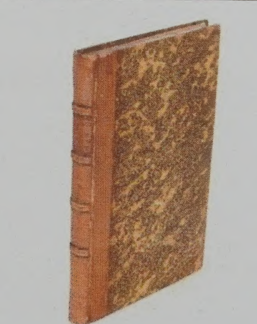
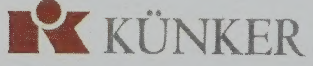








Auktion 342 vom 02./03.11.2020

Los-Nr.
0635

DIE NUMISMATISCHE BIBLIOTHEK ALAIN POINSIGNON, STRASSBURG Teil 1. MONOGRAPHIEN, SAMMELWERKE UND AUFSÄTZE. FRANKREICH, MONACO. SAULCY, F. de. Recherches sur les monnaies des évèques de Metz. Metz 1833. 95 S., 3 gefaltete Tfn. Vorderdeckel der Orig.-Broschur mit eingebunden. Beigebunden: **DERS.** Supplément. Metz 1835. 99 S. 3 gefaltete Tfn. Brauner Maroquinhalbledereinband, wohl des zweiten Drittels des 19. Jahrhunderts, mit goldgeprägtem Rücken, 4 Bünden, mit aufmontiertem ledernen Rückenschild, die Deckel bezogen mit braunem Marmorpapier, innen mit dunkelbraunem Steinmarmorpapier, das auch die Vorsätze bildet. Diverse Seiten etwas stockfleckig, Einband leicht berieben.

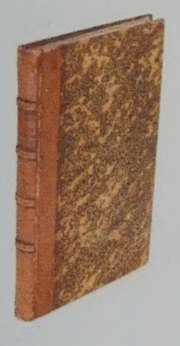
Schätzpreis (EUR): 40,-

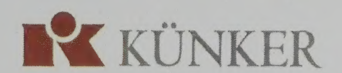
Zuschlag:

Fotos: Künker GmbH & Co. KG

Druck: www.danner-pcsys.de







Auktion 342 vom 02./03.11.2020

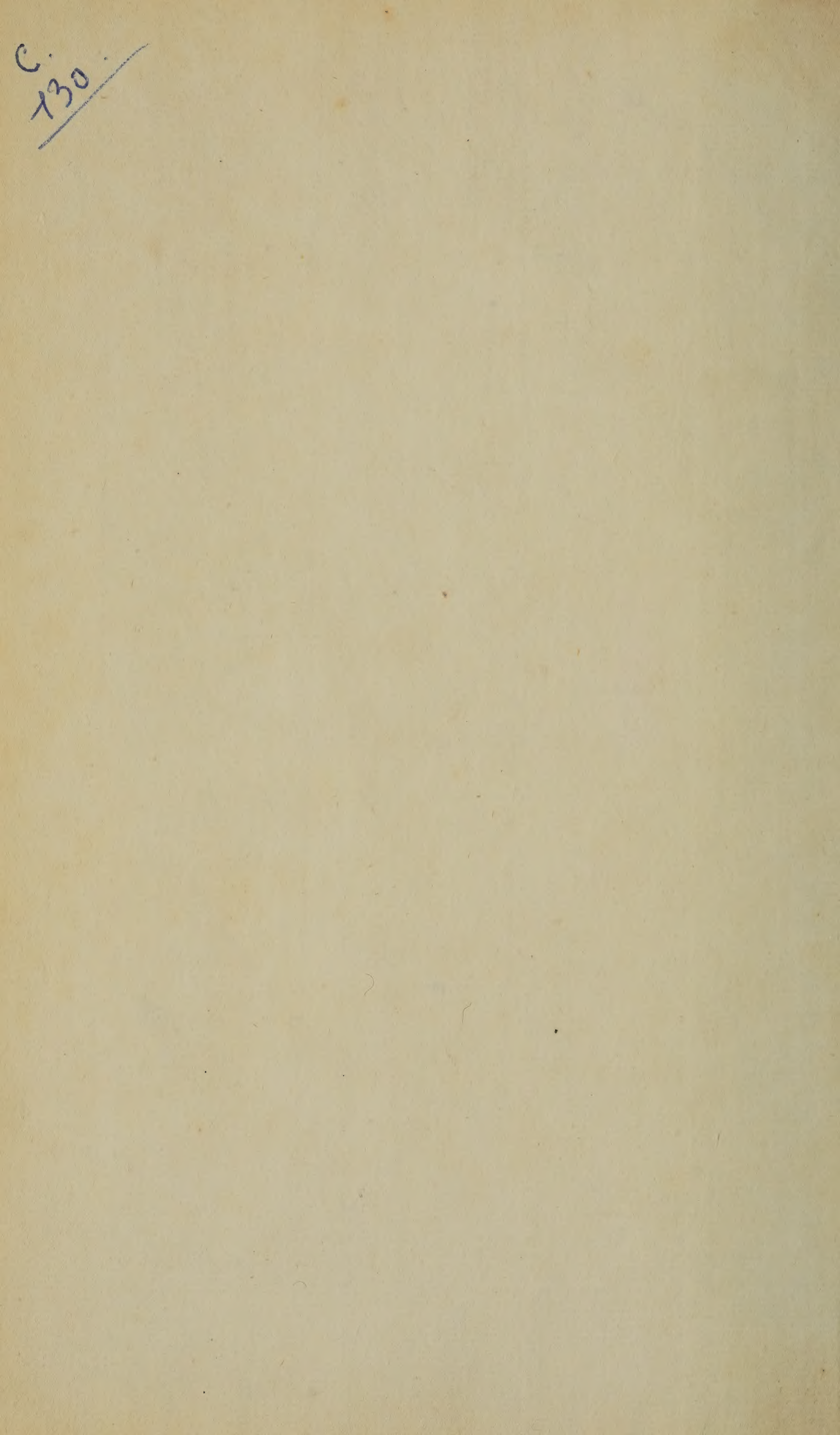
Los-Nr.
0635

DIE NUMISMATISCHE BIBLIOTHEK ALAIN POINSIGNON, STRASSBURG Teil 1. MONOGRAPHIEN, SAMMELWERKE UND AUFSÄTZE. FRANKREICH, MONACO. SAULCY, F. de. Recherches sur les monnaies des évèques de Metz. Metz 1833. 95 S., 3 gefaltete Tfn. Vorderdeckel der Orig.-Broschur mit eingebunden. Beigebunden: **DERS.** Supplément. Metz 1835. 99 S. 3 gefaltete Tfn. Brauner Maroquinhalbledereinband, wohl des zweiten Drittels des 19. Jahrhunderts, mit goldgeprägtem Rücken, 4 Bünden, mit aufmontiertem ledernen Rückenschild, die Deckel bezogen mit braunem Marmorpapier, innen mit dunkelbraunem Steinmarmorpapier, das auch die Vorsätze bildet. Diverse Seiten etwas stockfleckig, Einband leicht berieben.

Schätzpreis (EUR): 40,-

Zuschlag:




C. 130.

RECHERCHES

SUR

LES MONNAIES

DES

ÉVÊQUES DE METZ.

par de Saulcy

METZ.

S. LAMORT, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

1833.

RECHERCHES

SUR

LES MONNAIES

DES ÉVÊQUES DE METZ.

L'ÉTUDE de la numismatique française, autrefois si négligée, semble enfin devoir se développer d'une manière remarquable. Les curieux commencent à se fatiguer de la stérilité actuelle de la numismatique romaine, dès long-temps si approfondie, qu'il est bien rare de voir annoncer la découverte d'un type un peu différent de tous ceux que l'on a mainte et mainte fois décrits depuis Vaillant jusqu'à Mionnet, et ce que l'amour du pays aurait dû faire naître chez les numismates français, la mode l'a tout naturellement amené depuis peu de temps. Le moyen âge si dénigré, si ridiculisé dans les premières années de notre siècle, s'est vu tout d'un coup l'unique lieu commun exploité partout et par tous. Historiens, romanciers, poëtes, tous à l'envi, se sont rués sur le moyen âge, sur cette mine inépuisable qui présentait des richesses toutes neuves parce qu'elles avaient été méprisées jusqu'alors, et le goût des monumens de cette époque s'en est promptement suivi. Il ne fallait rien de moins

que la série de romans du baronnet écossais, pour montrer qu'il y avait de belles et bonnes pages à lire, sans remonter aux grecs et aux romains.

On a donc mis du moyen âge partout, et les vieilleries respectables que les aïeux de nos aïeux avaient admirées, sont devenues les bijoux à l'ordre du jour des petites maîtresses. Combien cela durera-t-il? je ne sais; mais ce qui durera, je l'espère, c'est le goût de notre histoire française, répudiée long-temps dans les colléges, reprise en faveur depuis bien peu d'années, et étudiée avec délices par quiconque essaie d'en percer les ténèbres gothiques.

Cet amour de mode a fait naître l'idée de s'occuper de la numismatique du moyen âge, qui offrait de l'appât aux investigateurs et aux curieux. Aujourd'hui l'on s'est emparé de cette nouvelle branche d'étude archéologique, et bientôt, peut-être, on comptera en France autant de gens qui s'occupent des monnaies de leur pays, que l'on en compte encore qui ne s'occupent que des monnaies qui lui sont étrangères.

Cent fois on l'a dit avant moi, les médailles sont les monumens parlans de l'histoire; aussi l'on a entassé volumes sur volumes pour décrire les monnaies des rois de l'ancienne Grèce et des princes romains. Ce qui est vrai pour les monarques qui nous touchent si peu, l'était à plus forte raison pour nos rois et nos princes à nous, Français, et pourtant jusqu'à notre siècle, trois hommes en tout ont senti cette vérité. Bouteroue, Leblanc et Duby se sont livrés avec ardeur à l'étude de la numismatique française, et nous ont légué d'excellens ouvrages. Mais trois hommes ne pouvaient à eux seuls épuiser une semblable matière; cela est si vrai, qu'autant ils ont fait, autant il reste encore à faire.

Quel est maintenant le meilleur moyen de parvenir à

compléter les recherches de ces doyens de la numismatique française? il n'en est qu'un seul, à mon avis.

Dans ce genre d'étude comme dans les études naturelles, je suis convaincu que les monographies sont les meilleurs moyens de description, et que publier consciencieusement de semblables travaux, c'est rendre service à la science. Cette opinion, ce n'est pas la mienne, c'est l'opinion des véritables amis des progrès scientifiques, et de quiconque veut bien comprendre que l'auteur d'un ouvrage général ne peut pas espérer acquérir les documens que réunira l'auteur d'un travail spécial.

Il est superflu, je pense, de discuter l'utilité d'une bonne histoire numismatique de notre France, et cette utilité une fois admise, je maintiens qu'il est impossible qu'un seul homme parvienne à la produire. Bouteroue, Leblanc et Duby en donnent la preuve, car il n'y a pas de collection, si minime qu'elle soit, qui ne contienne des pièces dignes d'intérêt, et dont ils n'ont pas même soupçonné l'existence.

Nous devons donc ardemment désirer de voir des enfans de chaque province, de chaque ville, aborder ces recherches monographiques, et nos monnaies anciennes seront bientôt connues. Le Cambresis a déjà vu produire un travail de ce genre, et qui mérite les plus grands éloges. Je n'ai pas la vanité de me croire digne imitateur d'une œuvre semblable, mais j'ai le désir ardent de faciliter autant qu'il peut être en mon pouvoir, l'étude des monumens que d'autres que moi peuvent recueillir. Tel est mon unique but en publiant ces notes.

La ville de Metz est une des plus riches de France, à exploiter sous le point de vue numismatique, car elle eut dans le moyen âge deux monnaies distinctes : celle des évêques et celle de la cité.

Jusqu'à présent aucun ouvrage spécial sur ces deux

suites, n'ayant été mis au jour, je me suis hasardé à traiter l'une d'elles et à publier la série monétaire de nos évêques. Comme ce n'est point leur histoire que j'offre aux amis de la numismatique, j'en ai commencé la série à Adelberon Ier, avant qui certainement les droits régaliens n'ont pas été possédés par les évêques de Metz. Pourtant j'ai cru devoir faire précéder ce qui est relatif aux monnaies de chaque prélat, d'un résumé succinct de sa vie. Quant aux titres qui constatent les faits de l'histoire purement numismatique des évêques, comme ils sont malheureusement en fort petit nombre, je les ai reproduits textuellement, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée.

Je n'ai pas la prétention de donner un travail complet; il s'en faut de tout. Les monnaies des évêques de Metz que l'on ne recherchait nullement, ont passé par le creuset des orfèvres et sont rares aujourd'hui. Dans la série que je publie, il y a de nombreuses et larges lacunes à remplir; comme je n'espère point y parvenir, je n'hésite pas à faire connaître ce qu'il m'a été permis d'étudier. Puissé-je à la longue trouver des pièces qui viennent compléter ce recueil, et je m'estimerai heureux de les y joindre par un travail supplémentaire.

ADELBERON Ier.

Adelberon, frère de Frédéric premier, comte de Bar, fut élu par le clergé et le peuple en 929, comme successeur de Bennon qui s'était démis de l'épiscopat pour retourner dans la solitude à laquelle Henri-l'Oiseleur l'avait enlevé.

Dans les débats entre Louis IV, roi de France, et Henri-l'Oiseleur et son fils Othon Ier, relatifs à la possession du pays compris entre la Meuse et le Rhin, Adelberon se montra chaud défenseur des intérêts du roi de France. Le sort ayant favorisé les armes allemandes, Adelberon résista bravement dans sa ville de Metz, jusqu'en 939 qu'il fut obligé d'en ouvrir les portes.

En 941, il établit la règle de Saint-Benoît dans le monastère de St-Arnould, après en avoir chassé les chanoines réguliers, dont la conduite était peu canonique, et l'empereur Othon confirma cet acte de l'autorité épiscopale d'Adelberon Ier. Il rendit l'abbaye de Gorze le monastère le plus célèbre de cette époque.

En 944, il fut élu abbé de St-Tron et fit reconstruire presqu'en entier, ce moutier dont il consacra l'église en 947.

En 950, il s'entremit pour pacifier Louis-d'Outremer et Hugues-le-Grand, comte de Paris. En 951, se trouvant à Rome avec l'empereur Othon Ier, il en reçut en présent le bourg et le château de Sarrebruck.

En 960, au dire de Meurisse, qui cite à l'appui de ce fait les annales manuscrites de M. Praillon (1), l'em-

---

(1) J'ai fait de vaines recherches pour savoir ce que sont devenues les annales manuscrites que l'évêque de Madaure désigne ainsi. Je n'en ai rien pu découvrir. Je suis donc réduit à m'en rapporter à l'assertion de Meurisse quand il cite un fait recueilli dans ce précieux manuscrit, dont on ne peut trop regretter la perte.

pereur donna à Adelberon Ier le fief de la vouerie et la comté de Metz.

Enfin, cet évêque mourut le 26 avril 964, suivant le nécrologe de la cathédrale. La chronique de St-Tron rapporte la mort de ce prélat au 23 février de la même année.

Examinons maintenant si l'évêque Adelberon Ier a dû ou même pu faire frapper monnaie à son coin. Le droit de monnaie dont les prélats et les barons jouissaient au moyen âge, était considéré comme le plus important des droits régaliens, nom qui par lui-même indique que sa possession ne pouvait exister qu'en vertu d'une concession royale ou impériale. Sous la seconde race de nos rois, il est certain qu'il exista à Metz un atelier monétaire royal, dont la monnaie portait les types ou monogrammes Carlovingiens. Tant que les descendans de Charlemagne occupèrent le trône de France, il y eut infiniment peu de concessions du droit de monnaie, concessions qui ne commencèrent à devenir fréquentes qu'après l'usurpation de la tige Capétienne. Je ne pense point que deux officines monétaires, l'une royale et l'autre épiscopale, aient pu exister simultanément dans la ville de Metz, sous des princes assez jaloux de leur droit de monnaie, pour avoir décidé que nulle autre ne serait bonne que celle frappée pour ainsi dire sous leurs yeux, dans leur propre palais.

Il est donc évident pour moi, que l'on ne peut raisonnablement chercher l'origine du droit monétaire des évêques de Metz, que vers l'époque où cette ville si fidèle à la dynastie de Charlemagne, finit par devenir réellement l'apanage des empereurs d'occident.

Ainsi déjà je pense qu'il faut absolument rejeter l'attribution à l'un des deux évêques Wala ou Vigeric, donnée par dom Calmet, dans le second volume de son histoire

de Lorraine, d'une petite monnaie messine qu'il dit présenter la légende *v. eps*. Il l'a sans doute mal lue, et d'ailleurs le type d'une croix cantonnée de deux croissans et de deux étoiles, qu'offre la pièce en question, ne permet pas de la rapporter à une époque antérieure au XIIe siècle.

Revenons à l'époque d'Adelberon Ier. La possession de la partie du royaume de Lorraine cédée par le roi Charles-le-Simple, à l'empereur Henri-l'Oiseleur, est loin d'avoir été bien stable pendant qu'il occupait le trône. Les lorrains se révoltèrent contre lui, et plus tard Louis-d'Outremer, fils de Charles-le-Simple, monté sur le trône de France après la mort de Raoul, profita des dispositions du pays, et disputa énergiquement cette belle province à l'empereur Othon Ier, à qui Metz résista long-temps. Jusqu'à la reddition de Metz en 939, je ne vois pas d'époque à laquelle la concession du droit de monnaie ait pu être faite à l'évêque, soit par l'empereur d'occident, soit par le roi de France, et à partir de ce moment, ce n'est plus que de l'empereur que l'évêque de Metz a pu recevoir les droits régaliens.

Maintenant si d'un côté Adelberon Ier a dû encourir l'animadversion de l'empereur Othon par la défense de Metz contre les armées impériales, ce qui pourrait faire préjuger qu'il avait peu à espérer de sa part une faveur pareille à celle de la concession des droits régaliens, d'un autre côté, on trouve qu'Adelberon s'est vu plusieurs fois traité généreusement par l'empereur, qui fut même jusqu'à le gratifier, en 960, de la comté de Metz, après lui avoir déjà octroyé à Rome, en 951, le bourg et le château de Sarrebruck, avec toutes leurs dépendances. De semblables témoignages de bienveillance pourraient donc laisser supposer que l'empereur y a joint la concession du droit de monnaie.

Le P. Benoît, auteur d'une histoire manuscrite de Metz, qu'il n'a point terminée, parle de cette prérogative accordée aux évêques de Metz, et réfute de la manière suivante le système de Meurisse, que je n'approuve pas plus que lui. Voici ses expressions (1).

« M. de Madaure prétend que les évêques de Metz » jouissaient des droits royaux dans cette ville, avant le » règne de Henri-l'Oiseleur. Mais comme nous n'avons » aucunes preuves positives pour fixer le temps de cette » donation, nous nous contenterons de nous en rap» porter à la conjecture, et de dire qu'il est croyable que » Henri-l'Oiseleur, qui avait accordé les droits régaliens » aux archevêques de Trèves, de Cologne, aux évêques de » Toul et de Verdun, fit la même grâce à Adelberon Ier, » qui gouvernait alors l'église de Metz. »

Je ne partage point davantage l'avis du P. Benoît, que celui de l'évêque de Madaure, et je vais motiver mon opinion sur ce point.

Le père Benoît se fonde sur ce que la concession des droits régaliens aux évêques de Toul et de Verdun, et aux archevêques de Trèves, est due à Henri-l'Oiseleur, pour admettre que le même empereur a dû ou du moins pu concéder la même faveur à l'évêque de Metz.

Les assertions qui constituent l'induction du P. Benoît sont malheureusement inexactes. J'ai recherché dans l'histoire de chacune de ces villes les pièces qui constatent l'époque de la concession du droit de monnaie faite à leurs évêques, et je n'en ai trouvé aucune que l'on doive rapporter à l'empereur Henri, et qui fasse mention du droit de monnaie. Il ne paraîtra peut-être point superflu de donner ici quelques notes sur le résultat de ces recherches.

---

(1) Hist. ecclés. et civ. de Metz, tome Ier, pag. 187, manuscrit de la bibliothèque de Metz.

En janvier 928, l'empereur Henri se trouvant à Mayence, accorda à Gauzelin, évêque de Toul, tous les droits inhérens à la comté de cette ville, droits qu'il énumère dans la charte octroyée et parmi lesquels je ne trouve point mentionné le droit monétaire qu'il n'aurait pas manqué de citer, s'il eût été dans le dessein de l'accorder. Les princes ne sont pas dans l'habitude de ne point énoncer le genre des récompenses qu'ils accordent, quand ils les sanctionnent par des actes publics. Je me crois donc autorisé à conclure de la teneur de cette charte, dont je vais transcrire le passage utile, que l'empereur Henri n'a point prétendu concéder le droit de monnaie à l'évêque Gauzelin, et que le P. Benoît s'est laissé aller à amplifier les grâces impériales. Voici cette charte (1).

« In nomine sanctæ et individuæ trinitatis, Henricus » divinâ favente clementiâ rex. Noverit omnium nostro-» rum fidelium præsentium, scilicet et futurorum saga-» citas, quia nos rogatu Ebehardi fidelis et dilecti » comitis, atque propinqui nostri, concessimus ecclesiæ » sanctæ dei genitricis Mariæ ac Beati protomartyris » Stephani quæ infrâ Tullensis civitatis muros sita videtur, » et cui tempore præsenti Gauzelinus præsul venerandus » præesse dignoscitur, omnem exactionem comitatùs » ejusdem civitatis, annalis videlicet seu septimanalis, » Thelonii quæstus, paritèrque vectigal quod vulgò dici-» tur rotaticum, totumque dominium cum jurisdictionis » honore et potestate, etc., etc.

» Data 5. Kal. Januarii anno Incarnationis dominicæ » DCCCCXXIII. Ind. I. Anno verò gloriosi regis Henrici VIII. » Actum Moguntiæ in Dei nomine felicitèr. »

Il n'y a là aucune mention formelle ni même implicite du droit de frapper monnaie.

(1) Histoire ecclésiastique et civile de Toul; preuves.

Lorsqu'en 974, Othon II donna l'abbaye de St-Dié à Gérard, évêque de Toul, il ne manqua pas de citer, parmi les biens et appartenances de cette abbaye, le droit de monnaie qu'elle transmettait à l'évêque concessionnaire.

« Terras cultas et incultas, monetam, Teloneum,
» mercatum, etc., etc. »

dit positivement la charte de cette donation citée avec la précédente dans les preuves de l'histoire de Toul.

Ainsi déjà cette première assertion du P. Benoît, si elle n'est pas tout-à-fait inexacte, n'est pas prouvée. Passons aux évêques de Verdun et voyons de qui ils ont tenu les droits régaliens.

J'ai consulté les historiens de ce diocèse et voici ce que j'ai trouvé dans Wassebourg (1) à propos de la cession de la comté de Verdun, faite en 997 par le comte Frédéric à l'évêque Haymon, et confirmée par Othon III.

« .... Et afin d'avoir sur ce l'authorité et consen-
» tement de l'empereur Othon estant pour lors en Italie,
» advisèrent que ledit Haymon tiendrait compagnie audict
» comte Frédéric estant sur son voyage, iusques à Rome
» et en passant par la cour de l'empereur, feraient emo-
» loguer et authoriser ladicte donation et translation, ce
» qu'ils feraient facilement pour la faveur qu'avait lors
» ledit Haymon envers iceluy empereur Otho, et à son
» maistre Henry duc de Bavière qui adonc estoit principal
» gouverneur, capitaine, et lieutenant de l'armée dudict
» empereur, duquel ils obtinrent lettres patentes soubz
» seaulx d'or par lesquelles ledit Otho confirma la dona-
» tiõn d'iceluy comté et marquisat de Verdun faite audit
» Haymo et à tous ses successeurs évesques de Verdun:
» voulant à ceste fin quils eussent à perpetuité puissance,
» tenir au proffit de leur Eglise icelle comté pour en

---

(1) Anticquitéz de la Gaule Belgicque, 1549, page ccix.

» disposer, ensemble eslire et commettre tels personnages
» que bon leur semblerait à l'exercice d'iceluy, etc., etc.,
» avecques puissance de mettre ban impérial, gabelles,
» forger monnoye, brief exercer toutes iurisdictions tant
» criminelles que civiles par toute la comté dudict Verdun.
» Soubz condition toutefoys et à la charge de ceste
» réserve que ledict Frederic après son retour de Hieru-
» salem et durant sa vie exercerait ladicte comté, userait
» et joyroit des droicts et preéminences d'icelle comme
» paravant ladicte donation. »

Ces lettres-patentes furent brûlées dans l'incendie de la cathédrale de Verdun, sous l'épiscopat de Thierry, mais la concession qu'elles renfermaient fut confirmée sous l'évêque Albert par Fréderic Barberousse. Il est bien évident par le passage que je viens de citer, que le droit de monnaie n'appartenait pas aux évêques de Verdun avant 997, et par suite que l'empereur Henri-l'Oiseleur ne le leur avait pas concédé.

Quant aux archevêques de Trèves, ce n'est point non plus à Henri qu'ils ont été redevables des droits régaliens; car, d'après l'histoire diplomatique du pays de Trèves, il est constant que le 19 septembre 902, Louis, dernier empereur de la race de Charlemagne, accorda le droit de monnaie et tous les autres droits de la comté de Trèves aux évêques métropolitains de cette église.

Un peu plus tard, dans le même recueil, je trouve à la date du 27 août 974, une charte de l'empereur Othon II, qui concède le droit de monnaie à Yvoi et Longuion, à l'archevêque Theodoric et à son église. Voici la teneur de la phrase de cette charte relative aux deux lieux mentionnés, dont le second seulement est connu aujourd'hui.

« Undè placuit nobis etc., condonare percussuram per-
» petuam monetæ, teloneum ejusdem monetæ quod no-

» bis debebatur, in Evotio et Longione, absque ullius
» contradictione seu inquietudine ut possideant; actum
» Frankenfurt. »

Si donc il m'était permis de suivre l'exemple du P. Benoît, et de raisonner par induction, j'aimerais mieux attribuer la concession des droits régaliens faite aux évêques de Metz, à l'empereur Othon II, que nous voyons accorder de semblables droits aux autres diocèses, qu'à l'empereur Henri Ier, qui n'en a point accordé. D'ailleurs il est une citation que je trouve dans Meurisse (1), et qui vient singulièrement corroborer mon système. Voici les lignes qui y ont rapport et qui se trouvent dans la vie de Theodoric Ier.

« Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que l'an neuf
» cent septante-sept, à la poursuite de l'impératrice
» Théophanie, ce même Othon estant à Thionville, céda
» et donna librement à notre Theodoric, tous les droits
» régaliens de la ville et cité de Metz, comme il est porté
» dans la chronique manuscripte de Metz, qui est en la
» bibliothèque du sieur Praillon.

Pour que cette concession ait été une grâce si difficile à obtenir qu'il ait fallu pour cela la poursuite de l'impératrice Théophanie, il faut bien que le prédécesseur de l'évêque Theodoric n'en ait point joui.

Rien dans cet ensemble de faits n'est décisif et ne peut préciser l'époque de la donation, et les noms du donateur et du concessionnaire, mais il n'en résulte pas moins de la réunion de toutes ces demi-preuves, que l'on peut, sauf nouvel avis, admettre que les droits régaliens ne furent concédés qu'à l'évêque Theodoric Ier, qui fut ministre des deux empereurs Othon Ier et Othon II, et fort en faveur auprès de ces princes.

---

(1) Hist des évêques de Metz, pag. 328.

Du reste les PP. bénédictins (1), auteurs de l'histoire de Metz, ont aussi reconnu toute la difficulté qu'il y avait à préciser l'époque de la concession du droit monétaire faite aux évêques de cette ville. Ils disent positivement (2) qu'on sait que plusieurs évêques ont obtenu des empereurs le droit de battre monnaie, mais qu'on ignore quand il fut accordé à ceux de Metz. Si ces deux hommes, profondément versés dans tout ce qui tient à l'histoire de Metz, n'ont pu établir avec certitude cette date intéressante, on me pardonnera de n'avoir pu donner que des présomptions et point de preuves dans la discussion qui précède.

Le P. Benoît, convaincu d'après son raisonnement, qu'Adelberon Ier avait dû jouir du droit de monnaie à Metz, attribue à ce prélat un denier d'argent que j'ai cru devoir attribuer à l'évêque Adelberon II.

THEODORIC OU THIERRY Ier.

Theodoric était d'un sang illustre, car Sigebert de Gemblours (3) dit qu'il était cousin germain des empereurs Othon et Conrad. Theodoric, élevé dans l'abbaye de St.-Gall, était chanoine d'Halberstadt, lorsqu'Adelberon Ier mourut en avril 964. L'administration de l'église de Metz fut aussitôt confiée à Brunon, frère d'Othon Ier, qui était alors archevêque de Cologne, et qui dirigea ce diocèse jusqu'à ce que l'empereur eut accordé la prélature à son cousin Theodoric, en 965. Suivant Sigebert de Gemblours, Theodoric assista à l'assemblée solemnelle de de tous les princes de l'empire, réunis à Aix-la-Chapelle, par Othon Ier, à son retour de Rome, où il venait d'être sacré empereur des mains du pontife Jean XII.

---

(1) D. Tabouliot et D. Jean François.

(2) Preuves, tome III, pag. 236, note.

(3) Ad ann. 964 et 969.

Jouissant de toute la confiance d'Othon Ier, il devint, après la mort de l'archevêque Brunon, le conseil et le ministre de ce prince, qu'il ne quitta presque jamais.

En 968, Theodoric fonda le monastère de St-Vincent où il établit une communauté de l'ordre des bénédictins.

Lorsqu'Othon II fut monté sur le trône, il continua à l'évêque Theodoric la faveur dont l'avait honoré son père Othon Ier.

En mai 977, cet empereur, étant à Thionville, confirma aux religieuses de l'abbaye de St-Pierre, la jouissance de tous les biens qu'elles possédaient. L'évêque Theodoric est cité dans la charte de confirmation, comme médiateur de cette grâce. Ce prélat fut le fondateur de la ville d'Epinal à laquelle il fit de grands avantages sanctionnés aussi par une charte impériale. De même qu'il avait accompagné Othon Ier en Italie où il demeura avec cet empereur de 965 à 969, l'évêque Theodoric suivit encore Othon II en 980 et plus tard en 982 dans la campagne désastreuse de Calabre, où cet empereur fut complètement battu par les grecs réunis aux sarrasins, qui s'emparèrent de sa personne. Suivant Sigebert de Gemblours, pendant que notre évêque Theodoric, à la prière de l'impératrice Theophanie, faisait des efforts pour tirer l'empereur des mains des infidèles, ce prince parvint à s'échapper, sans même en avoir été reconnu.

Othon II mourut à Rome le 7 septembre 983, après avoir, à Véronne, confié les rênes de l'empire à son fils Othon III. Theodoric fut témoin de l'avènement du nouvel empereur, et suivant Meurisse, mourut bien peu de temps après en Italie, d'où son corps fut rapporté à Metz et déposé dans l'église de St-Vincent. Les autres historiens qui n'ont pas intérêt à tronquer des faits qui sont loin d'honorer la mémoire de Theodoric, ne le font pas terminer ainsi sa carrière. D. Calmet reproche, à juste titre, à

notre évêque d'avoir à son retour à Metz, méconnu les bienfaits dont l'avaient comblé Othon Ier et Othon II, et l'accuse d'avoir abandonné avec ingratitude et félonie la cause d'Othon III, pour embrasser en 984 les intérêts de Lothaire. Ce fait est constaté par deux lettres de Gerbert qui, de simple moine d'Aurillac devint archevêque de Rheims, puis de Ravenne, puis pape, sous le nom de Sylvestre II. Ces lettres que rapporte Duchêne (1) nous apprennent qu'il y eut, par correspondance, à ce sujet, un échange d'invectives et d'injures entre notre évêque Theodoric qui, comblé des bienfaits des deux Othon, désertait la cause de leur fils Othon III, pour embrasser celle de Lothaire, et Charles de France, duc de Lorraine, qui s'était fait le champion de l'empereur, contre le roi de France son propre frère.

Nous admettrons donc avec D. Calmet que Theodoric mourut à Metz le 7 septembre 984.

J'ai déjà rapporté, en parlant d'Adelberon Ier, le passage de Meurisse extrait du manuscrit de M. Praillon et qui a rapport à la concession des droits régaliens de la ville et cité de Metz, faite à Theodoric, par Othon II, en 977. La charte en faveur de l'abbaye de St-Pierre, datée de Thionville et du mois de mai 977, est octroyée à la prière de l'impératrice Theophanie et de l'évêque de Metz. Il n'est donc pas invraisemblable que l'empereur ait alors gratifié l'évêque Theodoric des droits régaliens, puisque les circonstances de cette concession s'accordent exactement avec celles d'une autre concession qui constate la faveur dont l'évêque jouissait à cette époque auprès du couple impérial.

Il existe dans le recueil publié en 1707 par Leibnitz sous le titre de monumens de Brunswick, une vie de

---

(1) Histor. Français, tome II, p. 795.

Theodoric I[er] qui ne laisse aucun doute sur le droit de monnaie dont a joui ce prélat. On y lit, comme D. Calmet le rapporte dans son histoire de Lorraine, que Theodoric fonda l'abbaye de S[t]-Vincent et y établit un atelier monétaire. Cette fondation ayant eu lieu en 968, le prélat n'a pu vraisemblablement y placer une officine monétaire que quelques années après, ce qui nous ramène vers l'époque où les droits régaliens lui ont été concédés par Othon II.

Theodoric, suivant la même histoire, établit à Épinal un marché public et un atelier monétaire, dont il fit confirmer la fondation en 983 par l'empereur Othon III. Voici le passage relatif à cet établissement, et que D. Calmet reproduit textuellement (1).

« Ut locus celebrior haberetur percussuram monetæ » ibi fieri et mercatum publicum constituit celebrari, » etiam hoc decreto et sigillo imperiali sanctire non præ- » termisit. »

Ce passage est formel et ne laisse aucun doute sur l'existence des monnaies de l'évêque Theodoric I[er], frappées à Épinal. La charte d'Othon II confirmant cette fondation et celle du monastère de S[t]-Vincent, ne parle point du droit de monnaie, et cela peut s'expliquer en admettant que ce droit ait été concédé en 977 à l'évêque Theodoric, auquel cas il était tout-à-fait superflu d'en reparler dans une charte de 983.

Dom Calmet, à la tête du second tome de son histoire de Lorraine, a fait graver un recueil de monnaies, dont quelques-unes sont des monnaies épiscopales de Metz. L'une d'elles que l'on rencontre encore assez fréquemment, est un gros messin de l'évêque Thierry V, de Boppart. Dans la partie du texte qui a rapport à

---

(1) Hist. de Lorr., 1748. t. III, p. cxvij.

cette monnaie, l'auteur admet qu'on ne peut préciser auquel des cinq prélats du nom de Thierry l'on doit l'attribuer, et comme il ne peut assurer qu'elle est de Thierry Ier, il aime mieux dire qu'elle est de Thierry III, élu en 1168, à cause de sa ressemblance avec les monnaies d'Ademar de Monthil. Mais il est évident, d'après le style de cette monnaie, qu'il y a erreur dans l'attribution de dom Calmet.

Meurisse a de beaucoup renchéri sur cette erreur, et le même gros de Thierry V est attribué par lui à Theodoric II.

Le P. Benoît, dans son histoire manuscrite de Metz, a aussi cherché quelque monnaie à classer à l'évêque Theodoric Ier, et n'en trouvant point, il a emprunté des monnaies épiscopales à l'église de Verdun. Il donne donc au prélat messin les monnaies assez communes de l'évêque de Verdun, du même nom, remarquables par leur légende cruciforme *Maria virgo.*

Plus heureux qu'eux, je possède une monnaie que je crois pouvoir attribuer à l'évêque de Metz Theodoric Ier, et que je dois à l'obligeance de M. Marchal de Corny, dans le parc duquel elle a été déterrée en 1831. Voici la description de cette monnaie.

† THEODERICV. Entre deux grenetis concentriques. Dans le champ une croix cantonnée de deux besans en diagonale.

℟ SPINAL. Edifice pentastyle à double arcade et supporté par un perron de deux marches (Fig. 1).

Poids, 16 grains.

Le style de ce denier d'argent est extrêmement grossier, et le premier type n'a laissé sur le flan que la moitié de son empreinte. Je n'hésite pas à considérer cette monnaie comme l'une de celles frappées par l'ordre de l'évêque Thierry Ier, dans son château d'Épinal.

3

M. Teissier, ancien sous-préfet de l'arrondissement de Thionville, s'était occupé de rassembler les matériaux d'une histoire numismatique du pays Messin, depuis l'époque celtique jusqu'à nos jours. Ce travail abandonné par M. Teissier m'a fourni les dessins de précieuses monnaies épiscopales de sa collection, réunis dans les planches gravées à Thionville par M. Renaud. Ces planches n'ont point été publiées, et c'est sur les épreuves demeurées entre les mains du graveur que je décrirai les monnaies citées comme faisant partie de la collection de M. Teissier. Parmi ces monnaies je trouve, sous le n° 5 de la première planche des monnaies épiscopales de Metz, un denier d'argent que je pense devoir attribuer à l'évêque Theodoric Ier. En voici la description.

† DEODERI..... Grenetis extérieur: tête nue tournée à gauche.

℟ METTI ∽ CIV... Entre deux grenetis: dans le champ une croix cantonnée de quatre besans (Fig. 2).

Le poids de cette monnaie, indiqué sur la planche, est de 19 grains. Le style du dessin en est très-barbare.

ADELBERON II.

Thierry Ier étant mort le 7 septembre 984, l'empereur Othon III, donna le siége épiscopal de Metz à Adelberon qui venait d'être élu par le clergé de Verdun. Ce prélat, fils de Frederic, duc de Mosellane, et de Beatrix, sœur d'Hugues-Capet, fut élevé dans l'abbaye de Gorze, et y reçut une brillante éducation. Elevé à l'épiscopat par ordre impérial du 16 octobre 984, il ne fut consacré que le 28 décembre de la même année. Tous les historiens sont unanimes sur le compte d'Adelberon II, et font un pompeux éloge de ses vertus et de sa haute capacité.

Les monastères de son diocèse reçurent des témoignages

de sa bienveillante sollicitude, entr'autres l'abbaye de St-Symphorien qu'il releva, et l'abbaye de femmes sous l'invocation de sainte Marie, qu'il fonda sur les ruines d'un misérable hôpital (1).

Le château d'Épinal, fondé par son prédécesseur Theodoric Ier, fut aussi fort affectionné par Adelberon II qui le visitait chaque année.

Meurisse cite un concile tenu à Metz sous l'épiscopat d'Adelberon II, en l'an 1002, et auquel assista l'empereur Henri II. Cet Henri, d'abord duc de Bavière, venait d'être élu tout récemment, en vertu de la loi promulguée par Othon III, et portant que l'hérédité ne donnerait plus de droits à l'empire, et que six princes, trois ecclésiastiques et trois séculiers, transmettraient la couronne impériale par voie d'élection. Sous l'épiscopat du même Adelberon II, Louis V, roi de France, mourut sans héritiers, et son oncle Charles de Lorraine s'étant rendu indigne du trône par sa conduite dans les débats d'Othon III et de Lothaire, Hugues-Capet, comte du palais, s'empara de la couronne.

Adelberon II mourut le 14 décembre 1004, après avoir gouverné l'église de Metz pendant 21 ans. Mais avant de mourir il résigna son évêché à son neveu Adelberon, fils de Theodoric, duc de Mosellane.

Il existe dans le recueil de Philippe Labbe, intitulé: *Nova Bibliotheca manuscriptorum librorum*, une vie d'Adelberon II, écrite par l'abbé de St-Symphorien, contemporain de notre évêque. J'ai cherché en vain dans cette histoire quelque passage qui fût relatif aux monnaies

---

(1) Ces ruines ne sont pas complètement disparues, et il est facile d'en reconnaître encore quelques traces dans les bâtimens d'habitation occupés à la citadelle, par le lieutenant-colonel directeur de l'arsenal du génie.

d'Adelberon. Il n'en existe malheureusement aucun qui puisse donner des éclaircissemens sur ce sujet.

J'attribue à cet évêque les deniers d'argent que je vais décrire successivement; l'un d'eux porte le nom d'Épinal, et l'affection du prélat pour cette ville, en rend l'attribution plus que probable. Cette attribution une fois admise, le style des pièces messines les classe indubitablement au même prélat que celle d'Épinal. Toutes d'ailleurs sont évidemment de la fin du Xme ou des premières années du XIme siècle.

Voici la description des types de ces monnaies.

† ADELBEROEPS. Entre deux grenetis concentriques: dans le champ une croix cantonnée des lettres M-ET-T-IS.

℟ SCS.STEP.HANV.S. St-Etienne les jambes ployées comme pour se mettre à genoux, la tête nimbée et les bras élevés dans une attitude suppliante (Fig. 3).

Poids, 17 grains.

Cette monnaie a été publiée par D. Calmet, dans son histoire de Lorraine. Le dessin qu'il en produit et qui porte le n° CXXXI, est peu fidèle, et ne peut donner une idée exacte de la pièce qu'il représente.

† ADELBEROEP-S. Entre deux grenetis : dans le champ une croix cantonnée des lettres M-ET-T-IS.

℟ S.STEPHANVS. Grenetis extérieur. St-Etienne à genoux, la tête nimbée et les mains jointes (Fig. 4).

Ce denier, du poids de 21 grains ½, présente des différences notables avec le précédent, et fait partie de la collection de M. Ledain, jeune ecclésiastique de Metz, qui joint à une instruction solide, les qualités les plus aimables. Je me plais à rendre ici hommage à son obligeance, dont j'ai reçu de fréquens témoignages.

† ADELBEROEPS. Entre deux grenetis : dans le champ une croix cantonnée des lettres S-PI-N-AL.

℟ SCSSTEPHANVS. St-Etienne à genoux, la tête nimbée et les bras élevés dans la posture d'un suppliant. (Fig. 5).

Poids, 18 grains ½.

Cette dernière monnaie a été malheureusement fort maltraitée et ployée plusieurs fois, pour s'assurer de la finesse de l'argent; elle est figurée dans le recueil de M. Teissier (1).

Il est à remarquer que le nom de lieu est écrit de la même manière dans ces trois monnaies, c'est-à-dire que les lettres qui le composent cantonnent la croix du revers. Il n'en est plus de même dans la monnaie suivante, que j'attribue aussi à Adelberon II, et où le nom Mettis est écrit en une légende concentrique avec la légende Adelbero eps.

†ADELBEROEPS. Entre deux grenetis concentriques, dont l'intérieur comprend avec un troisième la légende METTIS : dans le champ une croix cantonnée de quatre besans.

℟ SCS.STEPHANVS. Grenetis extérieur : St-Etienne la tête nimbée, à genoux et les mains jointes; au-dessus une main divine qui le bénit (Fig. 6).

Poids, 23 grains.

Je dois cette jolie monnaie à l'obligeance de M. Victor Simon.

THEODORIC II.

Adelberon II, avant de mourir, avait, du consentement de l'empereur Henri II, résigné son évêché à son neveu Adelberon, fils de Theodoric, duc de Mosellane. Le prélat désigné étant encore enfant, le duc son père confia le soin de son éducation et l'administration du diocèse

---

(1) Planche Ire des monnaies épiscopales, fig. 7.

à Theodoric, fils de Sigefroi, comte de Luxembourg, et beau-frère de l'empereur. Mais il eut bientôt lieu de regretter ce choix; car le tuteur du jeune Adelberon, avant que deux années se fussent écoulées, se substitua à son pupille, qu'il fit mettre à la porte de Metz, et se déclara hautement évêque de Metz, par le vœu du peuple et du clergé.

L'empereur Henri II, pour doter l'évêché de Bamberg, lui avait cédé les biens de sa femme Cunegonde. Ce fut alors que Theodoric et son frère Henri de Bavière, se déclarèrent ouvertement contre un beau-frère qui les spoliait de la fortune de leur sœur, et que Theodoric, en particulier, se décida à supplanter le jeune Adelberon, créature de l'empereur.

Le duc Theodoric outré de cette usurpation, en instruisit incontinent l'empereur, et fit des préparatifs pour aller punir lui-même le prélat rebelle, qui le prévint dans ses projets, marcha à sa rencontre, le battit et le fit prisonnier. Henri II, pressé de venger son jeune protégé, commença par chasser de ses états Henri de Bavière, qui fut se réfugier à Metz, auprès de son frère. L'empereur marcha sur cette ville avec une puissante armée, mais ne fut pas heureux dans cette entreprise; car, après un siége opiniâtre de six années, il fut contraint de se retirer et de conclure la paix avec l'évêque, qui stipula pour première condition, qu'il demeurerait évêque de Metz; cette clause était alors facile à accorder, puisque le jeune Adelberon, sujet bien innocent de la querelle, venait de mourir. Sigebert de Gemblours qui dit que se siége désola le pays, rapporte à l'an 1009 le traité de paix conclu entre l'empereur Henri II et Theodoric, évêque de Metz.

En 1012, Henri II, fatigué de guerroyer sans succès, mais désireux de venger l'outrage fait à sa puissance,

convoqua une diète à Coblentz, et y accusa de rebellion l'évêque Theodoric et son frère Henri de Bavière. Tous deux sommés de comparaître, n'eurent garde de venir en personne; ils envoyèrent des ambassadeurs qui ne purent point concilier les esprits; aussi Theodoric fut-il interdit par les évêques présens. Une nouvelle diète ayant été assemblée à Mayence, les deux frères y furent encore cités, mais ils ne s'y rendirent point, et attendirent, dit-on, que la diète fût dissoute, pour tomber sur ceux qui y avaient assisté, et se débarrasser de plusieurs d'entre eux. Une troisième diète fut convoquée à Aix-la-Chapelle pour en finir sur le compte des deux frères. Mais suivant la chronique de Ditmar, évêque de Mersebourg, l'archevêque de Cologne, Heribert, s'interposa pour pacifier les parties, et parvint à faire taire le ressentiment de l'empereur auprès de qui Theodoric et son frère rentrèrent en grâce. De ce moment, Theodoric II ne s'occupa plus que de conduire sagement et dignement son diocèse, et vécut en bonne intelligence avec l'empereur. Lorsque Henri II fut mort, en 1024, l'évêque Theodoric contribua beaucoup à l'élection de Conrad le salique. C'est à lui que l'on doit la fondation de la magnifique cathédrale de Metz, dont le vaisseau est si justement admiré comme un chef-d'œuvre d'architecture. On sait que ce monument, commencé en 1014, ne fut entièrement terminé qu'en 1546, et bénit le 24 mai de la même année.

Theodoric II fonda en 1020 la maison des Pucelles, où il établit une communauté de femmes, sous la règle de St-Benoît. Le nécrologe de la cathédrale rapporte au 30 avril 1046, la mort de l'évêque Theodoric II.

Il est certain que pendant quarante-deux années que Theodoric a occupé le siége de Metz, il a dû faire frapper des monnaies à son coin. Un homme aussi ambitieux, aussi ferme dans ses projets, n'aura pas manqué

d'user d'un droit concédé à ses prédécesseurs, d'un droit qui était l'apanage des princes.

M. Teissier, dans son recueil de monnaies du pays Messin, a fait graver dans la 1re planche des monnaies épiscopales, n° 6, un denier d'argent que je crois devoir attribuer à Theodoric II. Il est d'un dessin trop bon pour appartenir à Theodoric Ier, et, d'un autre côté, j'ai motivé plus loin l'opinion, qu'il ne doit pas exister de monnaies de Theodoric III, et de Theodoric IV. Voici la description de ce rare denier.

TEODERIC. Grenetis extérieur: buste orné d'une couronne de perles et tourné à gauche.

℟ METENSIS... Entre deux grenetis: dans le champ une croix cantonnée, au 2e canton, d'un soleil formé d'un gros point rond entouré de points plus petits, et, au 4e, d'un croissant (Fig. 7).

Ce denier pèse 14 grains, suivant l'indication qui se lit sur la planche précitée.

ADELBERON III.

A Theodoric II succéda son neveu Adelberon, fils de Frederic, comte de Luxembourg. Ce fut, suivant les expressions de Sigebert de Gemblours, un homme d'une grande prudence et d'une grande sainteté. Dans les études de sa jeunesse, il eut pour condisciple Brunon, son cousin, qui fut depuis évêque de Toul, et plus tard pape, sous le nom de Léon IX. Il concourut à Worms à l'élection de ce pontife, qui lui témoigna toujours une sincère amitié. En 1049, le pape étant venu présider un concile à Rheims, profita de ce voyage pour visiter les églises de Verdun et de Metz, qu'il gratifia de nombreux privilèges. C'est à la prière d'Adelberon III qu'il consacra, dans ce voyage, l'église de St-Arnould, la chapelle de Rabas et l'église de Bouzonville.

Adelberon s'occupa fortement des intérêts de son église et des abbayes de son diocèse. En 1052, l'empereur Henri III, à la prière de notre évêque, affranchit de la juridiction des officiers de l'empire, l'église et le clergé de Metz. En 1056, Adelberon obtint du même empereur, en faveur des chanoines de la cathédrale, une charte qui leur concède, entr'autres priviléges celui de faire battre monnaie, en leur propre nom, dans la ville de Sarrebourg. Voici les expressions de cette charte que Meurisse reproduit textuellement (1) : Percussuram propriæ monetæ, apud Sarreburt habeant liberè: sic tamen ut pondere et puritate argenti a Metensi non discrepet.

Henri IV ayant succédé à son père Henri III, gratifia notre évêque de la comté de Sarrebruck, par une charte de l'année 1065. Henri III eut recours à l'évêque Adelberon III, pour soumettre les ducs de Flandre et de la basse Lorraine qui s'étaient révoltés contre lui, et en 1049, cet évêque, aidé des évêques de Liège et d'Utrecht, attaqua les deux rebelles qui furent battus et mis en déroute: Thierry, duc de la Flandre Hollandaise, fut fait prisonnier dans cette expédition.

L'évêque Adelberon III, après avoir occupé le siège de Metz pendant 26 années, mourut le 13 novembre 1072. C'est à lui qu'est due la fondation de l'abbaye de St-Sauveur, dans l'église de laquelle il reçut la sépulture.

Je ne connais point la monnaie du chapître de la cathédrale frappée à Sarrebourg, par concession impériale de l'an 1056.

Je trouve dans le recueil de M. Teissier, plusieurs deniers d'argent qui ne sont certainement pas d'Adelberon II, et que je crois pouvoir attribuer à Adelberon III, sans pourtant prétendre qu'on ne puisse en revendiquer

(1) Hist. des Evêques de Metz, pag. 350.

quelques-uns en faveur d'Adelberon IV. Je vais les décrire successivement, en commençant par les deux qui semblent, par leurs types, devoir être du temps le plus éloigné.

ACBER....O....C Entre deux grenetis: dans le champ, une croix cantonnée des lettres M-ET-TI-S.

℞ STEPHANVS. Grenetis extérieur: tête de St-Etienne couronnée et tournée à droite (Fig. 8).

Ce denier qui porte le n° 5 du supplément joint à la planche II des monnaies épiscopales de M. Teissier, est mal conservé au revers, et présente une légende tronquée. Le type comme on le voit se rapproche du type ordinaire d'Adelberon II.

† ADALBEROEPC. Grenetis intérieur: dans le champ un grenetis en croix entourant les lettres du mot METIS, disposées aussi en croix.

℞ STEPHANVS. Tête de St-Etienne couronnée et tournée à droite (Fig. 9).

Ce denier porte le n° 3 du supplément de la IIme planche.

† ADALBEROEPC. Grenetis intérieur: dans le champ une croix cantonnée de quatre étoiles, et dont les angles sont partagés par les branches d'une croix plus petite et partant du même centre.

℞ STEPHANV. Tête couronnée de St-Etienne, tournée à droite (Fig. 10).

Ce denier porte le n° 4 du supplément de la planche II.

† ADELBEROEP. Même type que dans la précédente.

℞ S STEPHANV. Grenetis extérieur: buste de St-Etienne couronné et tourné à droite, avec une main élevée (Fig. 11).

Ce denier, figuré planche Ire, fig. 8, pèse 13 grains, suivant l'indication qui se lit sur cette même planche.

* ADELBEROEPC'. Entre deux grenetis: dans le champ une croix dont les branches sont épointées au

centre, et dont les angles sont partagés par les branches d'une petite croix.

℞ SSTEPHANO. Grenetis extérieur: tête couronnée de St-Etienne tournée à droite (Fig. 12).

Ce dernier pèse 12 grains, suivant l'indication de la planche où il figure sous le n° 9.

Je dois à la complaisance de M. Motte, notaire à Sarrelouis, la connaissance du denier suivant qui fait partie de sa collection. Ce denier, analogue à tous ceux que je viens de décrire, doit comme eux se classer à Adelberon III.

⋆ ALBEROEPS. Grenetis extérieur: dans le champ une croix pattée, cantonnée de quatre étoiles, et entre les branches de laquelle se trouvent des points ronds, rangés trois à trois, de manière à former un grenetis intérieur, interrompu par les quatre extrémités de la croix.

℞ S.STEPHAN. Grenetis extérieur: buste de St-Etienne tourné à droite, orné d'un diadème et élevant une main (Fig. 13).

Poids, 15 grains.

HÉRIMAN.

Hériman, issu d'une des plus illustres familles de la Saxe, était chanoine et prévôt de l'église de Liége, lorsqu'en 1073 il fut élu pour succéder à Adelberon III. L'année suivante il fit le voyage de Rome, où le pape Grégoire VII l'accueillit avec distinction.

Henri IV était empereur et ne cessait de porter de graves atteintes à l'autorité du saint-siége. En échange des absolutions paternelles que Grégoire VII envoya par quatre légats différens à Henri, pour la manière peu canonique dont il disposait des évêchés de l'empire, sans s'inquiéter de l'approbation pontificale,

le pape ne recevait que d'aigres réponses. Il prit donc le parti violent de faire citer l'empereur à Rome, pour rendre compte de ses abus de pouvoir. Henri se hâta de convoquer en janvier 1076, à Worms, un concile où les évêques déclarèrent Grégroire déchu de la papauté; notre Hériman lui-même, bien que fort attaché au saint-siége, fut obligé de souscrire à la décision du concile. Pourtant il reçut du pape Grégoire, l'assurance qu'il lui pardonnait sa condescendance forcée, et il fut absous de son crime de lèse-papauté. Quant à Henri, Grégoire VII lui riposta avec les foudres pontificales et l'excommunia. Les évêques furent alors obligés de se prononcer et de prendre le parti de l'empereur et de l'anti-pape Guibert, ou de Grégoire VII. Hériman se prononça pour ce dernier, et fut chassé de sa ville épiscopale par l'empereur, qui le fit déclarer ennemi de l'empire, à la diète tenue à Mayence en 1080.

Hériman se réfugia à Liége, et revint, quelque temps après, prendre possession de son évêché. En 1085, l'empereur chassa de rechef l'évêque Hériman et lui substitua Valon, abbé de St-Arnould, qui renonça peu de temps après à la prélature, pour aller diriger les écoles de l'abbaye de Gorze. Hériman reprit encore une fois possession de son évêché, mais ce ne fut que pour peu de temps; car à peine l'empereur en fut-il informé, qu'il l'expulsa sur de nouveaux frais, et mit à sa place Brunon, fils du comte de Calve (1), qui n'eut pas lieu de se féliciter de cette faveur; car son orgueil et son insolence lui eurent bientôt aliéné les esprits des messins, à qui l'empereur l'avait imposé. Le peuple en vint à un tel point de haine contre Brunon, qu'il l'attaqua les armes à la main, et le poursuivit jusque dans son église,

(1) Calve ou Calh, petite ville de la Souabe, au-delà du Rhin.

où plusieurs de ses serviteurs furent égorgés, sur les marches mêmes de l'autel. Brunon ne dut son salut qu'à une fuite précipitée.

Hériman, après avoir passé ce temps d'exil en Italie, en revint en 1088, et rentra dans sa ville épiscopale avec le pallium et décoré du titre de légat du saint-siége. Il y mourut le 4 mai 1090.

Bien qu'Hériman ait été éloigné de Metz pendant les deux tiers du temps écoulé depuis son élection jusqu'à sa mort, il paraît que ce prélat a fait frapper des deniers d'argent de types assez variés. Moi-même j'ai été assez heureux pour en trouver deux, dont l'un établit un fait nouveau pour l'histoire de la ville de Marsal. Les différentes histoires de Lorraine s'accordent à dire que cette ville fut concédée, en 1259, à l'évêque Jacques de Lorraine, par son neveu, le duc Ferry III, et que ce prélat la légua par testament à son église, disposition qui, depuis cette époque, transmit la seigneurie de Marsal aux successeurs de Jacques de Lorraine. Or, dans le précieux dépôt de monnaies déterrées en 1832 au village de Tronville, s'est trouvé un denier d'Hériman, qui est passé dans ma collection, et qui porte le nom de Marsal. Il est donc constant, par le fait même de l'existence de cette monnaie, que des évêques de Metz, prédécesseurs de Jacques de Lorraine, ont joui du droit de faire frapper monnaie dans la ville de Marsal.

Le P. Benoît, dans son histoire de Metz, décrit plusieurs monnaies de l'évêque Hériman. Voici le passage relatif à ces monnaies.

« La monnaie d'Hériman a pour légende *Herman eps.*
» Elle a sur le droit le buste d'un jeune homme que je
» crois être la teste de St-Etienne, sur le revers une
» croix. Une autre monnaie du même prélat a sur la
» partie antérieure une teste couronnée avec un collier

» à son col et cette légende *Herimanni*. Sur le revers » il y a une croix autour de laquelle est gravé le mot de » *Metis*. La troisième monnaie d'Hériman a sur le droit » un St-Etienne avec cette légende *S. Stephanus*. Sur » le revers une croix avec quatre étoiles et la légende » *Heriman epi*. La quatrième monnaie de cet évêque » porte à la teste le buste de l'évêque, et au revers une » croix avec quatre étoiles. *M. Herimani epi.* »

Aucune de ces quatre descriptions ne convient aux deniers d'argent que j'ai à décrire. Ainsi donc il faut, en admettant que le P. Benoît ne s'est pas trompé, compter déjà six coins différens dans la seule ville de Metz, pour l'évêque Hériman.

Voici du reste la description des divers deniers que j'ai sous les yeux.

† HERIMANEPS. Entre deux grenetis concentriques : dans le champ une croix.

℟ STEPHANVS. Buste de St-Etienne nimbé : la tête est comprise dans un grenetis qui vient aboutir au cou (Fig. 14).

Poids, 18 grains.

† HER........EPS. Entre deux grenetis concentriques : dans le champ une croix cantonnée des lettres M-AR-S-AL.

℟ S. STEPHANVS. St-Etienne à genoux, la tête nimbée et les bras étendus dans une position suppliante (Fig. 15).

Poids, 20 grains.

M. Teissier a fait graver deux monnaies d'Hériman, qui portent les nos 10 et 11 de la planche Ire des monnaies épiscopales de Metz. Voici la description de la première de ces deux monnaies.

S. STEPHANVS. Grenetis extérieur : buste de St-Etienne orné d'une couronne et d'un collier, tourné à droite.

℟. † HERIMANNI.EPI. Entre deux grenetis : dans le champ une croix cantonnée des lettres M-ET-T-IS (Fig. 16).

Le poids indiqué est de 20 grains.

L'autre est la même monnaie que la première que j'ai décrite et figurée. Elle présente seulement des légendes plus nettes qui se lisent : au droit, *Herimand eps*, et au revers *S. Stephanus*. Le denier suivant fait partie de la collection de M. Motte.

† HERIMANV.... Entre deux grenetis: dans le champ une croix cantonnée des lettres M-ET-T-IS.

℟ S. STEPHANVS. Traces de grenetis extérieur: Saint-Etienne à genoux, la tête nimbée et les bras étendus en croix (Fig. 17).

Poids, 18 grains ½.

POPPON.

Après la mort d'Hériman, l'empereur Henri IV, continuant à s'attribuer le choix des évêques, voulut placer sur le siège de Metz, un de ses parens nommé Adelberon, qui ne fut pas mieux agréé du clergé et du peuple messin, que les deux créatures du même empereur qui l'avaient précédé dans cette prélature. Comme Walon et Brunon, il fut repoussé par la population qui avait pris pour évêque Burcard, prévôt de l'église de Trèves, dont l'élection fut confirmée par Urbain II. Mais il ne put prendre possession de son évêché, vraisemblablement parce que la mort le prévint.

Le peuple et le clergé donnèrent Poppon pour successeur à Burcard, sans attendre davantage la sanction impériale.

Issu d'une noble famille, Poppon était archidiacre de l'église de Trèves, lorsqu'il fut élevé à l'épiscopat et consacré le 27 mars 1093, des mains de l'évêque de

Constance, légat du St-Siège. L'élection de Poppon aigrit encore le ressentiment de l'empereur Henri IV qui dépouilla l'évêché de Metz, de tout ce qu'il possédait dans le pays de Liége. En 1095, le pape Urbain II tint le fameux concile de Clermont où la croisade fut votée par acclamation, et Poppon y assista comme évêque de Metz. On ne connaît ni le lieu ni la date précise de la mort de Poppon. On sait seulement que cette mort eut lieu en 1103.

M. Teissier, parmi les monnaies épiscopales de son recueil, a fait graver, sous le n° 12 de la planche Ire, un rare denier d'argent de l'évêque Poppon. En voici la description.

POPPO, dans le champ, entre deux grenetis rectilignes aboutissant au grenetis extérieur: un grenetis elliptique s'appuie sur le rectiligne, et l'on voit des traces de légende entre celui-là et le grenetis extérieur; dans le champ, au-dessus et au-dessous de la légende Poppo, un point rond entouré d'autres points plus petits, comme pour figurer une rose.

℟ S.STEPHA. Grenetis extérieur: St-Etienne à genoux, la tête nimbée et les mains jointes (Fig. 18).

Le poids de cette monnaie, indiqué dans la planche précitée, est de 18 grains; le style en est mauvais.

ADELBERON IV.

Adelberon IV, dont plusieurs chroniques des évêques de Metz ne parlent pas, et duquel la chronique de St-Vincent se borne à dire, Adelbero quartus metensis Episcopus, posteà ejectus, n'est autre que cet Adelberon que, treize ans auparavant, l'empereur Henri IV avait tenté d'établir sur le siège épiscopal, et que les messins furent obligés d'accepter, après la mort de Poppon. Par reconnaissance, ce prélat fut tout dévoué à la cause des empe-

reurs dans leurs débats avec le S[t]-Siège; aussi ne quittait-il que rarement la cour impériale. Le princier de l'église de Metz, s'étant déclaré contre Adelberon, fut chassé par lui de son diocèse et se réfugia à Rome, où il accusa l'évêque de négliger les intérêts de son église, pour ne s'occuper que de ceux de l'empereur et des fauteurs du schisme. Du reste, il intrigua assez habilement auprès du pape Paschal II, pour obtenir la convocation d'un concile à Rheims, à l'effet de juger l'évêque Adelberon IV, qui fut déposé par une décision du 28 mars 1115.

L'époque de sa mort est tout-à-fait inconnue, ainsi que le lieu de sa sépulture. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1136, il souscrivit un diplôme de l'empereur Lothaire, ce qui prouve qu'il était encore alors attaché à la cour de ce monarque.

Le P. Benoît, dans son histoire de Metz, lui attribue un denier d'argent qu'il décrit de la manière suivante :

« La monnaie d'Adelberon IV porte sur le droit une » crosse en pal et cette légende *Adelb.*, sur le revers » *moneta Met.* »

M. Teissier, dans son recueil des monnaies du pays messin, attribue à Adelberon IV le denier d'Ademar de Monthil que je décrirai plus loin.

M. Motte, à qui je suis redevable de la connaissance de bon nombre de rares monnaies épiscopales, qu'il a bien voulu me communiquer, possède un denier qui me semble devoir être attribué à Adelberon IV. En effet, ce denier présente un type de la monnaie de Poppon et un type de la monnaie d'Etienne, et ce sont précisément les deux prélats entre lesquels Adelberon IV se trouve intercalé, dans la liste générale. Cette remarque me détermine à lui donner ce rare denier, dont voici d'ailleurs la description.

† ADELBEROEPS. Entre deux grenetis : dans le

champ une main qui bénit et dont les deux derniers doigts et le pouce tiennent une petite crosse; quatre étoiles.

℟ S.STEPHANVS. Grenetis extérieur: dans le champ St-Etienne nimbé, à genoux et les bras étendus en croix (Fig. 19).

Poids, 13 grains.

THEODGERE.

Élu après la déposition d'Adelberon IV, il fut confirmé d'abord en 1118, puis en 1119; mais il se démit volontairement, et se retira au monastère de Clugny, où il mourut le 29 avril 1122.

On ne peut évidemment trouver de monnaies de cet évêque auquel il n'a jamais été possible même d'entrer à Metz, et qui n'a porté qu'un vain titre, sans avoir jamais exercé la moindre autorité dans sa ville épiscopale.

ETIENNE DE BAR.

Etienne, fils de Thierry, comte de Bar et de Verdun, fut élevé à l'évêché de Metz, par le pape Calixte II, son oncle, passé en 1119 de l'archevêché de Vienne au souverain pontificat. Il l'avait accompagné à Rome, et y était auprès de lui lorsqu'il fut fait archevêque de Metz en 1120. A ce titre, qui n'avait point encore été conféré aux prélats messins, Calixte ajouta en 1124 celui de cardinal. Etienne s'achemina vers sa ville épiscopale, dont les portes lui furent fermées, par suite de la division qui n'avait pas encore cessé d'exister entre l'empire et le saint-siége. Lorsque le 23 septembre 1122, Henri V eut renoncé, à Worms, aux prétentions qu'il avait maintenues jusqu'alors, relativement à la nomination des évêques de l'empire, Etienne n'ayant plus d'opposition à craindre du parti de l'empereur, vint prendre possession de son siége. Son

premier soin fut de recouvrer par la force des armes, toutes les possessions de son évêché, que les messins et Simon, duc de Lorraine, s'étaient appropriées, pendant les troubles du schisme. Aidé de son frère, le comte de Bar, il fit une guerre implacable aux petits seigneurs qui avaient usurpé des terres de son église, et finit par reprendre tout ce que le domaine épiscopal avait perdu. Epinal, entr'autres villes, rentra sous la domination de l'archevêque de Metz, qui ne se borna point à recouvrer les propriétés de son église, mais fit lui-même de nombreuses et riches acquisitions. Il fonda et dota bon nombre de monastères et d'autres établissemens religieux. Ce fut sous son épiscopat, en 1133, que les templiers vinrent s'établir à Metz.

Etienne participa à l'élection de Lothaire III et de Conrad III, qui reçurent la couronne impériale, le premier en 1125, et le second en 1136.

En 1146 Etienne prit la croix avec Louis VII, roi de France, le comte de Maurienne et le marquis de Monferrat. Il partit avec eux pour la Palestine, et n'en revint qu'en 1149.

Frederic Barberousse, élevé à l'empire après la mort de Conrad III, avait renouvelé le schisme des Henri. Etienne, dévoué à la cause de l'empereur, se déclara pour lui à la diète de Colmar, et y reconnut l'antipape Victor IV; Meurisse prétend que ce fut par pure condescendance, et pour ramener plus aisément le monarque dans le giron de l'église romaine. Quoi qu'il en soit, Etienne de Bar mourut à Metz, le 29 décembre 1163.

Ce prélat a fait frapper des deniers d'argent de types assez variés. Je vais passer en revue ceux qui sont décrits par dom Calmet et le P. Benoît, puis je décrirai ceux qu'il m'a été permis d'étudier par moi-même.

Dom Calmet a publié, dans sa collection des monnaies

relatives à l'histoire de Lorraine, trois deniers d'argent différens, qu'il attribue à l'archevêque Etienne de Bar. Les figures qu'il en donne sont mal faites. Il est du moins permis de le dire en considérant la figure du gros de Thierry V, qu'il publie, et qui est d'une inexactitude impardonnable. On ne peut donc, vraisemblablement, avoir qu'une idée fausse des monnaies qu'il a voulu représenter; et, d'ailleurs, il suffit d'examiner ces figures, pour deviner qu'elles sont mauvaises. Je ne puis les passer sous silence, mais j'ai cru devoir avertir le lecteur du peu de confiance qu'il devait avoir en ces trois dessins. Voici les types qu'ils représentent.

STEPHAN.E. Evêque à mi-corps, mitré, tenant la crosse d'une main et bénissant de l'autre.

℟ METENSIS. Croix cantonnée de deux étoiles et deux croissans (Fig. 20).

Cette figure porte dans dom Calmet, le n° CXXXI.

STEPHAN. Buste mitré.

℟ STEPHANVS EPS. Dans le champ une croix cantonnée de quatre étoiles (Fig. 21).

Cette figure porte le n° CXXXII.

STEPHANVS. Tête coiffée d'une mitre en forme de calotte.

℟ PMMETS. Dans le champ une croix (Fig. 22).

Cette figure porte le n° CXXXIII.

Voici maintenant ce que le P. Benoît dit des monnaies d'Etienne :

« Celle d'Etienne de Bar porte sur le droit un saint » Etienne à genoux, avec cette légende *S. Stephanus* » *met. e.* Une grande croix avec quatre étoiles et cette » légende *moneta ep. Metensis.* Une autre monnaie du » même évêque porte sur le droit un saint Etienne, sur » lequel est un aiglon, sur le revers une grande croix et » quatre étoiles avec cette légende *moneta meten.* »

Je dois avouer encore que je me méfie un peu des deux descriptions précédentes; quant aux monnaies qui se suivent, je les ai sous les yeux.

STEPHANVSE....... Buste d'Etienne, vu de face, les mains levées.

℞ † .... METENSIS. Entre deux grenetis : dans le champ une croix accompagnée d'une étoile au premier canton (Fig. 23).

Poids, 13 grains.

S.STEPHAN9. Grenetis extérieur : tête jeune de St-Etienne, ornée d'une couronne et tournée à droite.

℞ STEPHAN.MEPS. Entre deux grenetis : dans le champ une main droite dont la paume est cachée. L'index et le doigt du milieu sont dressés comme pour bénir. Le pouce et les deux derniers doigts tiennent une crosse, ou mieux une baguette recourbée en crosse. La main sort d'une manche garnie de perles (Fig. 24).

Poids, 16 grains.

Il y a une telle analogie de fabrique entre la monnaie précédente et les deux jolis petits deniers dont les descriptions suivent, que je crois pouvoir à bon droit les attribuer tous les deux à l'évêque Etienne de Bar. La légende S. Stephanus qui se lit autour du buste de St-Etienne est écrite en caractères absolument semblables, et le style des trois pièces doit les faire reporter à la même époque.

SSTEPHAN. Grenetis extérieur : tête jeune de saint Etienne, portant un diadème et un collier ornés de grosses perles.

℞ METENSIS. Entre deux grenetis : dans le champ une croix (Fig. 25).

Poids, 13 grains $\frac{1}{2}$.

Même légende et même type.

℞ MARSAL. Entre deux grenetis concentriques : dans le champ une croix (Fig. 26).

Poids, 11 grains $\frac{1}{2}$.

Ce dernier denier est très-remarquable. J'ai déjà cité, aux monnaies de l'évêque Hériman, un denier d'argent frappé à Marsal, et qui détruit par conséquent l'opinion généralement admise, que la seigneurie de Marsal n'a fait partie du domaine des évêques de Metz, que depuis Jacques de Lorraine. La pièce que je viens de décrire, donne une preuve nouvelle de ce fait, car elle est par sa fabrique, bien certainement antérieure aux monnaies de l'évêque Jacques.

Je dois la première de ces jolies petites monnaies à l'obligeance de M. Ledain ; il en possédait deux exemplaires dans sa collection numismatique, collection très-précieuse par le choix des médailles qui la composent, et a bien voulu se dessaisir de l'un d'eux en ma faveur.

M. Teissier a fait graver trois monnaies qu'il attribue à Etienne de Bar, elles portent les n°s 2, 3 et 4 de la seconde planche des monnaies épiscopales. Quant au n° 3, que je possède aussi, je ne l'ai point classé parmi les monnaies épiscopales, et d'ailleurs je le crois antérieur à Etienne de Bar, vu que l'exemplaire que je possède, faisait partie d'un petit trésor enfoui certainement avant 1107. Dans la gravure, la légende du droit est tronquée, et au lieu de Stephanu on doit lire S. Stephanus. Voici la description des deux autres monnaies, qui sont nouvelles pour moi.

STEPHANVS. Grenetis extérieur : tête de St-Etienne ornée d'une couronne.

℞ † METENSIS. Entre deux grenetis : dans le champ une croix dont les branches sont terminées en pointe au centre de réunion (Fig. 27).

Poids indiqué, 13 grains.

STEPHAN. Grenetis extérieur : buste de St-Etienne à mi-corps, les deux bras élevés.

℟ † METENSIS. Entre deux grenetis : dans le champ une croix, cantonnée de deux étoiles, au 2me et au 4me canton (Fig. 28).

Cette monnaie qui porte le n° 4 dans la planche de M. Teissier, a, comme on le voit, un grand rapport avec la première des monnaies que j'attribue à Etienne de Bar.

THEODORIC III.

Elu le 29 juillet 1164, ce prélat ne reçut jamais la consécration épiscopale et mourut à Metz, le 8 août 1171.

Je ne pense pas qu'il existe de monnaies de l'évêque Theodoric III. Il est permis de croire que le manque de ces monnaies est dû à ce que ce prélat ne fut pas réellement évêque, mais seulement revêtu du titre d'élu, *Metensis electus*.

FREDERIC DE PLUVOISE.

Elu par le peuple et le clergé, à la mort de Theodoric III, il fut dépouillé, en 1173, du temporel de son église, par l'empereur Frederic Barberousse. Lorsque l'empereur eut fait la paix avec le saint-siège, en 1179, Frederic revint prendre possession de son évêché, et mourut à Metz le 27 septembre de cette même année 1179.

Comme Frederic de Pluvoise ne reçut pas non plus la consécration épiscopale, je pense qu'on doit aussi attribuer à cette cause, le manque de monnaies de ce prélat.

THEODORIC IV.

Ce fut lui qui remplaça, dans l'évêché de Metz, Frederic de Pluvoise dépossédé en 1173; à son tour il fut dépossédé et laissa la place à Frederic de Pluvoise, en 1179. Il mourut dans la même année.

Theodoric IV occupa donc pendant six ans le siège

épiscopal; mais comme il n'a pas porté le titre d'évêque, mais seulement celui d'élu, comme ses deux prédécesseurs, je crois qu'on ne doit pas non plus espérer découvrir de ses monnaies.

BERTRAM.

Bertram, issu d'une illustre famille saxone, jouissait d'une haute faveur auprès de l'empereur Frederic Barberousse, qui, en 1178, lui fit donner l'évêché de Brême. Mais quelques démarches que fit Bertram auprès du saint-siège, il ne put faire confirmer cette première élection. L'année suivante, l'évêché de Metz étant devenu vacant, l'empereur Frederic y plaça Bertram qui, par ses protestations de dévouement à la cour de Rome, en obtint ses bulles de confirmation. Bertram vint donc à Metz, et ne perdit point de temps pour obvier à tous les inconvéniens auxquels entraînait le mode d'administration municipale qui régissait alors la cité. Il commença par réduire à un an seulement, l'exercice des fonctions des Maîtres-Echevins, dont il soumit l'élection à six délégués ecclésiastiques; cette institution est de l'année 1179. Plus tard en 1197, pour mettre ordre à toutes les transactions effectuées entre les citoyens, il ordonna de constater, par des actes authentiques, tous les contrats qui pouvaient donner matière à contestation; des magistrats spéciaux furent chargés de la rédaction de ces actes: ce sont les amans, qui étaient élus par les citoyens, au nombre de deux par paroisse, et à la garde desquels étaient confiées les arches ou armoires publiques qui recevaient ce précieux dépôt. C'est encore à Bertram que l'on attribue l'institution des treize de la justice.

En 1186, lors des débats qui s'élevèrent entre l'empereur Frederic Barberousse et le saint-père, relativement à la nomination de l'archevêque de Trèves, Bertram s'étant

rangé au parti du souverain pontife, encourut la disgrace de l'empereur, qui le dépouilla du temporel de son évêché. Bertram fut donc obligé de quitter Metz et de se réfugier à Cologne, où il demeura plus de trois ans. Après la mort de Frederic Barberousse, Henri VI, son fils, pardonna à Bertram, qui vint reprendre possession de son trône épiscopal.

Bertram libéra les terres de son église que les évêques, ses prédécesseurs, avaient engagées, et fonda le château de Vic, que Thiébault, comte de Bar, vint assiéger et détruire. L'évêque Bertram lança les foudres de l'église contre l'agresseur qui ne put faire lever son excommunication, qu'en indemnisant l'évêque des pertes qu'il lui avait fait éprouver, et en se croisant contre les Albigeois.

Enfin, après avoir occupé pendant trente-trois années le trône épiscopal, Bertram, le législateur de la cité de Metz, mourut le 6 avril 1212, suivant le nécrologe de la cathédrale.

Il existe une ordonnance de l'évêque Bertram, sur le change des matières d'or et d'argent, promulguée en 1190, et qui ne fait aucune mention de la monnaie épiscopale. Cette ordonnance est digne d'intérêt, en ce qu'elle prouve qu'antérieurement à l'achat du coin des évêques, aliéné par Théodoric V de Boppart, il existait à Metz une monnaie purement municipale; en effet, l'ordonnance dont je parle soumet les changeurs à une redevance annuelle de douze livres *Metensis monetæ*, et ces deux mots ne peuvent évidemment désigner que la monnaie de la ville.

L'évêque Bertram usa de son droit de monnaie, et les deniers à son coin ne sont pas d'une extrême rareté. J'en possède plusieurs qui présentent des différences de coin, mais non de types. Un de ces deniers qui est surfrappé,

porte sur chaque face la moitié des deux types opposés, et chacune de ces demi-empreintes est fort bien conservée. Il a fallu un singulier hasard dans la fabrication de cette petite pièce, pour qu'elle fut ainsi frappée. Il est probable que le monétaire, mécontent de son premier coup de marteau, aura retourné le flan sur le coin fixe, pour lui donner une meilleure empreinte qui n'aura pas mieux réussi qu'au premier coup. Voici la description des deniers de Bertram.

BERTRANN9. Grenetis extérieur : dans le champ le buste de l'évêque, la tête nue et les mains jointes.

℟ Grenetis extérieur : dans le champ une croix à double contour, sur laquelle est appuyée une main qui bénit. La croix est cantonnée des lettres ME-TE-NS-IS, en commençant par l'angle inférieur de gauche (Fig. 29).

Poids, 12 grains $\frac{1}{2}$.

La deuxième pièce de Bertram que j'ai figurée, présente au revers entr'autres différences de coin, un besan dans l'angle supérieur de droite de la croix. Du reste le type est le même que celui de la précédente (Fig. 30).

Le poids de celle-ci est de 13 grains, de même que celui du denier surfrappé, dont j'ai parlé plus haut.

Mêmes types, mais présentant des différences dans le dessin de la figure de Bertram, dont les deux mains ne sont pas jointes (Fig. 31).

Poids, 12 grains.

M. Teissier a fait graver un denier de l'évêque Bertram. Sa figure porte le n° 5 de la planche II des monnaies épiscopales; mais le graveur, peu au fait des types de cet évêque, a vu un christ dans la main adossée à la croix du revers, et a produit ainsi une figure aussi mauvaise que possible.

La collection de M. Motte contient une rare monnaie de Bertram, absolument analogue pour les types et les

légendes aux deniers ordinaires, mais en différant par le module et le poids (Fig. 32).

Cette pièce qui valait un denier messin, pèse 7 grains.

CONRAD Ier DE SCHARPHENNECK.

Conrad, issu de la famille allemande des barons de Scharphenneck, était déjà évêque de Spire lorsque le siège de Metz vint à vaquer par la mort de Bertram; il avait dû la prélature à la haute faveur dont il jouissait à la cour, comme chancelier de l'empire. Maintenu dans cette dignité, par Othon IV, à son avènement au trône, Conrad avait accompagné ce prince à Rome: pour le payer de la faveur qu'il en avait reçue, Conrad profita de son séjour auprès du St-Père, pour travailler à la perte de l'empereur Othon, dont il parvint à faire prononcer la déposition en 1212, à la diète de Coblentz. Pour prix de cette félonie, le nouvel empereur Frederic II donna à Conrad l'évêché de Metz, dès qu'il fut vacant. Cet évêque qui l'accepta, tout en gardant l'évêché de Spire, se montra peu soucieux des intérêts de son diocèse et n'y parut guères que pour y accompagner l'empereur. C'est à Conrad Ier qu'est due la concession faite, en 1221, à l'hôpital St-Nicolas, du meilleur vêtement de tous les morts de la cité de Metz, clercs et laïques.

Après avoir occupé pendant douze années le siège épiscopal de Metz et celui de Spire, Conrad de Scharphenneck mourut en 1224, dans cette dernière ville.

Les monnaies de ce prélat sont extrêmement rares. J'ai été assez heureux pour en découvrir une tout récemment. En considérant les deniers de Bertram et les premiers de Jean d'Apremont, j'avais pensé que ceux de Conrad, placé entre ces deux évêques, présenteraient des types analogues; la rencontre de la rare monnaie que je vais décrire a pleinement vérifié cette présomption.

CONRADVS. Grenetis extérieur : buste à mi-corps de Conrad la tête nue et les mains jointes : derrière la nuque, trois besans placés en triangle.

℞ Grenetis extérieur : dans le champ une croix pattée à double contour, à laquelle est adossée une main qui bénit. La croix est cantonnée des lettres ME-TE-NS-IS (Fig. 33).

Poids, 12 grains $\frac{1}{2}$.

JEAN Ier D'APREMONT.

Issu de la noble famille lorraine d'Apremont, Jean Ier était évêque de Verdun pendant que Conrad de Scharphenneck occupait le siége de Metz. A la mort de Conrad, Jean d'Apremont fut élu par le chapitre de la cathédrale et vint prendre possession de son église en 1225.

Ce prélat acquit à son église plusieurs domaines qui jusqu'alors avaient fait partie des biens des comtes héréditaires de Metz dont la famille s'éteignit sous son épiscopat. Mais d'un autre côté, il céda à son frère Gobert d'Apremont, la comté de Sarrebruck, et vendit à l'évêque de Liége la ville de St-Tron que Theodoric III avait seule exceptée dans l'aliénation à Frederic Barberousse, des biens que son église possédait dans le pays de Liége.

Jean d'Apremont eut avec la cité de Metz de graves démêlés dont on ignore la cause. En 1232, les messins brulèrent le village de Châtel qui appartenait à l'évêque et crevèrent les yeux à l'officier qui y commandait. Jean, soutenu par le paraige de Port-Sailly auquel il était allié, voulut réprimer la sédition, mais ne put y parvenir, et fut contraint de sortir de Metz avec tout le paraige dont les hôtels furent pillés par le peuple. L'évêque se réfugia avec ses partisans au château de St-Germain, où les messins allèrent l'assiéger. Le comte de Bar et le duc de Lorraine, alliés de Jean d'Apremont, se laissèrent

gagner par les messins et tournèrent leurs armes contre lui. Jean ne perdit point courage, requit et obtint alors l'assistance de quelques seigneurs d'Allemagne. Il allait enfin livrer aux messins une bataille décisive, après trois années de conflits, lorsque, par l'entremise de Roger, évêque de Toul, la paix fut conclue entre les deux parties belligérantes. Cette paix, faite en 1235, permit à Jean d'Apremont de revenir à Metz avec le paraige de Port-Sailly, qui lui était resté fidèlement attaché.

L'évêque rentré dans sa ville épiscopale, y vécut en paix jusqu'en 1238. C'est au 10 décembre que le nécrologe de la cathédrale rapporte la mort de Jean Ier.

Les monnaies de Jean d'Apremont ne sont pas rares. Une trouvaille faite, il y a quelques années, aux environs de Sarreguemines, a répandu dans le commerce une assez grande quantité de deniers d'argent de cet évêque, et de son successeur Jacques de Lorraine.

Les types sont peu variés dans les deniers de Jean d'Apremont, et ne présentent que deux espèces bien tranchées. Je n'ai encore vu de la première que les exemplaires que je possède. Quant à la seconde espèce, elle présente plusieurs différences dans les légendes et les signes qui cantonnent la croix du revers. Voici d'ailleurs la description de toutes ces curieuses petites monnaies.

IOHANNI. Grenetis extérieur : buste de l'évêque Jean, la tête nue et les mains jointes : derrière la nuque un besant.

℟ Grenetis extérieur : même type qu'aux monnaies de l'évêque Bertram, à l'exception que la croix est en outre cantonnée de quatre besans (Fig. 34).

Poids, 15 grains.

IOHANE. Même type que dans la précédente, et n'en diffère que par la légende.

℟ Même revers que dans la précédente, avec des différences de dessin (Fig. 35).

Cette monnaie a été malheureusement mal frappée, et les types n'ont point pris suffisamment sur le flan.

Poids, 12 grains.

Ces jolies petites monnaies, qui sont fort rares, présentent, comme on le voit, une bien grande analogie avec les monnaies de l'évêque Bertram. Elles n'en diffèrent, pour ainsi dire, que par le nom du prélat auquel elles appartiennent. Cette similitude rend certaine l'attribution de ces deniers à Jean d'Apremont, qui n'a eu entre Bertram et lui que l'évêque Conrad.

IOHANNES. Grenetis extérieur : l'évêque à mi-corps, mitré et tenant la crosse à mains jointes.

℟ NETENSIS (sic). Grenetis extérieur : dans le champ une croix pattée, cantonnée de deux croissans et deux étoiles (Fig. 36).

Poids, 13 grains ½.

Ce denier diffère du précédent par quelques détails du costume de l'évêque, et par la légende du revers qui porte bien METENSIS (Fig. 37).

Poids, 14 grains (1).

Mêmes types : dans le champ une étoile vis-à-vis la poitrine de l'évêque (Fig. 38).

Poids, 13 grains.

IOHAN. Grenetis extérieur fort gros : buste de l'évêque, mitré d'une mitre fort basse et tenant la crosse à mains jointes. Au-dessus de la mitre une étoile.

℟ METIN...SI (sic). Grenetis semblable au grenetis du droit : dans le champ une croix pattée, cantonnée de deux croissans et deux étoiles (Fig. 39).

Poids, 11 grains ½.

IOHANNS. Même type qu'à la précédente, sauf que

---

(1) Cette monnaie est mal figurée dans la 2e planche des monnaies épiscopales de M. Teissier, sous le n° 7.

l'étoile au lieu d'être placée dans l'angle formé par les cornes de la mitre, est vis-à-vis la poitrine de l'évêque.

℞ METENSIS. Gros grenetis extérieur : croix pattée, cantonnée de deux étoiles et deux croissans (Fig. 40).

Poids, 13 grains.

Mêmes types qu'à la 3me monnaie de l'évêque Jean, sauf quelques différences de disposition dans les lettres du nom Johannes, et le renversement des signes qui cantonnent la croix du revers (Fig. 41).

Poids, 14 grains $\frac{1}{2}$.

IOHANNES. Grenetis extérieur : buste de l'évêque orné d'un collier, mîtré et tenant la crosse à mains jointes; dessin barbare. La légende commence à la lettre inférieure de gauche, passe à droite, remonte et vient finir à gauche.

℞ NETENSIS (sic). Grenetis extérieur : croix pattée, cantonnée de quatre besans (Fig. 42).

Poids, 12 grains.

Mêmes types que la précédente : en diffère par le dessin de la figure et la forme des lettres de la légende Metensis du revers; fabrique barbare (Fig. 43).

Poids, 14 grains.

IOHANNES. Grenetis extérieur : buste de l'évêque mitré et orné d'un collier de perles, tenant la crosse à mains jointes; derrière le cou un besan. La légende commence à la lettre supérieure de gauche, passe à droite en descendant et vient finir à gauche en remontant; fabrique barbare.

℞ METENSIS. Grenetis extérieur : dans le champ une croix cantonnée de quatre besans (Fig. 44).

Poids, 14 grains.

Ressemble à la précédente par les types et la fabrique, et en diffère en ce que le buste de l'évêque n'a point de collier. Il n'y a pas de besans derrière le cou, et la légende commençant à la lettre supérieure de droite,

passe à gauche, descend et va finir en remontant à droite. (Fig. 45).

Poids, 13 grains $\frac{1}{2}$.

IANE. Grenetis extérieur : buste mitré et sans collier, tenant la crosse à mains jointes, derrière le cou un besant. La légende se lit en commençant par la lettre supérieure de droite, passant à gauche en descendant, et remontant à droite.

℞ METENSIS. Grenetis extérieur : dans le champ une croix pattée, cantonnée de quatre besans (Fig. 46).

Poids, 12 grains $\frac{1}{2}$.

INE. Grenetis extérieur : buste mitré et tenant la crosse à mains jointes ; les barbes de la mitre sont fort longues. La légende se lit en partant de la lettre inférieure de droite et remontant par la gauche pour revenir à droite.

℞ METENSIS. Grenetis extérieur : dans le champ une croix pattée, cantonnée de quatre croissans (Fig. 47).

Poids, 13 grains.

IE. Grenetis extérieur : buste mitré tenant la crosse, une étoile vis-à-vis la mitre dont les barbes sont fort longues. La légende se lit à droite en remontant.

℞ METENSIS. Grenetis extérieur : croix pattée, cantonnée de quatre étoiles (Fig. 48).

Poids, 14 grains.

INE. Buste mitré tenant la crosse, une étoile vis-à-vis la mitre dont les barbes sont fort longues. La légende se lit en passant de gauche à droite.

℞ METENSIS. Grenetis extérieur : dans le champ une croix pattée, cantonnée de quatre croissans (Fig. 49).

Poids, 14 grains.

Ces trois dernières monnaies pourraient également s'attribuer à Jacques de Lorraine.

IOHANNES. Grenetis extérieur : buste mitré, orné d'un collier et tenant la crosse. La légende commence à

la lettre supérieure de droite, passe à gauche, descend et remonte à droite.

℟ METENSIS. Grenetis extérieur: dans le champ une croix pattée, cantonnée de quatre besans (Fig. 50).

Poids, 13 grains.

Mêmes types que dans la 4me monnaie que j'attribue à cet évêque, mais celle-ci présente des différences dans la légende (Fig. 51).

Poids, 14 grains.

JACQUES DE LORRAINE.

A Jean Ier succéda Jacques, fils de Ferry II, duc de Lorraine, et d'Agnès de Bar. Il était chanoine et prieur de l'église de Metz, lorsqu'en 1239 le clergé le plaça, d'une voix unanime, sur le siége que la mort de Jean d'Apremont venait de rendre vacant.

Jacques de Lorraine prit ouvertement le parti de l'église romaine contre Frederic II et Conrad son fils, dans les démêlés qui divisèrent encore une fois l'empereur et le souverain pontife. Il assista au concile de Lyon, tenu en 1245, dans lequel l'empereur Frederic II fut excommunié et déclaré déchu de l'empire. Pour lui donner un successeur, quelques princes d'Allemagne se réunirent à Wurtzbourg, et élurent Henri, Landsgrave de Thuringe. Jacques de Lorraine, qui faisait partie de cette diète, prit part à l'élection de l'usurpateur. Peu de temps après celui-ci vint à mourir, et les rebelles, à la tête desquels nous retrouvons Jacques de Lorraine, donnèrent la couronne à Guillaume, comte de Hollande.

Pendant que son évêque désertait ainsi la cause de l'empereur légitime, la ville de Metz y restait fidèlement attachée. Rien ne put la décider à violer la foi jurée, aussi Jacques vécut-il en guerre ouverte avec les messins. Pour leur faire tête, Vic, Marsal, Sarrebourg, Épinal et plu-

sieurs autres villes de l'évêché furent garnies de bonnes murailles, par les ordres du prélat; mais, bien qu'il eût nombre de troupes à sa solde, il n'osa point s'attaquer à sa ville épiscopale.

Malgré cette vie agitée, Jacques de Lorraine joignit quelques acquisitions au patrimoine de son église, et par compensation la dessaisit de plusieurs fiefs importans, comme le château de Sierck, par exemple, que Jacques céda en 1247, à Mathieu, duc de Lorraine. En 1259, il donna à son neveu Ferry III, le fief de Dieuze.

Dom Calmet rapporte dans sa notice de Lorraine (1), que Jacques de Lorraine reçut Marsal de Ferry III, son neveu, qu'il fit fortifier cette ville, et la légua en 1260 par testament à l'église de Metz. Depuis ce temps, ajoute-t-il, les évêques de Metz ont joui de la seigneurie directe et utile de la ville de Marsal. J'ai fait voir que cette assertion était hasardée, en parlant des monnaies des évêques Heriman et Etienne.

Jacques de Lorraine fonda quelques établissemens religieux, et sous son épiscopat, les cordeliers, les carmes et quelques autres communautés s'introduisirent à Metz.

Jacques mourut à Metz, le 24 octobre 1260, et fut inhumé dans la cathédrale.

La même trouvaille qui a mis au jour la plupart des monnaies de Jean d'Apremont, que j'ai décrites plus haut, m'a procuré de même une jolie suite de deniers d'argent de l'évêque Jacques de Lorraine. Pour le style et la fabrique, les monnaies de ce dernier sont absolument semblables à celles de Jean Ier, et leurs légendes seules peuvent les faire reconnaître. Voici la description des différentes variétés que j'ai pu recueillir.

IACOB. Grenetis extérieur : buste mitré de Jacques,

---

(1) Tome 1er, pag. 744.

tenant la crosse à mains jointes : barbes de la mitre fort longues.

℞ METENSIS. Grenetis extérieur : dans le champ une croix pattée, cantonnée de deux étoiles et deux croissans (Fig. 52) (1).

Poids, 15 grains.

IACOBVS. Même type que dans la précédente, sauf quelques différences de dessin : un besant en face de la mitre de l'évêque.

℞ Semblable au revers de la précédente, sauf quelques différences de forme dans les lettres de la légende (Fig. 53).

Poids, 15 grains.

IAKE. Très-gros grenetis extérieur : buste mitré et tenant la crosse à mains jointes : barbes de la mitre allongées.

℞ METENSIS. Grenetis semblable : dans le champ une croix pattée, cantonnée de quatre croissans (Fig. 54).

Poids, 13 grains.

IAICOBI. Grenetis extérieur : les deux premières lettres séparées des autres par un point, buste mitré, tenant la crosse à mains jointes.

℞ METENSIS. Grenetis extérieur : dans le champ une croix pattée, cantonnée de deux étoiles et deux croissans (Fig. 55).

Poids, 12 grains $\frac{1}{2}$.

IACOBVS. Grenetis extérieur ; buste mitré, tenant la crosse.

℞ METENSIS. Grenetis extérieur : dans le champ une croix pattée, cantonnée de deux étoiles et deux croissans (Fig. 56).

Poids, 10 grains.

IAIC... Grenetis extérieur : buste mitré et tenant la

(1) Ce denier fait partie du recueil de M. Teissier, et porte le n° 9 de la 2e planche des monnaies des évêques de Metz.

crosse; la tête est couverte de trois rangées de points ronds, figurant des cheveux : la mitre n'a point de barbes.

R/. METENSIS. Grenetis extérieur : dans le champ une croix pattée, cantonnée de deux croissans et deux étoiles; les lettres de la légende ont une forme tout-à-fait particulière (Fig. 57).

Poids, 12 grains.

IAICOBI. Grenetis extérieur : buste mitré et tenant la crosse; trois rangées de points ronds pour cheveux.

R/ METENSIS. Grenetis extérieur : dans le champ une croix cantonnée de deux croissans et deux étoiles (Fig. 58).

Poids, 13 grains.

IACOBVS. Grenetis extérieur : buste mitré et tenant la crosse.

R/ METENSIS. Grenetis extérieur : dans le champ une croix pattée, cantonnée de deux croissans et deux étoiles (Fig. 59).

Poids, 12 grains.

IAICOBI. Grenetis extérieur : buste mitré tenant la crosse.

R/ METENSIS. Grenetis extérieur : dans le champ une croix pattée, cantonnée de deux étoiles et deux croissans (Fig. 60).

Poids, 13 grains.

Ce denier est gravé dans le recueil de M. Teissier, sous le n° 8 de la 2e planche des monnaies épiscopales; mais la figure en est peu exacte.

PHILIPPE DE FLORANGES.

Elu par le chapitre, quelque temps après la mort de Jacques de Lorraine, Philippe résigna son évêché entre les mains du pape en 1264, et mourut à Metz le 20 décembre 1297.

Je ne connais point de monnaie de l'évêque Philippe de Floranges. Il est même raisonnable d'admettre qu'il n'en a point été frappé à son coin, puisqu'il remit tout le temporel de sa charge entre les mains de Thiébaut, comte de Bar, presque immédiatement après son élection.

GUILLAUME DE TRAISNEL.

Placé par le pape, en 1265, à la tête de l'évêché de Metz, il mourut à Châlons-sur-Marne en 1269.

Je ne connais aucune monnaie de Guillaume de Traisnel.

LAURENT.

Laurent succéda à Guillaume de Traisnel en 1269, et tint le siége épiscopal l'espace de dix années; il mourut à Rome en 1279.

Il n'existe dans aucune collection, des monnaies de l'évêque Laurent.

JEAN DE FLANDRES.

Cet évêque, fils de Gui, comte de Flandres, occupa fort peu de temps le siége épiscopal de Metz; élu par le pape en 1280, il fut transféré en 1282 à l'évêché de Liége.

Je ne connais point de monnaies de l'évêque Jean de Flandres. S'il en existe, elles doivent être fort rares, vu le peu de temps qu'il a été sur le trône épiscopal.

BOUCHARD D'AVESNES.

Bouchard, fils du comte de Hainaut, succéda à Jean de Flandres, lorsque celui-ci fut transféré de l'évêché de Metz à celui de Liége. Cette élection eut lieu en 1282, et l'année suivante, Bouchard vint prendre possession de son église. Son premier soin fut de chercher à en arrondir le domaine, et pour cela il racheta le comté de Bliescastel

que ses prédécesseurs avaient engagé. En 1288, ce fief devint la source d'une guerre où notre évêque se montra homme de cœur et de tête. Ferry III duc de Lorraine, et Henri, comte de Bar, s'unirent contre Bouchard et vinrent fondre sur St-Avold, qu'ils ravagèrent. Notre belliqueux prélat eut recours à Conrad, évêque de Strasbourg, dont il requit l'assistance. Aidé des troupes de cet allié, il se mit en campagne, atteignit auprès de Sarrelouis l'armée du duc de Lorraine et la battit complètement. Le comte de Linanges, fait prisonnier dans cette affaire, fut dépouillé des fiefs qu'il tenait de l'évêché, comme la vouerie de St-Avold et le ban de Remilly. Bouchard vint ensuite mettre le siège devant Preny qui tenait pour le duc de Lorraine. Ferry, pour faire lever le siége de cette forteresse, fit en sorte que l'empereur appelât l'évêque à la cour, pour prêter serment entre ses mains. Bouchard se hâta d'obéir, partit pour Mayence, s'acquitta de ses devoirs de vassal de l'empire, repartit plus vîte encore et revint presser vigoureusement le siège de Preny. Ferry fut alors obligé de demander la paix et d'accepter les conditions imposées par Bouchard; le traité fut conclu en 1290.

L'année suivante, cet évêque aida son frère Jean, comte de Hainaut, à faire rentrer dans le devoir les bourgeois de Valenciennes, révoltés contre leur suzerain. Sous l'épiscopat de Bouchard d'Avesnes, l'église des frères Prêcheurs, depuis de St-Arnould, fut entièrement terminée et consacrée en 1286.

Cet évêque mourut à Metz le 29 novembre 1296.

Je n'ai point encore pu rencontrer de monnaies de l'évêque Bouchard d'Avesnes, bien qu'il soit certain qu'il en a fait frapper à son coin; car cet évêque engagea pour cinq ans son droit de monnaie aux magistrats de Metz, et cela seulement dix ans après son élévation à

l'épiscopat. Voici la teneur de l'acte d'engagement, tiré de l'arche de St-Marcel par Paul Ferry, et rapporté par les PP. Bénédictins, dans leur histoire de Metz (1). Cet acte est du 30 janvier 1292.

« Nous, Bouchars par la grace de Deu evesques de » Mes, faisons conixans à tous ke nous avons vendut » nostre monnoie de Mes à point et à lus où elle est » or. Ensi ke nous ne la poions chaingier ni remueir » ne de loy ne de fleur de ceste prochaine feste nostre » dame chandelor que or vient en cinc ans continuement, » por cinc cens livres de messains dont nous avons reçuet » boin poiement. en tesmoignaige de veriteit lor en avons » nous doneit ces lettres saiellées, de nostre saiel. ke » furent faites le mercredi devant la chandelor devant » dite kant li milliaires corroit par mil dous cens quatre » vins et unze ans »

GÉRARD DE RELANGES.

Gérard fut donné pour successeur à Bouchard d'Avesnes, par le pape Boniface VIII. Élu en 1298, il mourut le 30 juin 1302.

Il doit exister des monnaies de Gérard de Relanges, bien que je n'aie pu encore en découvrir aucune. Il en a certainement fait frapper à Épinal, suivant l'assertion de dom Calmet, qui, dans sa notice de Lorraine, à l'article Épinal, rapporte que

« En 1299, Simonin, d'Épinal, reconnaît avoir reçu » de Gérard, évêque de Metz, un de ses monnoyages » qu'il avait à Épinal, et promet de n'en jouir ni user » que pendant la vie de ce prélat. »

Les PP. bénédictins énoncent le même fait, en pre-

(1) Tome III. Preuves, page 236.

nant pour autorité la citation de dom Calmet, qui n'a pas reproduit l'acte authentique.

RENAULT DE BAR.

Élu en 1302, Renault, frère du comte de Bar, mourut subitement en 1316. Meurisse dit qu'il fut empoisonné.

Je ne connais point de monnaie de l'évêque Renault, bien qu'on doive supposer qu'il en existe. Le P. Benoît, dans son histoire de Metz, parle d'une monnaie qu'il attribue à Renault, et qu'il décrit de la manière suivante:

Celle de Renault de Bar a d'un côté un évêque qui bénit de la main droite, et tient la crosse de la gauche; de l'autre une croix avec deux étoiles et deux croissans, et cette légende *moneta Metensis*.

Le P. Benoît a dû omettre la légende principale dans sa description, car sans cela je ne vois aucune raison d'attribuer une semblable monnaie, plutôt à un évêque qu'à un autre.

HENRI DAUPHIN.

Henri, frère d'Imbert, dernier souverain du Dauphiné, fut élevé à la dignité d'évêque de Metz, par le pape Jean XXI, deux ans après la mort de Renault de Bar. Il n'entra point dans les ordres, et vint pourtant prendre possession de son évêché en 1319. Il fut tué dans un combat contre le duc de Savoie en 1324.

Suivant dom Calmet, dans sa dissertation sur les monnaies de Metz, Henri Dauphin laissa par des lettres-patentes, datées de l'année 1321, l'administration de sa monnaie d'Épinal à un bourgeois de cette ville.

Il existe donc une monnaie d'Henri, frappée à Épinal; je ne la connais pas, non plus que celle qu'il a pu faire faire à Metz.

LOUIS DE POITIERS.

Louis, fils du duc de Valentinois, fut transféré, en 1325, de l'évêché de Langres à celui de Metz, et se démit volontairement de son évêché l'année suivante. Il se retira à Montelimart, où il mourut en 1327.

Je ne connais aucune monnaie que l'on puisse attribuer à cet évêque.

ADEMAR DE MONTHIL.

Ademar, doyen de la cathédrale de Toul, et neveu de Louis de Poitiers lui fut donné pour successeur par le pape Jean XXI. Il vint prendre possession de son église en 1327. La première année de sa séance fut signalée par la défaite du sire de Rodemack qui avait inopinément attaqué notre prélat, pendant qu'il visitait son diocèse. Jusqu'en 1340, Ademar gouverna son église en repos; mais à partir de cette époque, il eut à faire face à des guerres continuelles. Raoul, duc de Lorraine, premier antagoniste d'Ademar, fit la paix avec lui en 1342. Isabelle d'Autriche, régente de Lorraine, pendant l'absence de Raoul qui avait conduit des troupes à Philippe-le-Bel contre les anglais, renouvela la querelle avec l'évêque Ademar, au sujet de la forteresse de Château-Salins qu'elle avait élevée sur les terres de l'évêché. La paix entre les deux parties fut conclue en 1344, mais ne fut pas de longue durée. En 1348 la guerre se ralluma, et Château-Salins fut détruit. Une nouvelle trève fut conclue, mais n'ayant pas été observée par les lorrains, on reprit les armes en 1351, et Château-Salins fut rasé de nouveau, ainsi que les forteresses lorraines d'Amalcourt, de Dongieux, d'Ethinville et de St-Evre. La régente ayant fait avancer son armée sur Metz, fut obligée de se replier sur Nomeny, et l'armée épiscopale se jetant sur la route

de Nancy, alla brûler les faubourgs de cette ville, et revint au devant des lorrains qu'elle atteignit devant Pont-à-Mousson, et mit dans une déroute complète. Enfin Jean-le-Bon, roi de France, et l'empereur Charles IV, s'entremirent et firent faire la paix en 1352. En 1360, les compagnies blanches, formées des soldats des armées licenciées après la paix de Bretigny, vinrent fondre sur les terres du duc de Bar. Ademar marcha avec 1500 hommes à son secours, et l'aida à se débarrasser de ces hôtes dangereux. Après cette expédition, les troupes de Robert ayant dépouillé quelques-uns des auxiliaires messins, Ademar vint tirer vengeance de ce guet-apens et fit payer au duc une somme très-forte. Ce fut sous Ademar en 1356, que l'empereur Charles IV publia la bulle d'or dans la ville de Metz.

Ademar qui fut chéri des messins comme ayant toujours embrassé chaudement leurs intérêts, mourut le 12 mai 1361.

Les monnaies de l'évêque Ademar de Monthil ne sont pas extrêmement rares. Celles qu'il a fait frapper à Metz sont de deux modules différens : ce prélat a aussi fait frapper à Marsal des gros ou pièces de XII deniers. Avant de passer à la description de ces différentes espèces, je vais donner les actes authentiques passés par l'évêque Ademar, et qui ont trait à l'administration de sa monnaie de Metz.

Ademar, à cause des guerres fréquentes aux dépenses desquelles il avait à subvenir, fut obligé, à diverses reprises, d'engager des possessions de son évêché pour ramasser de l'argent. C'est ainsi qu'en 1334 il céda pour deux ans à la ville, son droit de monnaie. Les PP. bénédictins, dans leur histoire de Metz (1), reproduisent l'acte relatif

(1) Tome IV, preuves, page 72.

à cette cession, et que P. Ferry avait tiré de l'arche de S[t]-Marcel. Voici la teneur de cet acte qui nous apprend que l'officine monétaire des évêques était sur les Murs, et que le denier s'appelait Messain.

« Nous, Emairs, par la graice de Deu, evesque de » Mes faisons savoir et cognissant à tous que nous avons » otroiet et otroions au maistre escheving et auz treze » et aus paraiges et à toute la communoteit de la citeit » de Mes, que il puissent faire Messains en la citeit de » Mes, c'est assavoir en la menoie sus lou Mur, de trente » quatre sols de messains sus lou maire. et doit avoir » au maire cept onces et quaitre deniers de fin argent » c'est assavoir dès or au juscai feste Saint Jehan Bap- » tiste qui or vient et de feste Saint Jehan Baptiste » que or vient au dous ans que nous ne poions faire » faire monoie fuers de Mes pour ceu que autres gens » ne la contrefeixent sus nostre sing et après lou termine » passée de ladite feste Saint Jehan que or vient an » dous ans, doit la menoie revenir en nostre main en » l'estat qu'elle estoit d'avant et ciaulz messins qu'ils feront » doient courre par nostre dite eveschiet, un messains » pour dous tournois en tesmoignaige de veritei et pour » ceu que ce soit ferme chose et estauble, avons nous, » Emairs evesque de Mes dessusdit fait mettre nostre » grand saeil au ces presentes lettrez que furent faites » l'an de graice nostre Signour, mil trois cens et trente » et quaitre. »

En 1350, Ademar se plaignit à Thomas de Bourlémont, évêque de Toul, de ce que ses monnoyeurs de Liverdun falsifiaient sa monnaie de Metz. Le P. Benoit, dans son histoire de Toul, a rapporté ce fait et a transcrit dans ses preuves la lettre suivante qui y est relative :

« Nous, Ademar, par la grace de Deu et don S. Siege » de Rome, évêque de Mes faisons savoir et cognoissans

» à tous ceaux qui cez presentes lettres verront et ovront » que comme aucunes gens noz eussent donné à entendre » que aucuns menoieurs demourans en la ville de » Liverdun de sous reverens peires en Deu evès de Tol, » avoient fait menoye semblable à nostre menoye de » Mès, laquelle chose ne croions point ne n'avons pu » par aucune mémoire trouver en veritei, toutefois sy » les monnoyeurs de monsieur de Toul eussent fait » menoie semblable à notre dite menoye de Mes en la » dite ville de Liverdun ou en autre leu en lai terre » doudit monsieur de Toul, nous lor avons pardonnei » et pardonnons par ces presentes pour nos et pour noz » successours evêques de Mès on nom de nos et de notre » dite eveschié, etc., etc. Nous Ademars evêque desusdit » avons fait sçaeler ces presentes lettres de notre grand » sael pendant que furent faites et données en nostre » chastel de Vy, l'an de grace nostre Signour mil trois » et cinquante, le deimenge jour de la Traineteit en » mois de may. »

Voici maintenant la description des différentes monnaies de l'évêque Ademar de Monthil.

† ADEMARIVS EPS. Entre deux grenetis : buste à mi-corps de l'évêque mitré et tourné à droite, tenant la crosse de la main gauche et bénissant de l'autre main.

℟ † MONETA METESI. Entre deux grenetis : dans le champ une croix pattée cantonnée de deux étoiles et deux disques lunaires à faces humaines (Fig. 61).

Poids, 19 grains.

Mêmes types que dans la précédente, mais présentant des différences dans le dessin et les lettres des légendes. Ces deux variétés sont tirées : la première, de la collection de M. Soleirol, chef de bataillon du génie, et la deuxième, de la collection de la bibliothèque publique de Metz (Fig. 62 et 63).

Leur poids est aussi de 19 à 20 grains (1).

A.EPS. Grenetis extérieur : buste à mi-corps de l'évêque mitré, tenant la crosse de la main gauche, et bénissant de la droite.

℟ METENSIS. Grenetis extérieur : dans le champ une croix pattée cantonnée de deux croissans et deux étoiles (Fig. 64).

Poids, 7 grains.

Même monnaie que la précédente, mais présentant quelques différences dans les caractères de la légende et dans la disposition des signes qui cantonnent la croix (Fig. 65).

Cette variété fait partie de la collection de la ville et pèse 9 grains $\frac{1}{2}$.

Dom Calmet, dans la collection des monnaies qu'il a publiées à la tête du second volume de son histoire de Lorraine, donne, sous le n° cxxxv, la figure d'un gros d'argent d'Ademar de Monthil, frappé à Marsal. Voici la description de cette monnaie :

† ADEMARIVS : DEI : GRA : METEN : EP. L'évêque à mi-corps et de face, mitré, bénissant de la main droite et tenant la crosse obliquement de la main gauche. A droite et à gauche une croix entourée de rayons.

℟ † BNDICTV.SIT.NOME : DNI · NRI : IHV : XPI en légende extérieure. † MONETA : DE : MARSA en légende intérieure entre deux cercles concentriques : dans le champ une croix pattée (Fig. 66).

Poids, 2 deniers 20 grains.

M. Teissier a publié aussi un gros d'Ademar de Monthil, frappé à Marsal, sous le n° 1 de la 3e planche des monnaies des évêques de Metz. En voici la description :

(1) Les trois monnaies précédentes figurées dans le recueil de M. Teissier, y portent les nos 2, 3, 4 de la planche IIIme des monnaies des évêques.

† ADEMARIVS : EPISCOPVS : DE : METENSI. Grenetis intérieur à la légende : dans le champ un écusson chargé de trois croix fleuronnées et acosté de trois couronnes, le tout dans un contour formé de quatre demi-cercles placés bout à bout.

℟ † ADEMARIVS : EPISCOPVS : DE : MET en légende extérieure. † MONETA DE MARSA en légende intérieure et entre deux grenetis : dans le champ une croix cantonnée de quatre couronnes (Fig. 67).

C'est encore à M. Motte que je suis redevable de la connaissance des deux monnaies suivantes d'Ademar, frappées à Marsal.

† ADEMAR : EPS ⁑ METE'. Entre deux grenetis : dans le champ un écu à trois croix fleuronnées et chargés d'une crosse en pal.

℟ MONETA ⁑ DE ⁑ MARSA'. Entre deux grenetis : dans le champ la croix fleuronnée des armes de l'évêque (Fig. 68).

Poids, 21 grains.

† A † · EPS ·· MET. Grenetis extérieur : dans le champ le même écusson que dans la précédente.

℟ Grenetis extérieur : dans le champ la croix fleuronnée de Monthil, et les lettres MARS devant les cantons de la croix (Fig. 69).

Poids, 10 grains $\frac{1}{2}$.

Les deux monnaies précédentes sont d'un argent de mauvais aloi.

JEAN III DE VIENNE.

Le Pape Urbain V, après la mort d'Ademar de Monthil, transféra de l'évêché de Besançon à celui de Metz, Jean de Vienne, qui vint prendre possession de son église en 1361. Le nouvel évêque affectionna le séjour de Vic, et il y était en 1364, lorsque les treize jurés de la cité

de Metz soulevèrent le peuple contre l'autorité épiscopale, et vinrent délivrer, à main armée, un bourgeois messin, qu'un officier de Jean de Vienne avait fait arrêter comme criminel. Le prélat tenta de faire rentrer les rebelles dans le devoir en les excommuniant, mais ce moyen déjà usé pour les messins, resta sans effet, et Jean, dégoûté de son troupeau, écrivit au pape Urbain V, une lettre pressante pour solliciter un autre évêché. Sa demande fut accueillie favorablement, et en 1365 Jean de Vienne fut transféré à l'évêché de Bâle. Il mourut dans cette ville le 13 octobre 1382.

Dom Calmet, à l'article Marsal de sa notice de Lorraine, dit que ce prélat fit frapper sa monnaie dans cette ville, et il donne à l'appui de cette assertion, la figure d'une monnaie d'argent frappée effectivement à Marsal, pour Jean de Vienne. Cette monnaie qui fait partie de la collection placée en tête du second volume de son histoire de Lorraine, y est figurée sous le n° CXXXVI. En voici la description.

† IOHES⁝DEI⁝GRA⁝EPS⁝METS. Dans le champ une crosse en pal, à droite et à gauche de la crosse un écu sur lequel est un aigle éployé chargé d'un lambel à trois pendans (1).

℟ † MONETA DE MARSALLO. Dans le champ: Saint-Etienne à genoux tenant une croix et la légende *S. Stephanus*, sur deux lignes parallèles (Fig. 70).

Poids, 20 grains.

La charmante petite pièce dont la description suit, fait partie de la collection de M. Motte.

S. STEFANNVS sur deux lignes parallèles : grenetis extérieur, dans le champ St-Etienne à genoux, la tête nimbée et les mains jointes.

---

(1) La famille de l'évêque Jean portait de gueules à l'aigle d'or.

℟ Grenetis extérieur : dans le champ une crosse en pal : à droite et à gauche l'écu de l'évêque (Fig. 71).

Poids, 9 grains.

THEODORIC V DE BOPPART.

Urbain V après avoir transféré Jean de Vienne à l'évêché de Bâle, plaça, à la prière de l'empereur Charles IV, Theodoric de Boppart à la tête de l'église de Metz; Theodoric, fils de Henri Bayer, occupait alors le siége de Worms. Il vint prendre possession le 9 novembre 1365, et comme son prédécesseur Jean de Vienne, choisit pour demeure le chateau de Vic. Le premier acte de son autorité épiscopale fut de renoncer à tous les procès encore pendans, intentés par ses prédécesseurs aux bourgeois de Metz. Il se hâta de conclure aussi des traités d'alliance avec les ducs de Lorraine et de Bar. En 1368, Theodoric de Boppart conduisit des troupes à la suite de l'empereur Charles IV, contre le duc de Milan. En 1369, trois barons lorrains, Bertrand de Noveant, Simonnin de Marcheville, et Gerard d'Alcey, réunirent une troupe de partisans gentilshommes et écuyers, suivant l'expression de Meurisse, et surprirent Marsal qu'ils livrèrent au pillage. Dans la même journée, Theodoric qui était à son château de Vic, y courut avec une poignée d'hommes d'armes, pénétra dans la ville et sans laisser aux pillards le temps de se reconnaître, en fit égorger une partie et enlever le reste. Cette double surprise dans une même journée, a donné naissance au proverbe par lequel on désigne une joie de courte durée, en disant que *c'est une joie de Marsal.* Quelque temps après, Theodoric alla mettre le siège devant Sarrebourg qui voulait se soustraire à l'autorité épiscopale, et réduisit promptement la ville rebelle. En 1375, de nouvelles compagnies blan-

ches vinrent fondre sur les terres de l'évêché, et Theodoric aima mieux les en faire partir à prix d'argent, que de risquer les chances des combats. La ville de Metz qui avait aussi payé 34000 livres à ces bandes armées, pour les éloigner de son territoire, voulut faire contribuer les ecclésiastiques. De là force querelles entre les clercs et les laïques, et Theodoric fulmina contre toute la cité un interdit qui fut maintenu pendant plus de deux ans. Au bout de ce temps, l'évêque se laissa fléchir et leva l'interdit moyennant une somme de cinq mille francs que la cité lui octroya à titre d'indemnité.

Theodoric V fit bâtir le château de Nomeny et répara ceux de Vic, de Ranberviller, de Sarrebourg et de Hombourg. Il consacra les églises des Célestins, des Cordeliers, des grands Carmes et de St-Vincent. Cet évêque eut plusieurs démêlés assez vifs avec le chapitre de son église et plus tard avec le duc de Lorraine, mais ils n'eurent point de suite. Theodoric V mourut à Metz le 18 janvier 1383 ou plutôt 1384, puisque le millésime ne changeait encore qu'à Pâques. Les monnaies de Theodoric de Boppart se trouvent encore assez fréquemment à Metz. Il en est de trois espèces que je décrirai successivement après avoir donné le précis de l'histoire monétaire de cet évêque, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi.

A plusieurs reprises, Theodoric V, pour couvrir les dépenses auxquelles la nécessité l'entraînait, fut obligé, comme Ademar de Monthil, d'engager des parties de son domaine épiscopal.

Le 14 août 1376, Theodoric V commença par engager à la cité, son droit de frapper monnaie à Metz, pour dix années consécutives. Les PP. bénédictins, auteurs de l'histoire de Metz, donnent (1) une copie de l'acte de

(1) Tome IV, preuves, page 306.

cession tiré des archives de l'hôtel de ville. Voici la teneur de cet acte :

« Nous, Thiedris, par la graice de Deu et don saint
» seige de Rome, evêque de Mes, faixons savoir à tous
» que nous avons otrieit à maistre escheving, oz trezes, à
» paraige, et à toute la comunatée de la citei de Mes,
» que il puissent faire faire monnoie d'ergent sil lour plait
» en la citei de Mez, de zous nostre non et cung, c'est
» assavoir un evêque qui tignet une crosse an sa main,
» et deniers qui aillent pour un messain, pour dous,
» pour trois, ou pour quaitre, ou coment que muelz
» lour plaireit, jusques à douze deniers; et doient faire
» ladite monnoie sus lou Muir, an la maxon de la mon-
» noie, ou atre part dedens Mes, ou leu soffixant. La-
» queille monnoie doit estre à douze deniers de loy argent
» de Roy, et peuent faire, c'il lour plait, deniers de douze
» deniers piece, et de soixante et onze sur lou maire,
» vaillant la piece douze deniers; et deniers de quaitre
» deniers piece, et de dix sept sols et viiij deniers de
» taille sur lou maire, vaillixant la piece quaitre deniers;
» et deniers de dous deniers piece, et de trente cinq sols
» et six deniers de taille sur lou maire; et deniers de
» ung denier piece et de seixante et onze solz de taille
» sur lou maire; et toute la monnoie dessusdite doit
» estre à douze deniers de loy, argent de Roy, en la
» manière dessusdite : en teil manière que se argent
» montoit ou avalloit, nous voulons que li dis de Mez aient
» et puissent panre au chascun maire d'ergent dous gros
» monnoiez de profit après les coustanges et non plus; mais
» c'il plait ozdis de Mes il y peuent bien panre moins de
» profit, lezqueils dous gros dessus monneiz se ergent
» montoit, ou avalloit, on deveroit panre au loy, au taille,
» tant dou plux fort comme dou plus flebe, et l'otroy
» de cette mounoie lor avons nous donney, dez lou jour

» de la confection de cez presentez on dix ans continuel-
» ment au xevant l'un après l'autre, cens moiein pour
» monnoier, toute foix qu'il lor plairait dedens lesdites
» dix annéez et après lou termine desdis deix ans paisseis,
» li monnoie doit revenir en nostre main, ou en la main
» de nos successours evêques, eleus ou confirmiez de
» Mez, au l'estait qu'elle estoit devant et celle mon-
» noie doit coure par nostre eveschiet, en tesmoignaige
» de veriteit, et pour ceu que ferme soit et estable, avons
» nous, Thiedris, evêque de Mez, mis nostre grant sael
» au ces presentez que furent faites l'an de graice nostre
» Signor, mil trois cens seixante et seize, lou quaitor-
» zieme jour don moix d'awost. »

Théodoric V n'attendit pas l'expiration de ce premier bail pour en conclure un nouveau, qui cette fois remit complétement la monnaie de Metz entre les mains des magistrats séculiers, et fut cause que les évêques, ses successeurs, ne frappèrent plus de monnaie à Metz, mais bien dans les villes de leur domaine temporel, comme Vic, Marsal et Épinal. Le nouvel acte d'engagement est daté du 23 septembre 1383, mais l'évêque s'y réserve pour lui et ses successeurs la faculté de racheter, quand il lui plaira, le droit de monnaie qu'il vend à la cité. Voici cet acte que les PP. bénédictins ont extrait du cabinet de M. Emmery, qui a passé de longues années à rassembler une immense collection de pièces historiques relatives à la ville de Metz.

« Nous, Thiedris, par la grace de Deu et du siege
» apostolique, evêque de Mes, faisons savoir et cognis-
» sant à tous par ces presentes lettres que nous debvons
» à nos très chiers et bien amais le maistre escheving les
» treize jurés et toute la comunalteit de la citeit de Mes,
» pour et en nom de ladite citey, quatre mil frans de
» boin or et de juste poix, du coing du roy de France

» Coursables au chainges de ladite citey, etc., etc., et
» pourtant que les dessusdis maistres eschevings, traizes
» et comunalteit soient desdis quatre mil frans plus seurs,
» nous pour nous, nos successours et nostre eveschiet du
» greit et de la volentei des dessusdis nostres freires prin-
» cier, doyen et chapître lor avons mis en wage et obligiet
» mettons en wage et obligons par ces presentes lettres
» pour la somme de quatre mil frans dessusdits tout le
» droit et toute la puissance que nous, comme evesques
» de Mes avons et poions avoir en la citey de Mes avec
» toutes ses appartenances, de faire monnoie et les mettons
» en vraie et reel possession, par la tradition de ces pré-
» sentes dondit droit de faire monnoie, jusques à tant que
» nous ou nos successours averons aux dessusdis maistre
» escheving traizes, et comunalteit, ou à lour successours
» rendus et restitueit reellement entierement et tout à
» une foix, la somme de quatre mil francs de bon or
» et de juste poix du coing du roy de France, cour-
» sables au chainge de ladite citei, pour lesqueils quatre
» mil frans nous ou nos successours poions ladite obliga-
» tion et wagiere redimier et rachaiter toute foix qu'il
» nous plairait, etc., etc.

» Encore est assavoir que quant nous ou nos succes-
» sours averons rachaiteit et redimeit la devantdite obli-
» gation et wagiere du droit de faire monnoie, en payant
» lesdis quatre mil frans li maistre eschevin, les traizes
» et comunalteit dessusdis averont encore puissance et
» droit de faire monnoie par trois ans entiers après le
» paiement fait desdis quatre mil frans, en suivant sans
» moyen. Pour tant que autrefois nous lor avions oc-
» troieit par nos lettres de faire monnoye à Mes pour
» dix ans des queils sept ans sont passait et les aultres
» trois sont advenir et en commenceront après lou paie-
» ment fait des quatre mil frans devantdis, etc. etc., et

» encore nous, Thiedris, evesques dessusdit en nostre
» nom et de nostre eveschiet, pour nous, pour nostre
» evesicheit et pour nos successours promettons en parole
» pontifical et sacerdotal, notre dextre main mise sur
» nostre pris, de tenir complir et sans enfraindre ob-
» server toutes les choses dessusdit, etc., etc.

» Que furent faites l'an mil trois cens quatrevins et
» trois. le vinte troisieme jour du moix de septembre. »

Les magistrats de la cité consentirent à la réserve du rachat stipulée dans l'acte de vente, et souscrivirent à cet effet une reconnaissance datée du même jour, et dont une copie existe aux archives de l'hôtel de ville. Cet acte est aussi rapporté dans les preuves de l'histoire de Metz des PP. bénédictins, et je me suis dispensé de le reproduire, parce qu'il ne contient aucun fait nouveau et ferait double emploi après la lecture de l'acte de vente.

La cité de Metz profita de suite de ce droit de monnaie, car Theodoric étant mort le 18 janvier 1384, les magistrats publièrent, le 13 février 1384, un atour ou ordonnance sur les monnaies, inséré dans les preuves de l'histoire de Metz des PP. bénédictins. Il n'est pas sans intérêt d'en transcrire ici quelques lignes qui donnent des notions sur les monnnaies de Metz qui ont succédé à celles de Theodoric de Boppart, et sur celles même de ce prélat.

« Nous ly maistre eschevin etc. etc. avons atourneis
» et accordés que ne soit nulz etc. que ni preigne d'or
» en avant au paiement de danrée de dextes, d'ouvraige
» et de toutes auttres choses la nouvelle monnoie que
» ci après est escripte c'est assavoir le grant denier c'ont
» font à présent en nostre ditte cité pour xii deniers
» messains où le corps Saint Estenne serait emprain et
» le denier de iiii deniers pour iiij Deniers messins où il y

» averoit ung denni Saint Estenne et le denier de ij
» deniers pour ij Deniers messins ou li chief Saint Estenne
» serait emprain et le denier d'ung denier pour ung
» denier messain ou ly chief de S[t] Estenne serait emprain.
» et le grant denier c'ont ont autreffoix fait en nostre
» dite cité où le corps de l'évesque Thiedrich est emprain
» pour XII deniers messins et le denier de iiij Deniers où
» il y avoit ung demie evesque semblament emprain
» pour iiij Deniers messins et le Denier de ij deniers où le
» chief dudit evesque est emprain pour ij Deniers messins
» et le petit denier d'ung denier où il y ait une teste
» d'evesque pour j Denier messin etc. etc. qui furent faites
» l'an de graice nostre Signour MIII[c].IIII[xx] et III le
» xiij jour de feivrier. »

Ce sont les trois espèces différentes indiquées dans cette ordonnance que l'on retrouve dans les collections de monnaies messines. Je vais en donner la description.

THEODE.' EPS.' METE.' Entre deux grenetis : dans le champ l'évêque Theodoric debout, revêtu des ornemens pontificaux, bénissant de la main droite.

℟ † BNDICTV.' SIT.' NOME: DNI: NRI: IHV: XPI.' Entre deux grenetis : dans le champ une croix entre les branches de laquelle se lit : GROSVS METES. Cette légende intérieure est comprise entre deux grenetis (Fig. 72).

Poids, 62 grains.

Cette monnaie a été publiée par Don Calmet dans son tome II de l'histoire de Lorraine, mais attribuée par lui à Theodoric III. Du reste, la figure qu'il en donne est mauvaise (1). Le P. Benoit l'a aussi connue et en parle aussi dans son histoire manuscrite de Metz :

(1) J'en dirai autant de la figure gravée dans le recueil de M. Teissier, planche III, fig. 5.

Celle de Theodoric de Boppart a d'un côté l'évêque qui bénit et de l'autre une croix avec cette légende *grosus metensis* autour de laquelle on lit : *Sit nomen domini Jesu Christi Benedictum.* On voit que cette description n'est pas exacte et que les légendes de la monnaie y sont tronquées. C'est ce gros qui est désigné dans l'atour du 13 février 1384, sous le nom de grant denier de la valeur de 12 Deniers messins.

THE.' EPS.' ME.' Buste à mi-corps de l'évêque Theodoric vu de face, décoré des ornemens pontificaux, tenant la crosse de la main gauche et bénissant de la droite.

℟ Une croix entre les branches de laquelle se lit la légende MONETA METENS.' comprise entre deux grenetis concentriques (Fig. 73).

Poids, 19 grains.

Cette monnaie est désignée dans l'atour de 1384, sous le nom de denier de iiij Deniers de la valeur de quatre Deniers messins, elle est rare et fait partie de la collection de la bibliothèque publique.

THE : EPS.' Entre deux grenetis : dans le champ le buste de l'évêque vu de face et décoré de la mitre.

℟ † MONETA : METEN.' Entre deux grenetis : dans le champ une croix (Fig. 74).

Poids, 8 grains ½.

Cette jolie petite monnaie désignée dans l'atour de 1384, sous le nom de denier de deux deniers de la valeur de ij Deniers messins a été publiée par Tobiesen Duby dans son excellent ouvrage sur les monnaies des prélats et barons français, et figurée dans le recueil des monnaies de Metz de M. Teissier; elle y porte le n° 6 de la IIIme planche des monnaies épiscopales.

M. Tessier a en outre fait graver deux petites monnaies de l'évêque Thierry V dont voici les descriptions (1).

(1) Planche III des monnaies épiscopales, fig. 7 et 8.

† THEODOR·EPS. Entre deux grenetis: dans le champ une M gothique.

℟ MONETA ME. Entre deux grenetis et entre les branches d'une croix (Fig. 75).

THEODE EPS.MET. Entre deux grenetis : dans le champ une crosse en pal, sur laquelle est placé un lion Lampassé.

℟ † MO.'DE.MARSAL. Entre deux grenetis: dans le champ une croix.

Comme on le voit cette jolie monnaie est frappée à Marsal.

PIERRE DE LUXEMBOURG.

Né le 20 juillet 1369, Pierre de Luxembourg, fils de Guy, comte de Ligny et de Mahaut de Chatillon, fut fait évêque de Metz par Clement VII, pape d'Avignon, au mois de mars 1383. Il vint visiter son diocèse le 25 mai 1384. Peu de jours après il quitta Metz pour se retirer à Avignon, où il mourut le 2 juillet 1387, âgé de 18 ans. Il fut béatifié en 1527.

Je ne connais aucune monnaie de l'évêque Pierre de Luxembourg.

RAOUL DE COUCY.

Raoul dut aussi son élévation à l'évêché de Metz àl'antipape Clement VII, et le 6 janvier 1388, il vint prendre possession de son église, à la tête d'une brillante escorte de chevaliers et d'hommes d'armes. Ce prélat, toujours prêt à soutenir ses droits par la voie des armes, se hâta de racheter quelques terres de l'évêché, aliénées par ses prédécesseurs, et de recouvrer, de vive force, celles que les seigneurs voisins avaient usurpées. Il sut réprimer, avec rigueur, les rebellions qui se manifestèrent pendant sa prélature; c'est ainsi qu'en 1400 il dépouilla les ha-

bitans d'Ars-sur-Moselle, et réduisit leur village en cendres, pour les punir de leur mutinerie. Raoul de Coucy fit un traité d'alliance avec les messins et le duc de Lorraine. Ce traité fut conclu à Pont-à-Mousson, le 17 mars 1411. Raoul engagea pour diverses sommes d'argent, bon nombre de terres de son évêché, comme Hombourg, Remberviller, Nomeny, Vic et Moyenvic. Cet évêque, demeuré fidèle allié de la cité de Metz, fut transféré en 1415 à l'évêché de Noyon, par le pape Jean XXIII. Il mourut dans cette ville le 17 mars 1424.

Par suite de la vente du droit de monnaie, effectuée par Theodoric de Boppart, Raoul n'en a fait frapper qu'à Marsal. Dom Calmet rapporte dans sa dissertation sur les monnaies de Metz, que le 2 février 1403, le duc Charles de Lorraine et l'évêque Raoul de Coucy, firent un traité pour frapper monnaie, à frais et profits communs. Je ne connais pas cet acte remarquable que dom Calmet n'a point donné à l'appui de son assertion, qui a été répétée d'après lui par les PP. bénédictins, dans leur histoire de Metz.

Le P. Benoît parle d'une monnaie d'or de Raoul de Coucy. Voici ses propres expressions.

« ...... Un florin d'or frappé à Vic en 1391. Il y » a d'un côté la tête de Raoul de Coucy, et de l'autre » une crosse avec cette légende *Florenus Metensis Vico* » *fit* 1391. » Je regarde cette attribution comme douteuse, précisément à cause de la présence d'une date dans la légende. Ce n'est que long-temps après que l'usage des dates fut introduit dans le style monétaire.

Voici du reste la description d'une belle monnaie de Raoul de Coucy, dont l'authenticité n'est pas douteuse et qui fait partie de la collection de la bibliothèque publique.

RAD.'D.'COCY.EPVS.METE.' Entre deux grenetis et entre les branches d'une grande croix cantonnée de deux couronnes et deux crosses.

℟ MONETA : D./MARSAL. Entre deux grenetis : Saint-Etienne debout et la tête nimbée, tenant une palme et un caillou. Les jambes sont recouvertes par l'écu de la famille de Coucy (Fig. 77).

Cette monnaie d'argent est du poids de 40 grains.

M. Teissier a fait graver cette belle monnaie dans la 2e planche des monnaies épiscopales de Metz.

CONRAD BAYER DE BOPPART.

Le pape Jean XXIII, en transférant Raoul de Coucy de l'évêché de Metz à celui de Noyon, mit à sa place Conrad Bayer de Boppart, prieur de la cathédrale. Celui-ci vint prendre possession de la chaire de Metz, en 1416. A peine y fut-il établi, qu'il fit tous ses efforts pour délivrer les terres de son évêché, des bandits qui les infestaient. Solgne qui était le repaire d'une troupe de malfaiteurs, commandés par un messin nommé Nicolle Noyrey, fut pris en 1418 par les troupes de l'évêque, et ses défenseurs furent pendus. Dans la guerre qu'Antoine de Vaudémont fit en 1431 au duc René d'Anjou, pour lui disputer le duché de Lorraine, Conrad Bayer marcha au secours de René, et combatit sous sa bannière à la journée de Bagneville, où tous deux furent faits prisionniers et conduits à Dijon. L'évêque de Metz, mis en liberté au bout de quelques mois, en payant une rançon de 15000 saluts, s'entremit chaudement pour obtenir la délivrance de son compagnon de captivité. En 1437, Conrad Bayer et Louis de Haraucout, évêque de Toul, unirent leurs efforts contre les écorcheurs qui avaient envahi le pays de Bar, et les en chassèrent promptement. René en partant pour son royaume de Naples, avait confié à Conrad l'administration des duchés de Lorraine et de Bar, et Antoine de Vaudemont profita de l'occasion pour renouveler ses prétentions sur le duché de Lorraine.

Pendant que l'évêque de Metz y résistait de son mieux, un ancien secrétaire de René d'Anjou, nommé Watrin Hazart, parvint à noircir de telle sorte Conrad, aux yeux du roi, que l'ordre fut donné de l'arrêter immédiatement. Ce malheureux évêque, surpris pendant son repos, fut entraîné à Condé-sur-Moselle, où il gémit pendant près de trois mois dans une prison infecte. Pour en sortir, il souscrivit à toutes les conditions qu'on lui imposa, mais dès qu'il fut libre, il fit vigoureusement la guerre au duc René, qui l'avait si mal payé de ses services. En 1444, Charles VII, roi de France, s'unit au duc de Lorraine, et vint mettre le siége devant la ville de Metz. Le siége dura cinq mois, et les messins furent obligés, pour faire partir les assiégeans de payer 20000 écus d'or à Charles VII, et de remettre à René d'Anjou, la créance de plus de 100000 florins qu'ils avaient avancés pour sa rançon, et pour la conservation de son duché pendant l'administration de Conrad Bayer. C'est dans cette même année 1444, que la ville d'Épinal parvint à se soustraire à la domination des évêques de Metz, en se mettant complètement sous le patronage du roi de France. En 1450, Conrad se rendit à Rome pour assister au grand jubilé. En 1457, se sentant trop faible pour soutenir à lui seul la charge de l'épiscopat, Conrad prit pour coadjuteur Georges de Bade. Il mourut à Metz, le 20 avril 1459.

Conrad Bayer de Boppart n'a point non plus fait frapper de monnaies à Metz, où les évêques n'avaient plus d'atelier monétaire. C'est à Marsal qu'ont été frappées les seules monnaies qui portent le nom de cet évêque, encore sont-elles barées. Il est possible qu'il en ait aussi fait frapper à Épinal, car dom Calmet, dans sa notice sur les monnaies de Metz (1), rapporte que dans un mé-

(1) Hist. de Lorraine, tome III, pag. cxvi, 1748.

moire dressé par ordre de cet évêque, il est dit qu'un évêque de Metz peut faire faire monnaie franchement quand il lui plaira en la ville d'Épinal, et y ordonner un maître pour faire monnaie.

La monnaie suivante de Conrad Bayer fait partie de la collection de la bibliothèque publique. Elle est d'un argent de fort bas titre, et malheureusement assez mal conservée. En voici la description.

CORAD EPS MET. Entre deux grenetis : dans le champ l'évêque à mi-corps, vu de face, revêtu des ornemens pontificaux, et bénissant de la main droite.

℟ MONETA NOVA DE MARSA. Entre deux grenetis : dans le champ une croix. (Fig. 78).

Poids, 14 grains ½.

La seconde monnaie de Conrad Bayer fait partie de la collection de M. Motte. En voici la description.

CORAD'BEIER † EPS † MET †. Entre deux grenetis : dans le champ l'écu de l'évêque adossé à une crosse.

℟ † MONETA × NOVA × MARS. Entre deux grenetis : dans le champ une croix. (Fig. 79).

Cette monnaie qui est comme la précédente, d'un fort mauvais aloi, pèse 20 grains.

GEORGE DE BADE.

George, pris pour coadjuteur par Conrad Bayer, en 1457, lui succéda dans l'administration de l'évêché de Metz. Il mourut à Moyenvic, le 11 octobre 1484.

Je ne connais point de monnaie de l'évêque George de Bade. Ce prélat ayant occupé pendant vingt-cinq ans le trône épiscopal, a dû pourtant faire frapper de la monnaie à son coin, soit à Vic, soit à Marsal.

HENRI DE LORRAINE.

Il fut élu par le chapitre le 15 octobre 1484 et mourut à Jainville le 28 octobre 1505.

Je ne connais point non plus de monnaies de l'évêque Henri de Lorraine. Dom Calmet, dans sa dissertation sur les monnaies de Metz, émet une opinion qu'il ne motive pas en disant que Henri de Lorraine semble avoir encore frappé de la monnaie dans la ville de Metz. Si cela était on y découvrirait sans doute de ces monnaies.

JEAN DE LORRAINE.

En 1500, René II, duc de Lorraine, parvient à faire passer sur la tête de Jean son fils, encore en bas âge la coadjutorerie de l'évêché de Metz. Ce choix fut approuvé par le saint-siége, en 1501. Mais Jean ne fut mis à la tête de l'administration de son église, que lorsqu'il eut atteint la majorité de 20 ans en 1518. Dans cette même année, il reçut le chapeau de cardinal, du pape Léon X, et fut fait légat du saint-siége pour les trois évêchés. Jean de Lorraine cumula les évêchés de Toul, de Terouenne, de Narbonne, de Verdun, de Luçon, de Valence, de Rheims, de Lyon et d'Alby, et fut en outre abbé de Gorze, de Fécamp, de Clugny et de Maur-Moutier. Jean de Lorraine eut plusieurs suffragans auxquels il abandonna presque complètement l'administration de son diocèse. Mais pour ne point laisser sortir de sa famille un domaine aussi important que celui de l'évêché de Metz, il prit pour coadjuteur en 1529 son neveu, Nicolas de Lorraine, âgé de cinq ans. Celui-ci prit possession de l'évêché de Metz du vivant de son oncle, mais s'en démit plus tard et Jean rentra en possession. En 1548, il prit pour coadjuteur le cardinal Charles de Guise et mourut le 19 mai 1550.

Il existe des monnaies et des jetons de l'évêque Jean de Lorraine, mais n'en ayant point encore rencontré, je suis réduit à m'en rapporter aux descriptions et aux figures que dom Calmet a données dans le tome II de son histoire de Lorraine. Cet écrivain semble même admettre dans sa dissertation sur les monnaies de Metz, que les deux pièces de Jean de Lorraine qu'il publie, ont été frappées à Metz, mais je ne partage point son opinion. Les magistrats de la cité étaient sans doute trop jaloux de leurs droits pour laisser ainsi usurper celui qu'ils avaient chèrement acheté de Théodoric de Boppart. Ils l'ont prouvé depuis dans leurs discussions, à ce sujet, avec Robert de Lénoncourt. Au reste, dans la notice de Lorraine à l'article Vic, le même auteur dit que Jean de Lorraine a fait frapper sa monnaie dans cette ville. Voici la description des deux pièces figurées dans l'histoire de Lorraine.

IO : CARDINALIS : DE : LOTHORINGIA. Dans le champ l'écu des princes de Lorraine surmonté du chapeau de cardinal.

℟ IN : MANIBVS : TVIS : SORTES : MAE[illegible]. Dans le champ une croix potencée cantonnée de quatre petites croix ordinaires (Fig. 80).

Cette monnaie d'argent, figurée sous le n° CXXXVII dans la collection des monnaies de Lorraine, est du poids de un gros 27 grains.

Le cardinal de Lorraine ne prend pas ici le titre d'évêque de Metz.

IEHAN : DE ‡ LOR ‡ EVESCQ ‡ DE ‡ METZ. Dans le champ un écu de Lorraine, aux bords sinueux, adossé à une crosse ou pal.

℟ † GECTZ : DES : QPTE ‡ DE : LEVE DE METZ. Dans le champ parsemé d'alérions une crosse en pal (Fig. 81).

Ce jeton d'argent est figuré sous le n° CXXXIII dans la collection des monnaies de Lorraine.

NICOLAS DE LORRAINE.

Comme je l'ai dit en parlant du cardinal Jean de Lorraine, Nicolas était encore enfant lorsqu'il fut pris par son oncle en 1530, pour coadjuteur de l'évêché de Metz. En 1543, il atteignit sa majorité et prit possession du temporel de son église; mais n'étant point entré dans les ordres il se démit en 1548 et Jean de Lorraine rentra en possession de l'évêché de Metz. Nicolas se maria sous le titre de comte de Vaudemont et mourut en 1577.

J'ignore si Nicolas de Lorraine a fait frapper à son nom des monnaies ou même des jetons. Je n'en ai point encore vu dans les collections.

CHARLES Ier DE LORRAINE.

Charles de Lorraine fut pris pour coadjuteur par le cardinal Jean, lorsqu'en 1548 Nicolas de Lorraine se fut démis de l'évêché de Metz. A la mort du cardinal, Charles prit incontinent possession du siége épiscopal. Son intronisation eut lieu le 21 juin 1550, mais il ne resta pas long-temps en possession du spirituel de l'église de Metz qu'il résigna l'année suivante à Robert de Lénoncourt, en s'en réservant toutefois le temporel. Il administra donc les biens de l'évêché jusqu'à sa mort. Les ducs de Lorraine surent encore profiter amplement de la prélature de Charles qui ne se fit aucun scrupule de leur aliéner les fiefs les plus importans de son église. Marsal, Moyenvic, Nomeny, Hombourg et St-Avold furent tour à tour détachés du domaine de l'évêché de Metz, pour entrer dans ceux du duc de Lorraine et du comte de Nassau. Charles de Lorraine mourut en 1574.

Ce fut pendant sa séance que la ville de Metz passa sous la domination du roi de France, en 1552.

Le cardinal de Lorraine resta donc administrateur du temporel de l'évêché de Metz pendant l'épiscopat des trois évêques successifs Robert de Lénoncourt, François de Beauquerre et Louis, cardinal de Guise. Comme les actes de l'histoire monétaire, sanctionnés par le cardinal de Lorraine ont été conclus pendant l'épiscopat de Robert de Lénoncourt et de François de Beauquerre, j'ai pensé qu'il valait mieux suivre l'ordre chronologique et rapporter à l'épiscopat de chacun les faits qui l'ont signalé, bien qu'ils fussent émanés de l'autorité du cardinal Charles. D'un autre côté, j'ai cru devoir décrire de suite les deux monnaies que j'ai trouvées dans les recueils publiés jusqu'à ce jour et que l'on peut attribuer à Charles Ier de Lorraine.

Le P. Benoît, dans son histoire de Metz (1), rapporte que le cardinal de Lorraine rétablit le bureau de la monnaie de Vic et fit un traité avec un bourgeois de cette ville, nommé Morin, pour la fabrication de sa monnaie. Le fait est vrai mais il est probable qu'il n'y fit point frapper d'espèces à son coin pendant que Robert de Lénoncourt en faisait frapper dans le même lieu. D'ailleurs le cardinal Charles de Lorraine avait borné toutes ses fonctions et prétentions épiscopales à la perception des rentes de son évêché. Je n'ai point vu les deux pièces que je rapporte à Charles de Lorraine, elles sont publiées : la première, dans le recueil des monnaies des barons et prélats français de Tobiesen Duby ; la deuxième, dans dom Calmet qui n'affirme pourtant pas que la médaille soit bien sûrement à l'effigie de Charles Ier. Voici d'ailleurs la description de ces deux pièces qui doivent être fort rares.

---

(1) Tome I, page 247.

† CAROLVS CARDE LOTHOR·SAC·IMP·PRIN. Entre deux grenetis : buste du cardinal Charles, la tête nue.

℞ S. STEPHANVS PROTHOMAR. Entre deux grenetis : dans le champ St-Etienne debout, la tête nimbée, tenant une palme et un caillou à ses pieds 1559. Le saint est entouré de deux cordons elliptiques concentriques entre lesquels est la lettre B au-dessous de la date (Fig. 82).

Voici comment s'exprime Duby au sujet de cette belle monnaie :

Thaler ou gros-écu de Charles 1er, cardinal de Lorraine. Il a frappé cette pièce long-temps après sa résignation, elle se trouve dans le cabinet impérial de Vienne.

Il est inutile, je pense, d'observer que la légende *S. Stephanus prothomartir* particularise un évêque de Metz.

CAROLVS CARDINALIS DE LOTHERINGIA. Buste de Charles de Lorraine coiffé d'un bonnet plat.

℞ MONETA AVREA NANCEII CV. St-Nicolas mitré et tenant une crosse, à ses pieds une cuve dans laquelle sont trois enfans (Fig. 83).

Cette monnaie, qui est figurée sous le n° CXIV dans le recueil de dom Calmet, est mal décrite comme mal figurée. Je n'ai point compris je l'avoue, la différence de module des deux types, et la légende du revers qui indique une monnaie d'or frappée à Nancy. Je ne puis mieux faire que de reproduire le dessin de cette médaille sans chercher à l'expliquer.

ROBERT DE LÉNONCOURT.

Le 26 juin 1551, Robert de Lénoncourt vint prendre possession de l'église de Metz, que le Cardinal Charles de Lorraine venait de lui résigner, en se réservant toutefois,

comme je l'ai déjà dit, le temporel de l'évêché. Robert de Lénoncourt possédait déjà les évêchés de Châlons, d'Arles et de Toulouse, et était cardinal lorsqu'il fut fait évêque de Metz. Il vint prendre possession de son église le 8 juillet 1551. Au mois d'avril de l'année suivante, Henri II, roi de France, fit son entrée à Metz, et vint loger au palais épiscopal. Chacun sait comment le connétable Anne de Montmorency s'introduisit dans la ville pour y favoriser la venue du roi. A partir de ce moment la cité de Metz passa sous la protection, ou pour parler plus correctement, sous la puissance des rois de France. Charles-Quint n'était pas disposé à souffrir patiamment qu'on lui enlevât ainsi le plus beau fleuron de sa courronne. Aussi une armée formidable, commandée par l'empereur en personne, vint mettre le siége devant Metz, que défendit vaillamment le duc de Guise, aux talens militaires duquel Henri venait de confier sa belle conquête. Guise sut mériter la confiance du monarque, et Charles-Quint fut forcé, après un siége de trois mois, de se retirer de devant les murailles de Metz.

Robert de Lénoncourt avait conçu l'ambitieux projet de s'établir premier souverain de la cité de Metz, et ce fut pour obtenir l'accomplissement de ce rêve hardi, qu'il favorisa l'entrée des français à Metz, et par suite l'anéantissement de la constitution républicaine. Mais ses manœuvres furent dévoilées au roi, et Robert abandonné par le cardinal de Lorraine, se vit forcé de quitter l'évêché, qui revint ainsi entre les mains du cardinal Charles. Robert de Lénoncourt se retira à la Charité-sur-Loire, où il mourut peu de temps après sa disgrace.

On se rappelle que Theodoric de Boppart, en vendant à la cité son droit de monnaie dans la ville de Metz, s'était réservé pour lui et ses successeurs, la faculté de racheter, quand il lui plairait, le droit en question.

Robert de Lénoncourt, avec ses vues ambitieuses, ne pouvait se dispenser d'en faire usage. Il emprunta donc à son chapitre la somme nécessaire pour effectuer ce rachat important, et reprit possession du droit de frapper monnaie dans la ville même de Metz. Cette transaction fut accomplie le 7 octobre 1553. Voici la pièce qui constate l'emprunt souscrit par le chapitre, à cette fin de racheter le coin épiscopal. J'ai copié cette pièce dans Meurisse (1).

« Nous, Robert, par la miseration divine du titre de » Saint-Apolinaire de la sainte église romaine, cardinal » vulgairement appelé de Lenoncourt, evesque de Metz, » prince regalien du saint empire, etc., etc. Par la te- » neur des présentes reconnoissons et confessons avoir » vendu en censive annuelle et perpétuelle, pour nous » et nos successeurs evesques dudit Metz, aux véné- » rables seignieurs princier, doyen et chapitre de nostre » grande église de Metz, la somme de soixante livres, » monnoye dudit Metz : et ce à raison et pour cause de » la somme de 1200 livres, ditte monnoye, qu'ils nous » ont réellement prêtée, baillé et délivré pour employer » au rachapt du coing de notre ditte monnoye, qui estoit » de longtemps engagé par nos prédécesseurs evesques, » aux maistres eschevins, trezes, comtes iurez et com- » munauté de la dite cité. Lequel coing au moyen dudit » prest nous avons cejourd'hui rachepté et retiré pour » le grand profit, bien et utilité de nostre ditte église, » dont pour seureté et reconnoissance du plaisir que nous » ont fait lesdits venerables en cet endroit nous leur » avons vendu, donné et assigné; vendons, donnons et » assignons par ces présentes, lesdittes soixante livres » monnoye que dessus, de censive annuelle et perpe-

(1) Hist. des évêques de Metz, pag. 624.

» tuelle, à les avoir, prendre et recevoir sur les plus clairs
» deniers de tout le revenu de nostredit evesché et signam-
» ment et expressément sur nostre eau de Longeville lez
» ledit Metz et en défaut, refus ou dény de payement de
» ladite censive par nous, ou aucuns de nos successeurs
» evesques, voulons et entendons que la rachapt et retrait
» dudit coing vienne au profit et émolument desdits sieurs
» vénérables et de leur dit chapitre pour la moitié, tout
» ainsi que ladite somme de douze cents livres par eux,
» comme dit est, à nous délivrée a fait la moitié dudit
» rachapt que nous avons cejourd'hui fait dudit coing de
» nostre ditte monnoye, et qu'ils iouyssent entièrement
» de la moitié du profit et émolument dudit coing, jus-
» ques à l'entière satisfaction de ladite somme et tout et
» si longuement que l'on les aura satisfaits de toute la
» censive eschue ou délaissée à payer, si ainsi le veulent
» lors lesdits vénérables, ou trouvent que cela soit à l'ad-
» vantage d'eux ou de leur chapitre, dont nous leur en
» avons laissé et laissons l'option par ces présentes, etc.
» Fait et donné en notre maison episcopale de Metz, le
» septième jour d'octobre, l'an 1553. »

Robert de Lénoncourt recouvra donc le droit de faire frapper monnaie dans sa ville épiscopale, et sans doute il en usa. Il fit frapper, au moins suivant mon opinion, qui pourra bien paraître hasardée, des bugnes épiscopales ou pièces de billon dont je décrirai deux variétés et qui ne portent pas le nom du prélat. En même temps, suivant dom Calmet, il faisait aussi frapper monnaie à Vic. Je pense que les testons et les bugnes à son effigie, ou au moins avec son nom et l'écu de ses armes, sont sortis de l'atelier monétaire de Vic. Je décrirai successivement ces différentes monnaies, qui sont assez rares. Au reste, on peut en dire autant de toutes les monnaies épiscopales de Metz, dont on parvient difficilement à se

procurer une suite, comme on l'a vu, bien incomplète.

† ROBERTVS.CAR.DE.LENONCOVRT. Buste de Robert portant une longue barbe.

℟ † IN LABORE QUIES. 1555. Dans le champ les armes de Lénoncourt, surmontées du chapeau de cardinal (1) (Fig. 84).

Je n'ai point ce teston de Robert de Lénoncourt. La figure que j'en donne est extraite du recueil de dom Calmet, où elle porte le n° CXXXIX. Le P. Benoît connaissait aussi cette monnaie qu'il décrit fidèlement dans son histoire de Metz. Elle est aussi figurée dans le recueil de M. Teissier, pl. IV, fig. 3.

R.C. DE LENONCOURT. Entre deux grenetis et entre les branches d'une croix au centre de laquelle est l'écusson de Lénoncourt.

℟ S. STEPH. METE. Entre deux grenetis : dans le champ St-Etienne à genoux, la tête surmontée d'une auréole et les mains jointes. Cette monnaie est une bugne de billon. Voici maintenant la description des deux bugnes épiscopales de billon sans nom d'évêque, et que je pense cependant devoir attribuer à Robert de Lénoncourt, à cause de la parfaite ressemblance du type et de la fabrique (Fig. 85.)

MON. EPI. METENS. Entre deux grenetis et entre les branches d'une croix cantonnée de quatre étoiles.

℟ S. STEPH.METEN. St-Etienne à genou, les mains jointes et la tête surmontée d'une auréole (Fig. 86).

Une autre monnaie présente absolument les mêmes légendes et les mêmes types que la précédente, mais elle en diffère par le dessin de la figure de St-Etienne (Fig. 87).

Je vais maintenant donner la description de plusieurs

(1) Les Lénoncourt portaient d'argent à la croix engrêlée de gueules.

monnaies et jetons de Robert de Lénoncourt, qui se trouvent gravés dans le recueil de M. Teissier, pl. IV des monnaies épiscopales de Metz.

ROB. CAR. DE. LENONCOURT. Grenetis extérieur: buste de Robert, orné d'une ample barbe dans un cercle.

℞ † FLORENVS. EPI. METENSIS. Grenetis extérieur: dans le champ les armes de Lénoncourt surmontées d'un chapeau de cardinal. Poids indiqué, 60 grains. Cette monnaie porte le n° 1 de la IVme planche (Fig. 88).

† FLORENVS · EPI · METENSIS. Dans le champ l'écusson de Lénoncourt entouré d'un contour formé de trois demi-cercles et trois ogives alternées.

℞ S. STEPHA · PROTHOM. St-Etienne debout, la tête surmontée d'une auréole, tenant une palme et un caillou, dans un double contour elliptique (Fig. 89).

Ce florin qui porte le n° 2 dans la planche de M. Teissier, y est désigné comme frappé à Vic. Les légendes sont écrites en caractères gothiques.

STEPH METES. Entre deux grenetis: St-Etienne nimbé à genoux et les mains jointes.

℞ MON. EPI. METENS. Grenetis extérieur: dans le champ une croix appliquée contre un écusson (Fig. 90).

Cette bugne est figurée sous le n° 4 dans la planche de M. Teissier.

† DE · LENONCOVRT. Entre deux grenetis: dans le champ la croix engrêlée de Lénoncourt.

℞ † IN LABORE QVIES. Entre deux grenetis: dans le champ deux R entrelacées (Fig. 91).

Cette monnaie désignée dans la planche sous le nom de $\frac{1}{2}$ bugne, y porte le n° 7.

Même type que dans le teston d'argent.

℞ IN LABORE QVIES. Entre deux grenetis: dans le champ l'écu de Lénoncourt surmonté du chapeau de cardinal (Fig. 92).

Ce jeton porte le n° 8 dans la planche de M. Teissier.

† ROB . CAR^LIS^. DE LENONCOVRT . PAR . FRANC. Grenetis extérieur : l'écu de Lénoncourt surmonté du chapeau de cardinal.

℟ IN LABORE QVIES. Entre deux grenetis : dans le champ deux R entrelacées (Fig. 93).

Ce jeton porte le n° 6 dans la planche de M. Teissier.

FRANÇOIS DE BEAUQUERRE.

A Robert de Lénoncourt le cardinal Charles de Lorraine donna pour successeur son précepteur François de Beauquerre qui fut investi de l'épiscopat en novembre 1555. En 1568 il se démit de son évêché, il le résigna au cardinal Louis de Guise, du consentement du cardinal Charles de Lorraine.

Le cardinal Charles entièrement dévoué à la cour de France, avait mis à la place de Robert de Lénoncourt un homme dont les sentimens étaient conformes aux siens, aussi dès les premiers mois de l'épiscopat de François de Beauquerre, le cardinal céda au roi Henri II, son droit de monnaie dans la ville de Metz, en se réservant toutefois le droit d'en frapper dans toutes les terres et seigneuries de l'évêché situées hors des murailles de sa ville épiscopale. L'acte de cette cession rapporté en entier par Meurisse est ainsi conçu.

« Charles par la providence divine du titre de S^te^-
» Appollinaire de la sainte église romaine presbtre car-
» dinal de Lorraine, etc., etc. et François de Beauquerre
» evesque de Metz, à tous présens et à venir, salut.
» Scavoir faisons que, etc., etc., avons audit tres chres-
» tien roy du consentement et à l'humble supplication
» de nosdits subiects donné cédé et transporté, donnons
» cedons et transportons par donation pure franche per-
» petuelle et irrevocable pour luy et ses successeurs roys

» de France, nostredite cité de Metz, hommes vassaux, » subiects, jurisdiction, droit de monnoye, etc., etc., » sans rien en excepter retenir ou reserver. »

Ce titre est du 12 mai 1556 et la cession qu'elle contient fut confirmée par le chapître, par le maître échevin et les treize. Dom Calmet dans sa dissertation sur les monnaies de Metz, rapporte que dans cette même année 1556, Henri II défendit dans son royaume le cours de la monnaie de l'évêque de Metz, frappée à Vic, comme étant d'un trop bas aloi.

Je ne connais ni monnaie, ni jeton que l'on puisse attribuer à l'évêque François de Beauquerre.

LOUIS DE LORRAINE.

En 1568, Louis, cardinal de Guise, frère de Charles, cardinal de Lorraine, fut mis en possession de l'évêché de Metz, dont son frère continua de se réserver les revenus. Louis était déjà évêque titulaire de Sens, de Troyes et d'Alby. Il ne vint visiter son église que trois ans après son élection, et fit son entrée à Metz, le 12 août 1571. Il n'y séjourna que peu de temps. En 1573, le jeune Charles II, cardinal de Lorraine, fut désigné par le Pape comme futur évêque de Metz, devant entrer en possession de son diocèse, après la mort de Charles Ier et de Louis de Guise. On sait que le cardinal Charles Ier mourut en 1574, et l'évêque Louis, quatre ans après, le 29 mars 1578. Comme ses prédécesseurs, il prit pour but de faire entrer dans le domaine de la maison de Lorraine toutes les terres de son église et plusieurs fiefs importans, comme St-Avold et Hombourg, furent ainsi détachés par lui du domaine de l'évêché.

Je ne connais aucune monnaie du cardinal Louis de Guise, et je ne pense pas qu'il en existe. Dom Calmet, dans sa collection des monnaies de Lorraine, a publié

une médaille d'argent que le duc Henri de Lorraine fit frapper à sa mémoire en 1578, année de sa mort. Voici la description de cette médaille qui porte le n° cxv, et dont les deux types ont été figurés avec des dimensions différentes, sans autres motifs, je pense, que celui de gagner de la place pour d'autres figures.

LVDOVICVS. CARDINALIS. DE OVISIA. 1578. Buste du cardinal, coiffé d'une calotte et d'un bonnet plat.

=|= HENRY. D. G. DUX. LOTH. MARC. D. C. D. G. Dans le champ les armes de Lorraine.

CHARLES II DE LORRAINE.

Charles II qui devait, en vertu d'une décision pontificale de l'année 1573, succéder à l'évêché de Metz, après la mort du cardinal Charles Ier, et de son frère Louis de Guise, se vit évêque titulaire en 1578, lorsqu'il n'était encore âgé que de douze ans. A dix-huit ans il prit l'administration du temporel de son évêché et de l'abbaye de Gorze. Il suivit le même système que ses prédécesseurs, c'est-à-dire qu'il acheva de ruiner le domaine de l'évêché de Metz, au profit de la maison de Lorraine.

C'est en novembre 1582, pendant l'épiscopat de Charles II, qu'eut lieu la réformation grégorienne du calendrier.

En 1588, Charles II prit une part très-active aux entreprises des princes lorrains qui voulaient profiter du fanatisme religieux des catholiques, pour se substituer à Henry IV sur le trône de France. En 1591, Charles de Lorraine fit le voyage de Rome, et le pape Sixte V, ardent fauteur de la ligue, lui donna le chapeau de cardinal, en lui conférant le titre de légat apostolique, comme récompenses de sa sainte conduite.

En 1592, le pape ajouta l'évêché de Strasbourg aux riches bénéfices que Charles II possédait.

En 1603, Henri IV vint à Metz, pour calmer l'agitation de cette ville indignée des exactions des sieurs de Sobolle. Charles II qui n'avait pas résidé à Metz depuis son élévation à l'évêché, vint prendre possession de son église le 29 août 1607; mais il ne séjourna que fort peu de temps dans la ville épiscopale, car le 24 novembre de la même année, il mourut à Nancy.

On trouve assez fréquemment des testons du cardinal Charles II de Lorraine. Dom Calmet, dans sa notice de Lorraine, dit que Charles, évêque de Metz et de Strasbourg, a fait frapper de sa monnaie à Vic, et il est probable que, bien qu'ils ne portent pas le nom de cette ville, les testons dont je viens de parler y ont été frappés. Trois des pièces que je vais décrire successivement sont figurées dans le recueil des monnaies de Lorraine, qui se trouve en tête du tome II de l'histoire de cette province par dom Calmet. La dernière que je ne connais que par ce recueil, y porte le n° CXVIII.

CAROL. D. G. CARD. LOTH. EP. ARGENT. ET. MET. Grenetis extérieur: dans le champ entouré d'un cordon, la tête de l'évêque nue et ornée d'une forte barbe.

℟ ALSAS. LANGRA. Grenetis extérieur : écu écartelé de Lorraine et d'Alsace, surmonté d'une croix et d'un chapeau de cardinal (Fig. 95).

Ce teston d'argent est du poids de 2 gros 25 grains.

Il est figuré parmi les monnaies des évêques de Strasbourg, dans le recueil de Tobiesen Duby, mais avec quelques légères différences que je retrouve dans un exemplaire qui fait partie de la collection de M. Soleirol : au droit la légende est comprise entre deux grenetis, et au-dessous du buste on lit la date 1604. Au revers la légende est ALSA. LAM. GRAY. Du reste, la monnaie est absolument la même (Fig. 96).

✠ CAROL. D. G. EPISC. METEN DVX. LOTH. ET.

B. Grenetis extérieur : buste de l'évêque, tourné à droite, la tête couverte d'un bonnet plat et sans barbe.

℞ † TV. MIHI. CHRISTE. SCOPVS. 1585. Grenetis extérieur, dans le champ l'écu de Lorraine surmonté d'une mitre et adossé à une crosse en pal. A droite et à gauche une croix de Lorraine couronnée (Fig. 97).

Ce jeton de cuivre coulé, d'un travail assez grossier, fait partie de la collection de la bibliothèque publique. Le prélat n'avait que dix-neuf ans au moment où ce jeton fut coulé. Il n'est donc pas étonnant d'y trouver une figure imberbe après avoir vu la figure du teston que j'ai décrit précédemment, et dont la date est certainement postérieure à 1592, époque à laquelle Charles II avait vingt-six ans.

† CAROL D. G. CARD. LOTHA. EPISC. ARGENT. ET. MET. Dans le champ un écu écartelé de Lorraine et d'Alsace, surmonté d'une croix et d'un chapeau de cardinal.

℞ UT. IN. COELO. METAT. SIC. SOLVM. COLIT. Un laboureur appuyé sur une bêche, lève les yeux au ciel où la religion paraît assise sur un nuage et tenant une croix et un calice, dans le fond une ville adossée à une montagne; à l'exergue 1600 (Fig. 98).

Ce jeton, comme je l'ai dit plus haut, est figuré dans dom Calmet. Il est d'argent et pèse 1 gros 26 grains.

ANNE D'ESCARS DE GIVRY.

Charles II de Lorraine venait de mourir, le chapitre peu satisfait de l'administration des évêques de cette maison qui avaient presque anéanti le domaine de l'église de Metz, pensa qu'il était sage d'en confier les débris à un personnage puissant qui pût au moins les conserver, si non rentrer en possession de ce qui avait été pris. Les votes furent unanimes et se portèrent sur Henri, duc de Verneuil, fils naturel de Henri IV, et âgé seulement de

sept ans. Le pape à la sanction duquel l'élection fut soumise, ne consentit à la ratifier qu'en donnant le siége de Metz au cardinal de Givry, déjà fort avancé en âge, et auquel le jeune prince de Bourbon succéderait immédiatement. Promu à l'évêché de Metz en 1608, Anne d'Escars vint prendre possession de son église le 16 juin 1609. En 1610 il alla s'établir à Vic où il mourut le 19 avril 1612.

Je ne connais ni monnaie ni jeton que l'on se puisse attribuer au cardinal de Givry.

HENRI DE VERNEUIL.

A la mort d'Anne d'Escars, Henri de Verneuil se trouva de plein droit évêque titulaire de Metz. Cependant le chapitre administra le diocèse jusqu'à la majorité du jeune prince auquel il en fit la remise en 1621. Henri qui n'était point entré dans les ordres, ne vint jamais dans son diocèse qu'il résigna au cardinal Mazarin en 1652. Enfin il se maria en 1668.

Meurisse, évêque de Madaure, auteur d'une histoire des évêques de Metz, écrite avec une partialité blàmable, fut suffragant d'Henri de Verneuil.

Cet évêque est le dernier qui ait fait battre de la monnaie à son coin. On connaît de lui des testons et des pièces de billon frappés à Vic. Voici la description de ces deux espèces de monnaies.

HENRICVS . D . G . EPISCOPVS METENSIS. Buste d'Henri de Verneuil, la tête nue et tournée à droite.

℟ MONETA . NOVA . VICENSIS. Dans le champ l'écu de bàtard de France surmonté de la couronne royale, d'une mitre et d'une crosse, 1624 (Fig. 99).

Ce teston que je n'ai point vu est décrit par dom Calmet dans le recueil des monnaies de Lorraine. Il y

figure sous le n° CL et pèse, suivant l'auteur, 2 gros 15 grains.

HENR.D.G.EPVS.METENSIS. Grenetis extérieur: dans le champ entouré d'un cordon, l'écu de bâtard de France surmonté de la couronne, d'une mitre et d'une crosse.

℞ MONETA.NOVA.VICENSIS. Grenetis extérieur: dans le champ la lettre H surmontée d'une couronne (Fig. 100).

Cette jolie pièce de billon fait partie de la collection de la bibliothèque publique; elle est rare.

Comme je l'ai dit plus haut, à Henri de Verneuil se termine la série des évêques de Metz qui ont joui du droit de monnaie. J'ai donc pensé qu'il était inutile de parler des évêques ses successeurs, mais d'un autre côté j'ai cru devoir décrire, comme se rattachant à la suite épiscopale, les jetons assez rares que le chapitre de la cathédrale a fait frapper à diverses époques, comme monumens de son administration pendant que le siége était vacant. J'ignore si à chaque vacance du siége épiscopal, le chapitre a suivi cet usage, mais les jetons de ce genre que j'ai rencontrés jusqu'à présent, sont en fort petit nombre. En voici la description.

CAPITVLO METENSI ADMINISTRANTE. Grenetis extérieur : dans le champ un écusson ovale avec lambrequin portant deux besans et une dextre armée d'une épée en pal; 1615.

℞ CAMERA COMPVTORVM VICENSIUM. Grenetis extérieur: dans le champ un écu surmonté d'une couronne au premier quartier duquel se voient les armes des bâtards de France (Fig. 101).

Ce jeton fut fabriqué, comme on le voit, en 1615, pour la chambre des comptes de Vic, pendant que le chapitre de Metz régissait le diocèse en attendant la ma-

jorité d'Henri de Verneuil qui n'administra par lui-même qu'en 1621. Ce jeton de cuivre rouge est on ne peut plus mutilé et fait partie de la collection de la bibliothèque publique. Il est sans doute très-rare aujourd'hui.

† SANCTUS STEPHANUS PROTOMARTIR. Grenetis extérieur : buste de St-Etienne la tête surmontée d'une auréole.

℟ G D'AUBUSSON EPUS.MET CAPIT·ADMI·SEDE. QUASIVAC. Grenetis extérieur : dans le champ un écu ovale à la croix ancrée, surmonté d'une couronne, d'une croix et d'un chapeau de cardinal; 1696 (Fig. 102).

L'évêque George d'Aubusson de la Feuillade mourut à Metz en 1697. L'année qui précéda sa mort le chapitre administra le diocèse comme on le voit par le jeton que je viens de décrire. Il est de cuivre jaune et fait partie de la collection de la bibliothèque publique.

Même type au droit que sur le jeton précédent.

℟ CAPITULO METEN.ADMINIS.SEDE VACANTE. Grenetis extérieur : dans le champ un écu ovale avec lambrequin portant deux besans et la dextre armée d'un glaive en pal; 1697 (Fig. 103).

Lorsque George d'Aubusson fut mort, le chapitre changea le revers des jetons qu'il avait fait frapper l'année d'avant et y substitua l'écu de ses armes à celui de l'évêque.

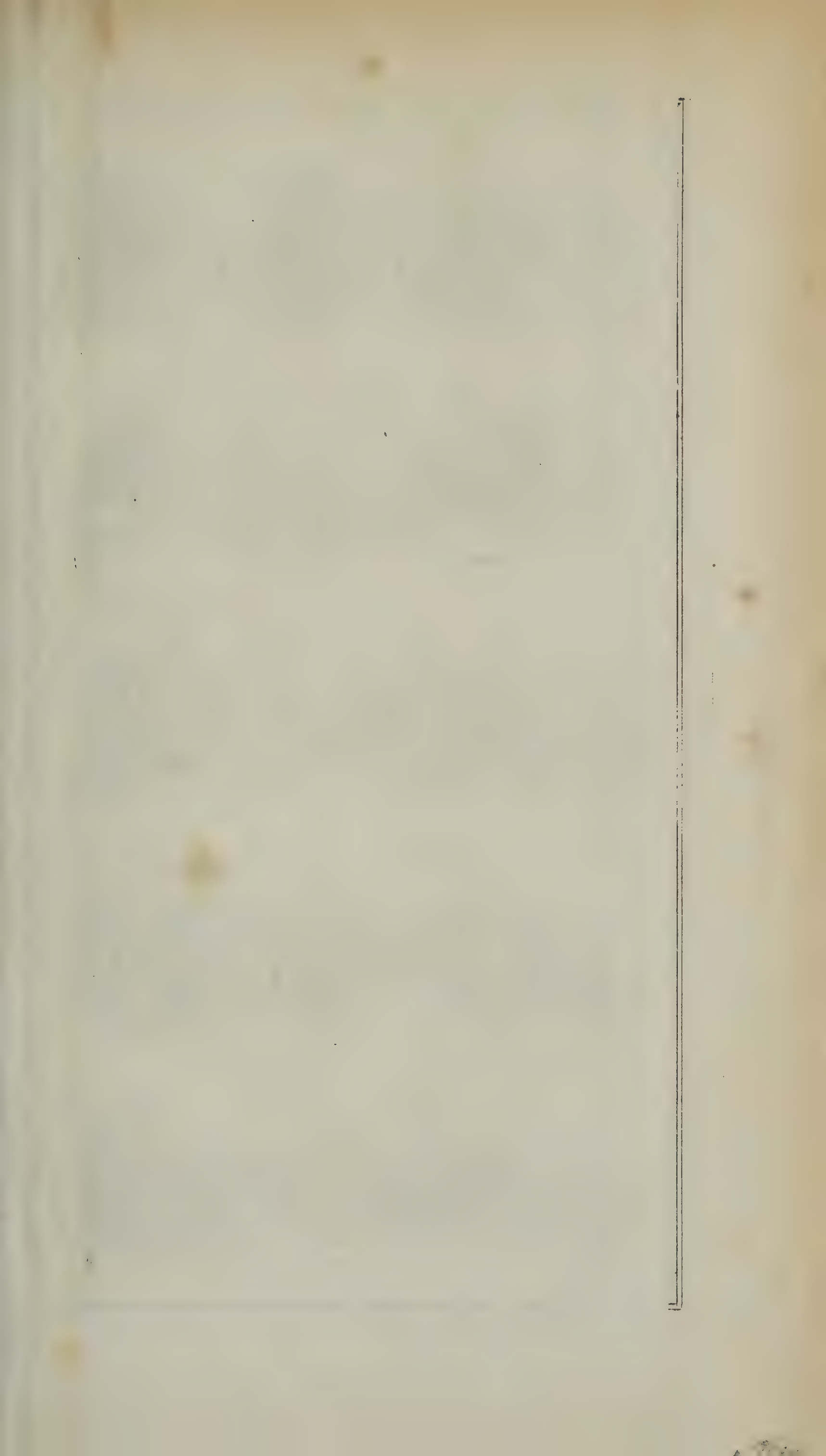
Ce jeton moins rare que le précédent est de cuivre jaune.

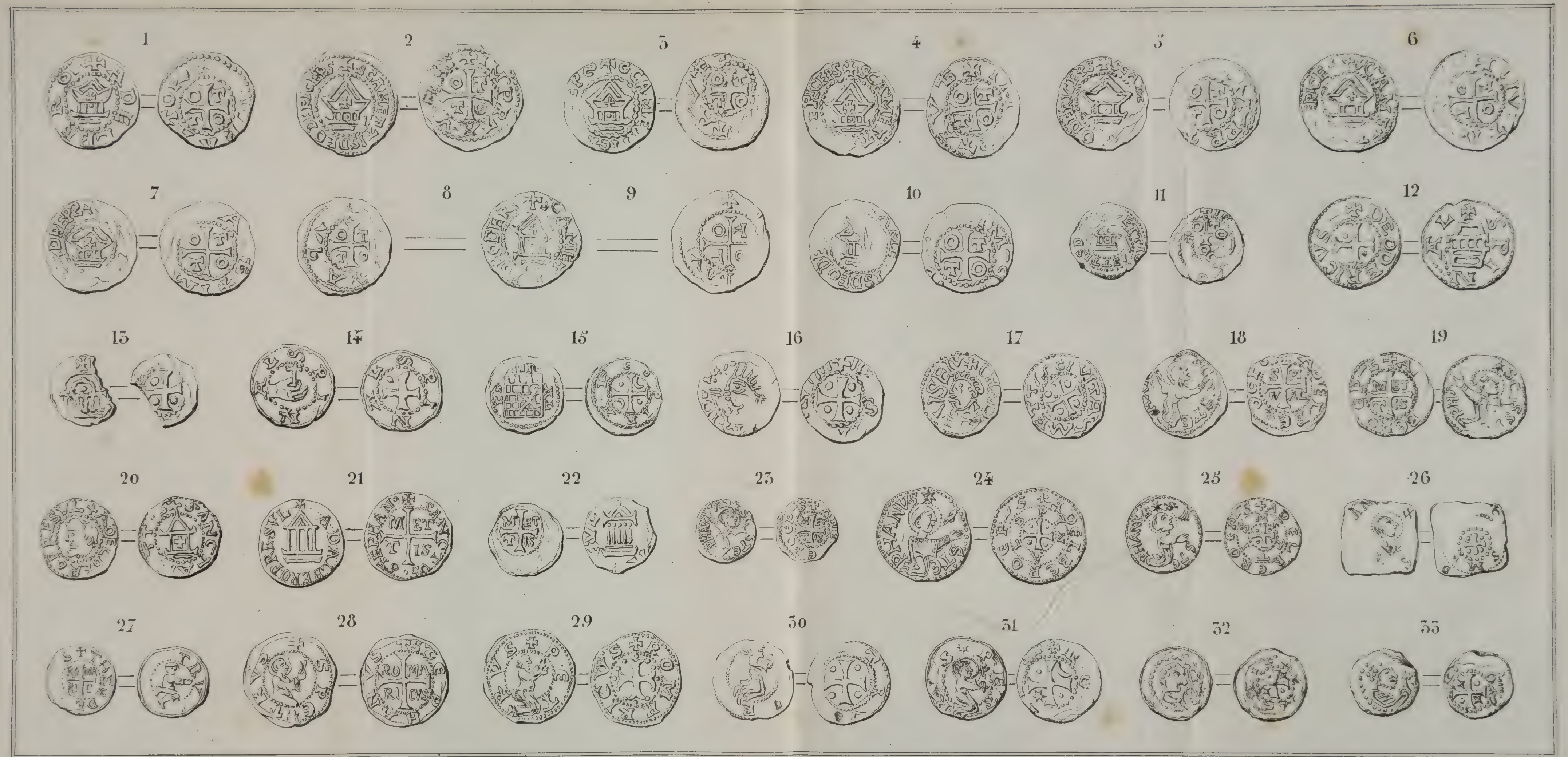
† SANCTUS STEPHANUS PROTOMARTIR. Grenetis extérieur : buste de St-Etienne décoré des ornemens sacerdotaux et la tête surmontée d'une auréole.

℟ CAPITULO . METEN . ADMINIST . SEDE VACANTE. Grenetis extérieur : écusson aux armes du chapitre et dont le contour irrégulier est formé de plusieurs pièces en volute, avec lambrequin; 1760 (Fig. 104).

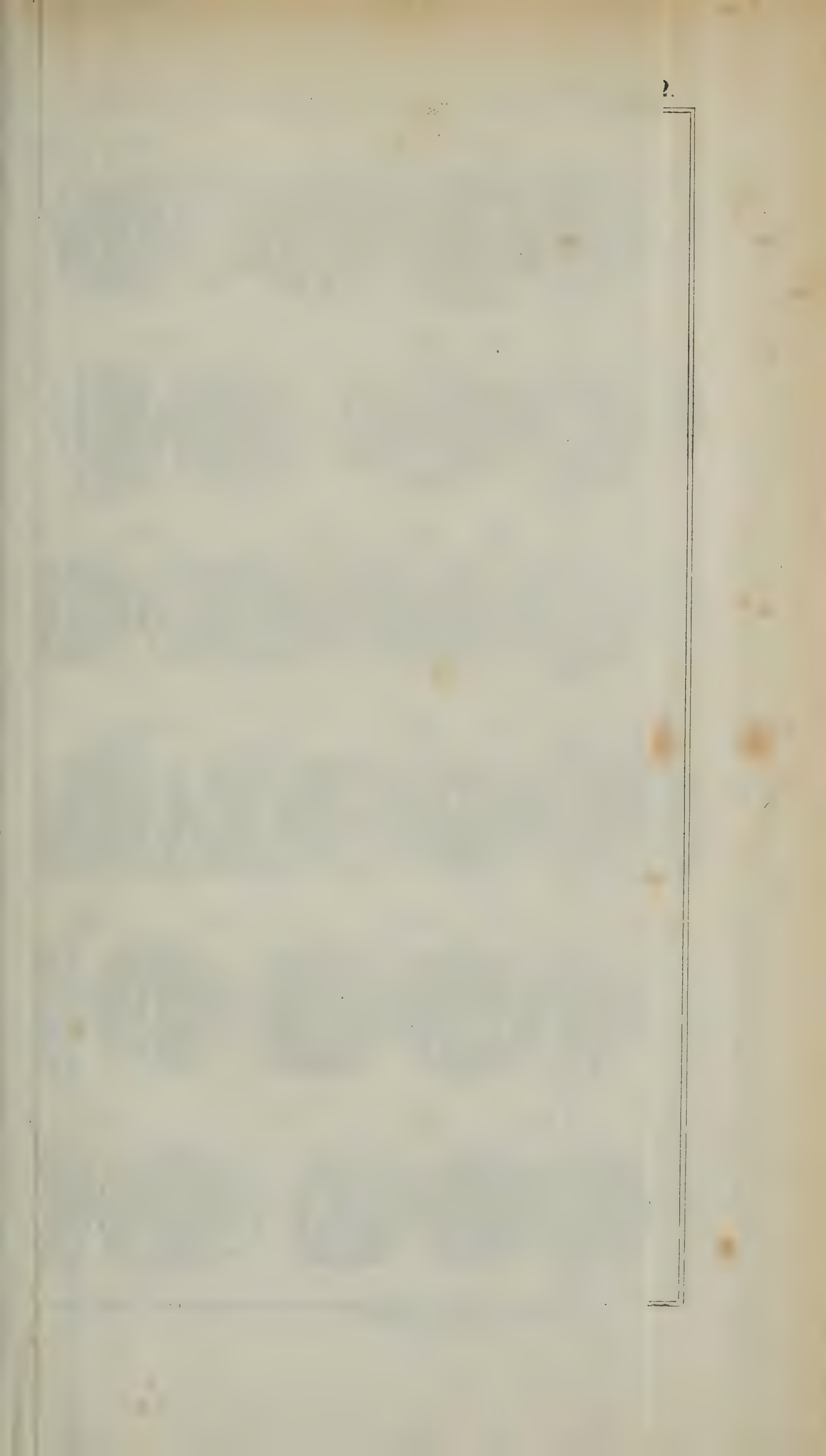
Ce jeton fut frappé à la mort de M. de S[t]-Simon et avant la nomination de M. de Montmorency, événemens qui eurent lieu tous les deux dans la même année 1760.

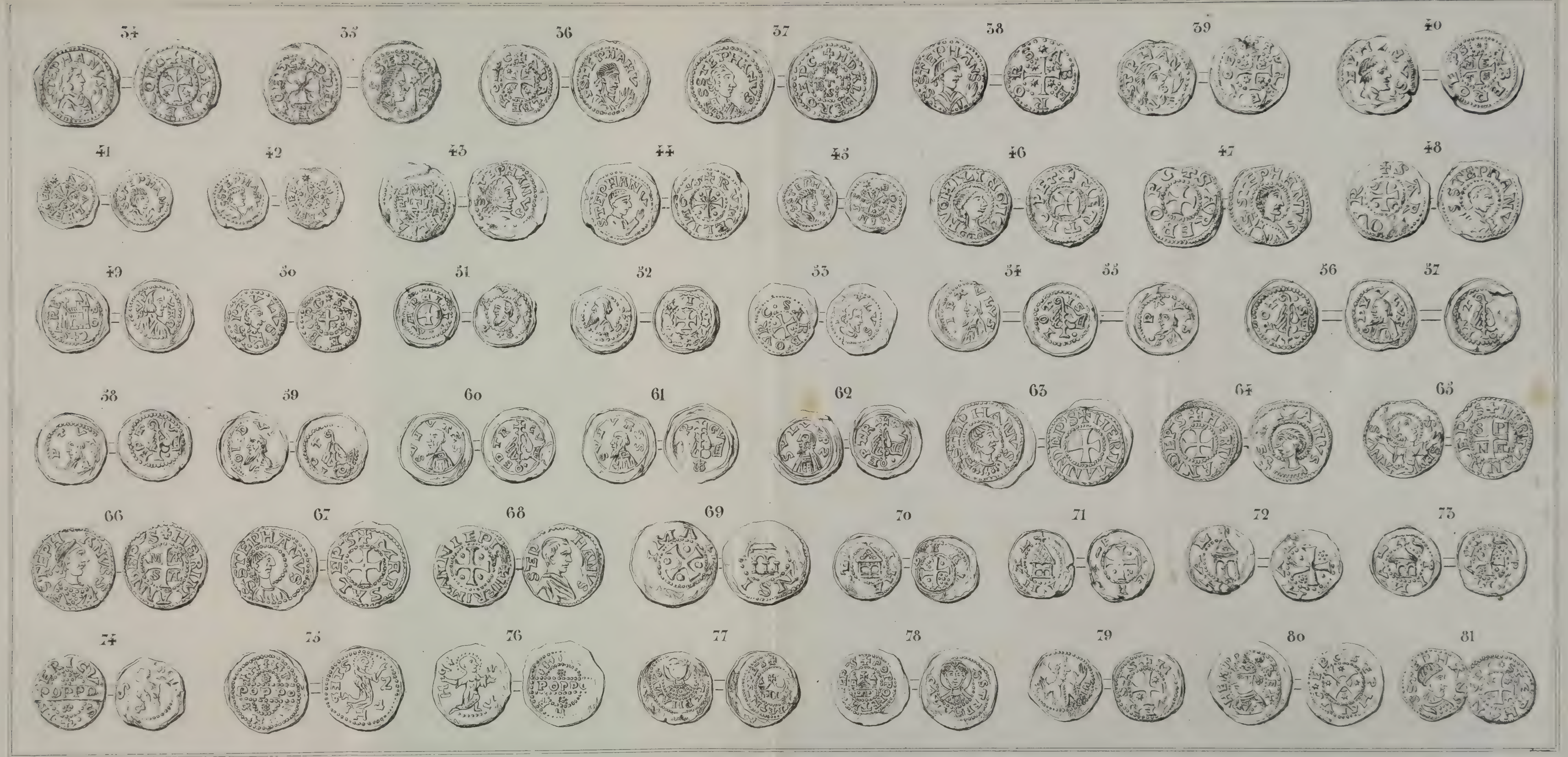
Ce jeton de cuivre jaune est d'une assez belle exécution ; il est rare.



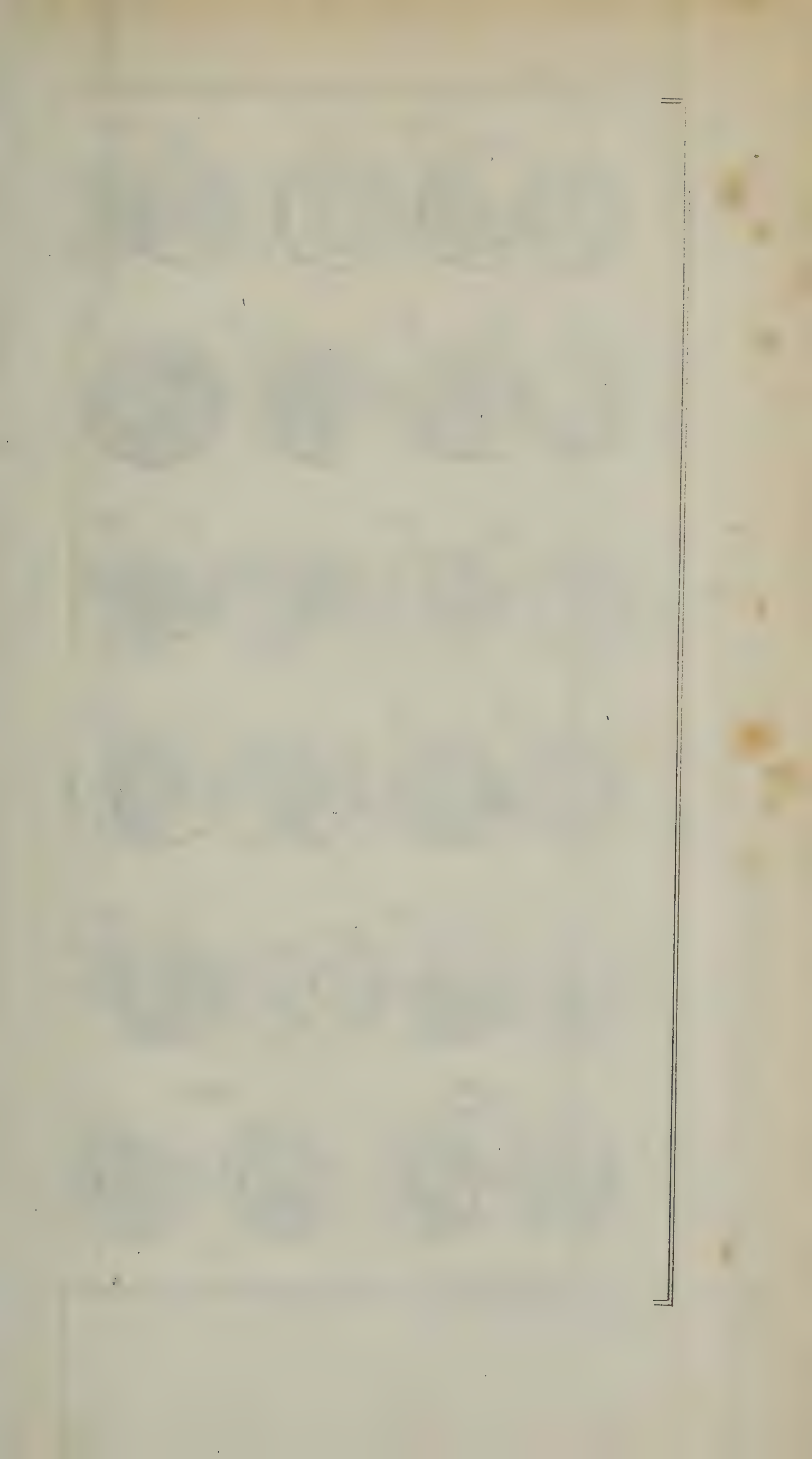


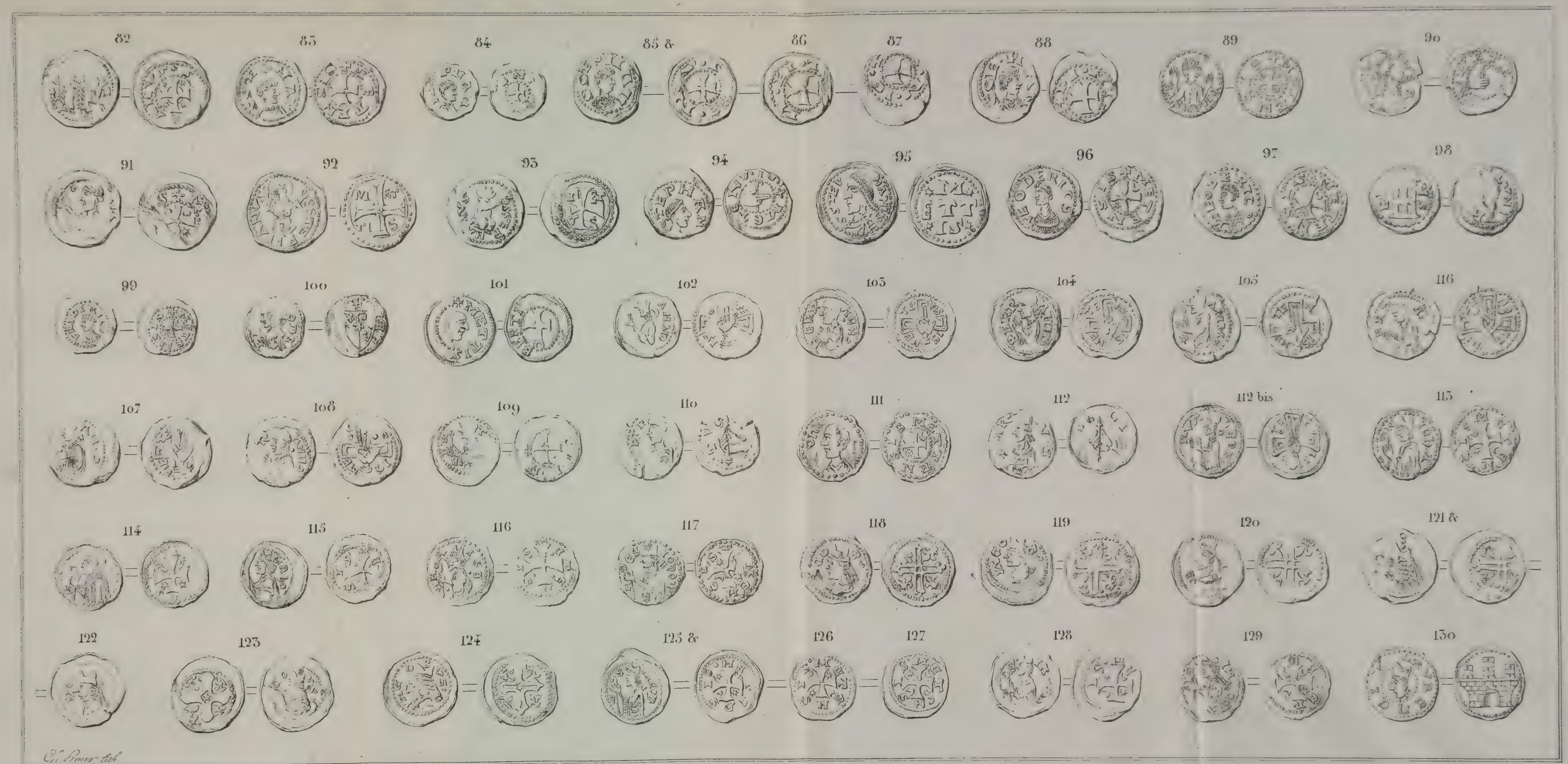
Lith. de Dupuy, à Metz.





Lith. de Dupuy, à Metz

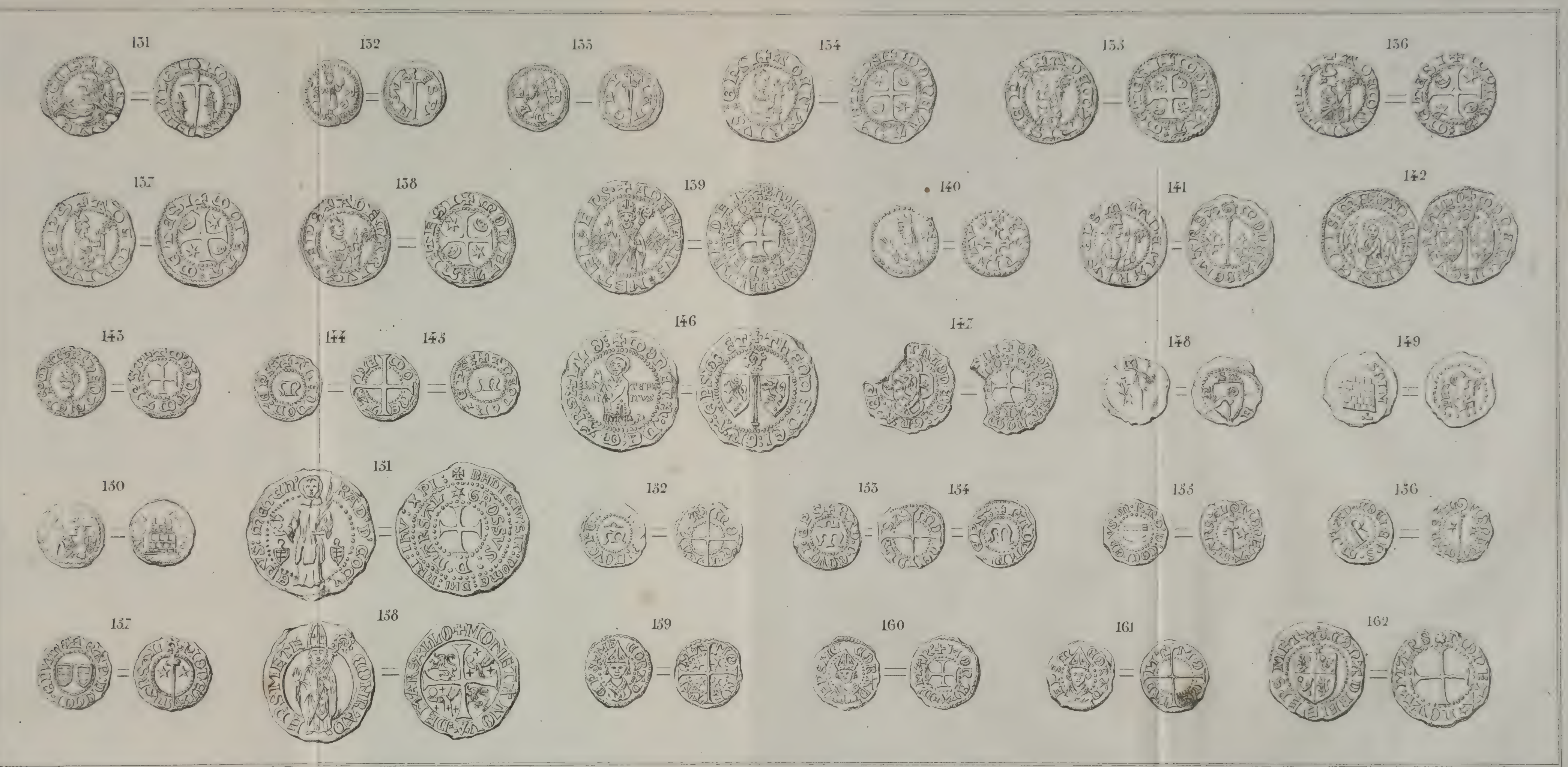




Metz. Lith. de Dupuy & C.ie

4.

& C.ie



Metz. Lith. de Dupuy & Cie



Metz. - Lith. de Dupuy & Cie

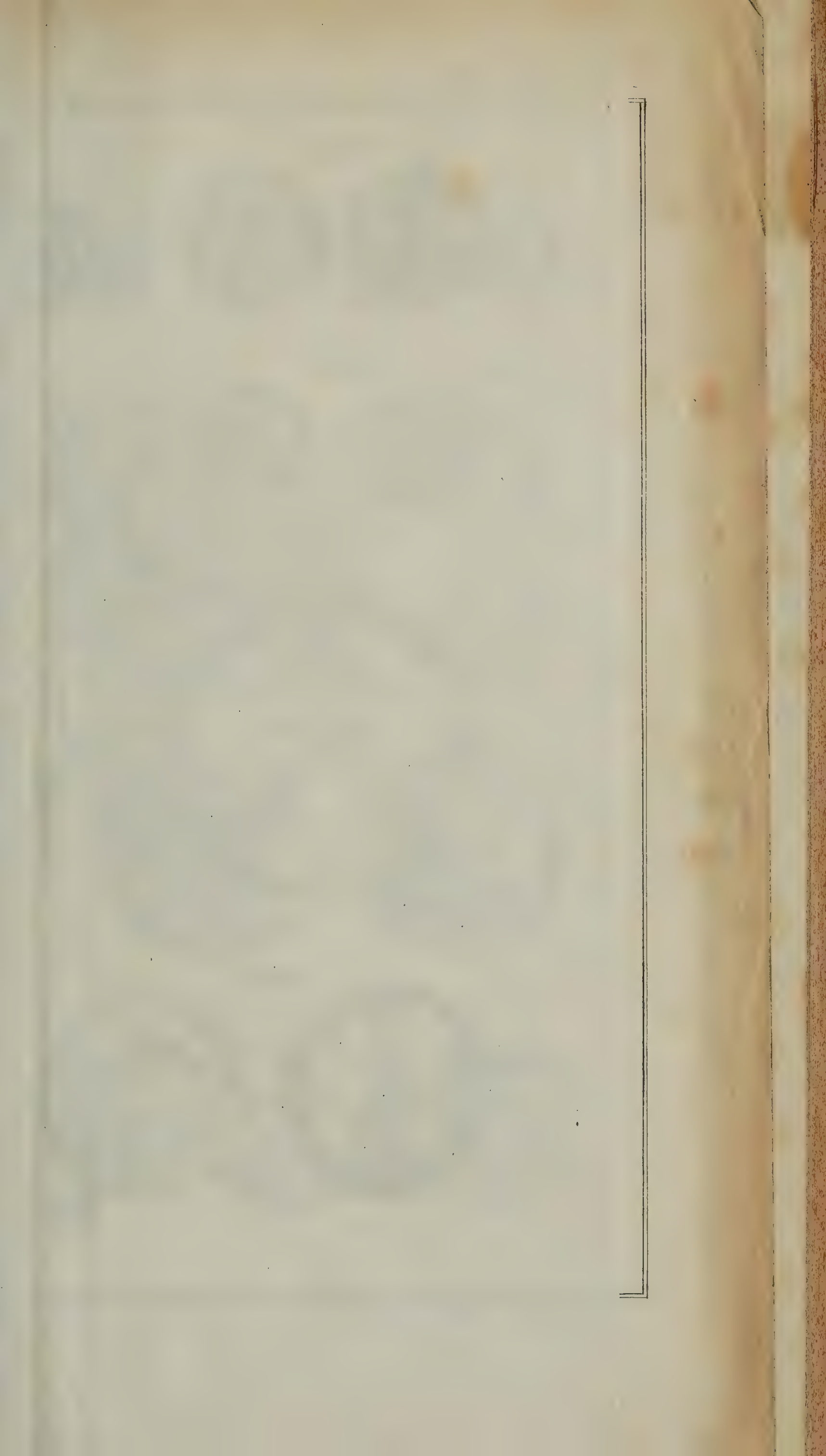


Planche 6.



Metz. Lith. de Dupuy & Cie

MONNAIES

DES

ÉVÊQUES DE METZ.

SUPPLÉMENT

AUX RECHERCHES

SUR

LES MONNAIES

DES

ÉVÊQUES DE METZ,

Par F. de Saulcy.

METZ.

S. LAMORT, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

—

1835.

SUPPLÉMENT

AUX RECHERCHES

SUR

LES MONNAIES

DES ÉVÊQUES DE METZ.

Deux années se sont à peine écoulées depuis que j'ai publié une première série de monnaies épiscopales messines, et déjà je puis tenir la promesse que j'ai faite alors, de donner suite à ce travail.

Décrire un nombre vraiment très-grand de types nouveaux des prélats auxquels j'ai précédemment attribué des monnaies; fermer dans la série plusieurs lacunes sensibles; enfin rectifier quelques erreurs que les découvertes postérieures pouvaient seules me faire reconnaître; tel est le but que je me propose d'atteindre, en donnant ce supplément aux recherches sur les monnaies des évêques de Metz.

J'étais loin de m'attendre à trouver aux archives de la ville, les matériaux précieux que j'y ai rencontrés. Un manuscrit fort succinct, sans nom d'auteur, intitulé Recueil de Monnaies des évêques de Metz, se trouve dans ce trésor de documens historiques. Je me suis empressé d'en extraire tout ce qui pouvait intéresser mon travail, sans

deviner d'abord le nom de l'homme dont les recherches me profitaient ainsi. Mais d'autres manuscrits, ne formant pas moins de cinq volumes in-folio, tous relatifs à la numismatique, et faisant aussi partie des archives de la ville, m'ont appris que ce recueil était de la main de M. Dupré de Geneste, secrétaire perpétuel de l'ancienne académie de Metz, et numismate instruit autant que laborieux.

Depuis, j'ai acquis la certitude que le manuscrit des archives n'était, pour ainsi dire, qu'une ébauche partielle du travail qui devait embrasser toute l'histoire numismatique du pays messin, travail que M. de Geneste avait entrepris, sans être effrayé des difficultés sans nombre qu'il devait présenter. Il existait, en effet, dans la bibliothèque de M. le baron Marchant, une seconde collection de pièces manuscrites de M. Dupré de Geneste, parmi lesquelles se trouvait un autre recueil de monnaies épiscopales, infiniment plus complet que celui des archives, et accompagné d'un texte. Je dois à l'amitié de MM. Marchant fils, la connaissance de ces papiers précieux, qui sont devenus aujourd'hui la propriété de la ville de Metz. Le cabinet de leur père, si riche et si célèbre dans le monde savant, m'a été ouvert avec liberté entière d'étudier à loisir tout ce qui pouvait s'y trouver qui eût trait à mes recherches, et j'y ai puisé de grandes richesses, qui ne peuvent manquer de donner de l'intérêt à ce supplément. Enfin, bon nombre de renseignemens précieux m'ont été transmis par plusieurs amis de la numismatique du moyen âge, et je suis heureux de leur en témoigner ici ma vive reconnaissance.

Il est de la nature des ouvrages de numismatique de ne pouvoir être complets; et quelque nombreuse que soit la suite des monnaies épiscopales messines que j'aurai décrites dans ces deux opuscules, il est possible qu'à la

longue je puisse encore y adjoindre un travail supplémentaire. Mais cette fois, je crois pouvoir assurer que ce ne sera qu'*à la longue*. Le travail de M. de Geneste était le fruit de plus de trente années de recherches ; le cabinet de M. Marchant avait demandé le même laps de temps pour arriver au point de richesse qu'il n'avait atteint qu'à grands frais ; il est donc permis de croire que les nouveautés relatives à la série numismatique des évêques de Metz, seront désormais rares.

ADELBERON Ier.

Par la discussion qui suit le résumé de la vie d'Adelberon Ier, j'ai fait voir, dans mon précédent travail sur les monnaies des évêques de Metz, que les documens historiques ne fournissaient aucune trace d'une concession formelle des droits régaliens, en faveur de ce prélat. Je n'ai pu exprimer que des doutes sur ce point d'histoire, tout en admettant cependant que le droit monétaire n'avait été légalement possédé par les évêques de Metz, que depuis Theodoric Ier qui, suivant la tradition, en fut investi en 979, par une charte datée de Thionville et octroyée par l'empereur Otton II.

Aujourd'hui que de nouvelles monnaies et des renseignemens précieux m'ont été communiqués par des amis de notre numismatique française, mes doutes se sont dissipés, et j'ai fait remonter l'exercice du droit monétaire jusqu'à Adelberon Ier.

Ce n'est pas que j'aie trouvé dans les chroniques, dans les recueils de pièces historiques, quelque titre qui puisse me faire supposer que Theodoric Ier n'a point été le premier prélat messin concessionnaire des droits régaliens; quelque nouvelle recherche que j'aie pu faire, j'ai trouvé l'histoire complètement muette sur ce point. Mais quand l'histoire se tait, souvent les monumens parlent, et ce sont précisément des monumens authentiques qui me font aujourd'hui renoncer à l'idée qu'il n'a point existé de monnaies épiscopales de Metz, antérieures à l'année 979. Cependant, il est toujours constant pour moi, que le droit monétaire des évêques n'a pu exister avant la prise de Metz, par Otton Ier, en 939. Ce n'est donc que depuis lors et peut-être seulement à partir de 960, année dans laquelle Adelberon reçut d'Otton le fief de la vouerie de Metz, que des monnaies au nom de ce prélat furent mises en circulation.

Il s'agit maintenant de discuter la légitimité de l'attribution à Adelberon Ier, de la monnaie que je vais décrire au nom de ce prélat. Je ferai d'abord observer que par le style et le poids cette monnaie est en rapport avec les deniers Carolingiens, et que c'est une grande présomption en faveur de ma classification, puisque nous connaissons des monnaies d'Adelberon II, qui sont déjà bien différentes de poids et de dessin.

La monnaie que je classe aujourd'hui à Adelberon Ier, porte le nom d'un empereur Otton. Il semble assez raisonnable d'admettre que les monnaies signées au nom du maître sont les premières qu'il ait permis de frapper. Probablement la présence nécessaire de la légende impériale fut une condition *sine quâ non* d'une concession provisoire du droit monétaire. Dans cette hypothèse, l'empereur, maître de Metz, aurait d'abord permis la fabrication de monnaies qu'il regardait comme siennes. Quelques années après le siège de 939, quand l'animadversion d'Otton Ier eut fait place à des sentimens d'estime qu'il manifesta en plusieurs occasions à l'évêque qui lui avait résisté si fermement, quelques années après, dis-je, l'empereur put permettre à l'évêque de placer son nom sur la monnaie frappée à Metz. Qu'Adelberon Ier ait reçu cette permission, ou se la soit donnée, parce qu'il était sûr alors de la bienveillance de l'empereur, c'est ce que l'on ne pourra préciser. L'une ou l'autre supposition s'accorde d'ailleurs avec la concession en règle qui, au dire de Meurisse, le champion déterminé de la suprématie des évêques de Metz, n'eut lieu que 19 ans plus tard, en faveur de Theodoric Ier. Celui-ci mit d'abord le nom de l'empereur Otton sur ses monnaies ; celles que je décrirai le prouvent incontestablement ; plus tard, il s'affranchit de cette obligation, et cela peut-être aussitôt qu'Otton Ier fut mort. Il y a presque certitude que son

successeur ne remit pas en vigueur un usage auquel l'amour-propre de ces puissans prélats devait s'accommoder difficilement. C'est donc bien certainement Adelberon, premier du nom, qui fut astreint à conserver la légende impériale sur la monnaie de son évêché. Si c'était Adelberon II, pourquoi ses monnaies frappées pendant le règne d'Otton III, seraient-elles si rares, tandis que celles qui lui appartiennent sûrement, et ne portent pas de légendes impériales, sont infiniment plus répandues, bien que cet évêque n'ait siégé que deux années seulement depuis la mort d'Otton III qui l'avait placé sur le trône épiscopal? Enfin, et cette preuve n'est pas la moindre, Theodoric Ier n'a pu frapper que sous Otton Ier ou Otton II, des monnaies absolument semblables, c'est donc l'Adelberon contemporain d'Otton Ier, qui a droit à la monnaie que je vais décrire. Les types qu'elle porte durent cesser d'être employés par Theodoric Ier, sous le règne d'Otton III, dont il trahit la cause, et très-probablement, ces types ne furent pas remis en usage après avoir été complètement abandonnés.

Tout bien considéré, il faut admettre qu'Adelberon Ier ne jouit pas immédiatement du droit monétaire, en son propre nom; qu'en 960 commença l'émission de monnaies de ce prélat comme comte et voué de Metz, mais vassal de l'empereur et obligé d'inscrire son nom sur la monnaie messine; que Theodoric Ier continua d'abord l'émission de ces monnaies au type impérial; enfin qu'en 979 seulement, le droit monétaire sans restriction, devint par concession d'Otton II, la propriété des évêques de Metz, qui, par conséquent, ne durent plus s'astreindre à mentionner sur leur monnaie le nom de l'empereur régnant.

M. Dupré de Geneste s'appuyant sur les mêmes raisonnemens qui m'ont guidé dans mon premier travail, avait refusé d'accorder aussi des monnaies à Adelberon Ier, dans

ses deux recueils appartenant aux archives et à M. le baron Marchant. Postérieurement cependant, il plaça au nom de cet évêque, mais sans aucune note justificative, quatre monnaies différentes. L'une d'elles est un specimen mal conservé du denier à la légende impériale de Theoderic Ier; Les trois autres caractérisées par la légende *Adelbero præsul*, peuvent s'attribuer indifféremment aux deux premiers Adelberon, car le titre *præsul* fut le synonyme du titre *episcopus* pour tous les évêques de Metz de cette époque, qui signaient sans prédilection l'un et l'autre. Une fois la certitude acquise de l'existence de monnaies analogues d'Adelberon Ier et de Theodoric Ier, il devenait nécessaire de joindre ces trois monnaies à celles d'Adelberon II.

Voici la description de la précieuse monnaie qui semble appartenir à Adelberon Ier.

† ADELBERO. Entre deux grenetis: dans le champ un temple dont le fronton tetrastyle est chargé d'une croix.

℟ † IMPERATOR. Entre deux grenetis : dans le champ une croix cantonnée des lettres formant le nom OTTO. (Fig. 1).

J'ignore le poids exact de cette monnaie d'argent. Je ne pense pas cependant qu'il puisse différer de plus d'un ou deux grains de celui des monnaies analogues de Theodoric Ier, qui pèsent moyennement 27 grains.

Je dois la connaissance de cette pièce à l'obligeance de M. Lelewel, qui a bien voulu m'en communiquer le dessin. Elle a été trouvée en Pologne, et décrite dans un ouvrage en langue polonaise, publié par M. Lelewel, en 1826.

M. de Mory d'Elvange, dans son recueil des monnaies de Lorraine, dont le précieux manuscrit existe dans la bibliothèque de M. Noel, notaire honoraire à Nancy, classe au nom d'Adelberon Ier les monnaies d'Adel-

beron II, sur lesquelles les noms Spinal ou Mettis sont écrits en légendes circulaires. Il est inutile, je pense, d'insister sur l'invraisemblance de cette attribution.

THEODORIC Ier.

M. de Geneste qui avait en vain feuilleté les annales messines pour y trouver la date rigoureuse de la concession du droit monétaire, faite aux évêques de Metz, n'a pu renconter d'autres documens que ceux que j'ai moi-même reproduits précédemment. Citant aussi le passage de Meurisse, relatif à la charte de Thionville, en faveur de Theodoric Ier, « Voilà, dit-il, une époque bien pré-
» cise. Il ne lui manque que d'être confirmée par l'exis-
» tence de l'acte ; mais enfin, c'est la tradition des auteurs
» les plus favorables aux droits des évêques de Metz. »

C'est à cause de cette remarque que M. de Geneste s'est décidé à donner à Theodoric Ier, les monnaies grossières dont j'ai fait connaître les types dans la première série que j'ai publiée. Il a long-temps hésité entre Theodoric Ier et Theodoric II, et s'est enfin prononcé pour le premier, à cause de la fabrique de ces monnaies. « Nous mettons ici, dit-il, dans le manuscrit
» du cabinet de M. Marchant, des pièces assez grossiè-
» rement gravées avec le nom d'Épinal, qui appartenait
» alors aux évêques de Metz, parce que l'on assure que
» cet évêque travailla beaucoup à l'augmentation de cette
» abbaye, et qu'il y fit transporter, avec pompe, le corps
» de St-Goeric, un de ses prédécesseurs, dont on trouve
» aussi le nom sur quelques-unes de ces monnaies. Il y
» en a même qui portent le nom de Deodericus d'un
» côté, et celui de St-Etienne de l'autre. »

M. de Geneste qui ne connaissait pas la vie de Theodoric Ier, recueillie par Leibnitz, pouvait être dans l'incertitude au sujet de l'attribution des monnaies d'Epinal

frappées au nom d'un Theodoric. Maintenant il ne serait guère possible de révoquer en doute la validité de cette attribution. Quant aux monnaies qu'il cite comme portant les noms *Goericus* ou *Stephanus*, je ne les connais pas et n'en ai trouvé aucune figure dans ses manuscrits.

Parmi les monnaies nouvelles que je vais joindre à celles que j'ai précédemment données à Theodoric Ier, les premières ne sont pas douteuses, puisqu'il est le seul de ce nom qui ait siégé sous les Otton. Je n'ai pas besoin, je pense, de faire remarquer combien elles sont précieuses par la manière dont elles viennent éclaircir la question monétaire relative à l'évêque Adelberon Ier. Je me bornerai donc à les décrire.

† SanCtA METTIS DEODERICus EPiscopuS. Entre deux grenetis : dans le champ, un temple tetrastyle dont le fronton porte une croix.

℟ IMPeRaTor AVGustus X. Entre deux grenetis : dans le champ une croix cantonnée des lettres formant le nom OTTO (Fig. 2). Poids, 27 grains.

J'avais d'abord étudié cette rare médaille dans l'admirable suite de feu M. le baron de Vincent, que l'on trouvait toujours prêt à favoriser de tout son pouvoir les études historiques. Depuis, une trouvaille inappréciable, faite à Metz en juillet 1834, en a mis quelques exemplaires à ma disposition, ainsi que plusieurs variétés de coin, que je vais décrire successivement. Cette monnaie est, comme je l'ai dit, de Theodoric Ier, et je n'hésite pas à croire que l'Otton dont le nom s'y trouve inscrit comme sur l'Adelberon communiqué par M. Lelewel, ne soit le premier du nom.

La monnaie suivante (Fig. 3) faisait depuis long-temps partie de ma suite épiscopale ; la vue de celle de M. de Vincent me l'avait fait déchiffrer et reconnaître pour l'analogue de celle que je viens de décrire, mais avec des différences de coin. Elle pèse 24 grains.

La monnaie figurée sous le n° 4 offre les mêmes types ; mais le mot SanCtA est séparé du mot METTIS par un trait horizontal qui n'existe pas dans la première. Au revers, la légende est simplement IMPeRaTor AUGustus. L'X terminal n'y paraît pas. Poids, 27 grains.

La figure 5 offre absolument les mêmes légendes que la précédente, la seule différence consiste dans le dessin du temple dont le fronton ne présente ni croix ni point rond. Poids, 27 grains.

Les figures 6, 7, 8, 9 et 10 n'offrent que des différences de coins dans la disposition des légendes ; elles pèsent : la première, 30 grains ; la deuxième, 25 grains ; la troisième, 26 grains ; la quatrième, 24 grains ; et la cinquième, 24 grains. Une autre variété dont j'ai pensé ne pas devoir donner de figure, diffère du n° 4, en ce que le G du mot AVG est renversé ; elle pèse 22 grains.

Je possède en outre une petite pièce provenant de la même trouvaille, et qui a dû présenter les mêmes types et les mêmes légendes, autant qu'on peut du moins en juger par les faibles traces qu'elle porte. Elle a été malheureusement surfrappée et ses empreintes sont très-confuses ; elle est fort mince, du diamètre de sept lignes et du poids de 12 grains. C'est sans doute une obole (Fig. 11).

C'est une de ces monnaies de Théodoric Ier, offrant le nom de l'empereur Otton, que M. de Geneste avait attribuée à l'évêque Adelberon Ier, sans doute parce que les légendes étaient entièrement effacées.

† DEODERICVS. Entre deux grenetis : dans le champ une croix dont les extrémités semblent fleuronnées, cantonnée, au premier et quatrième canton, de deux globules ou besans.

℟ † SPINAL. Grenetis extérieur : dans le champ, un temple pentastyle (Fig. 12). Poids, 20 grains.

Cette monnaie, tout-à-fait analogue au n° 1 de ma

première série est extraite des manuscrits de M. de Geneste.

La suivante, fig. 13, offre les mêmes types que le n° 1 de la première série que j'ai publiée. Elle n'en diffère que par la croix du revers, qui est cantonnée de quatre besans. Cette pièce qui a été malheureusemet fort maltraitée fait partie de ma suite.

Les suivantes, frappées aussi à Epinal, sont probablement épiscopales; surtout la première. Je les place ici, parce que je ne saurais les placer plus convenablement ailleurs, bien que leur style indique clairement qu'elles appartiennent à une époque plus récente.

SPINAL. Grenetis intérieur : dans le champ, une dextre tenant une croix entre le pouce et l'index.

℟ SPINAL. Grenetis intérieur : dans le champ, une croix cantonnée au premier canton, d'un besan (Fig. 14). Poids, 20 grains. Recueil de M. de Geneste.

ESPINAL. Grenetis extérieur : une tour crénelée, présentant quatre assises de pierres.

℟ ESPINAL. Entre deux grenetis : dans le champ, une croix cantonnée de deux besans et deux croissans (Fig. 15). Poids, 14 grains. Cette monnaie fait partie de la collection de M. Marchant, acquise par la ville de Metz. Je la possède aussi, mais moins bien conservée.

J'avais donné le n° 2 de ma première série d'après les dessins du recueil de M. Teissier ; depuis, j'ai acquis un specimen de cette précieuse monnaie, dont la figure était parfaitement exacte. Voici maintenant la description de deux autres pièces tout-à-fait analogues pour les types, et qu'il faut par conséquent rapporter à la même origine.

La première (Fig. 16), qui fait depuis peu partie de ma suite, est d'un style beaucoup plus barbare que les autres. Malheureusement mal frappée et usée par le frai, elle ne présente plus de légende déchiffrable. Seulement au droit, on reconnaît la tête grossière du n° 2 de la

première série, et au revers la croix cantonnée de quatre besans. Cette pièce d'argent pèse 20 grains.

† CHAD...VSEIV. Grenetis extérieur : dans le champ, la tête à gauche de la monnaie qui porte le nom Deodericus.

℟ METTIS CIVITAS. Entre deux grenetis : dans le champ, une croix cantonnée de quatre besans (Fig. 17).

Je ne sais pas le poids de cette pièce d'argent dont je dois la connaissance à M. Lelewel, et dont l'analogie avec celle de Theodoric Ier est frappante. Elle a été trouvée en Pologne, à Trschebougne, près de Plotzk, dans un trésor composé de pièces anglo-saxonnes, bohemiennes, hongroises, byzantines, polonaises et allemandes, toutes antérieures à 1042. L'érudit numismate polonais en conclut à juste titre, que ce trésor fut enfoui vers l'année 1040, comme tant d'autres que l'on trouve en Pologne, de ces temps de désastres et de calamités (ce sont ses propres expressions), et que par suite, la pièce messine est antérieure à 1040. Cela s'accorde parfaitement avec l'époque de la vie de Theodoric Ier qui mourut en 984. M. Lelewel pense qu'on doit lire la légende du droit : EIVCHARIVS pour EVCHARIVS, nom du premier prélat de l'église métropolitaine de Trèves, et patron de l'archidiocèse de Trèves et de ses diocèses. Cette monnaie, du reste, fait partie du recueil publié à Varsovie en 1826.

Je ne dois pas omettre de signaler ici l'erreur de M. de Mory d'Elvange, qui classe au nom de Theodoric Ier, le gros et la tiercelle de Theodoric V. Il est inconcevable que cet auteur n'ait pas été frappé de l'inconvenance de cette attribution.

ADELBERON II.

M. de Mory d'Elvange attribue à l'évêque Adelberon II, les monnaies où le nom METTIS est écrit, soit en syllabes cantonnant la croix du revers, soit en légende cruciforme. De son côté, M. de Geneste a cru devoir classer à deux prélats différens les monnaies où les noms Mettis et Spinal sont écrits en légende circulaire autour de la croix du revers, et celles où ces mêmes noms cantonnent la croix. Néanmoins, je ne renonce pas à ma précédente classification qui est basée sur le style de toutes ces monnaies; je continuerai donc à les donner indistinctement à Adelberon II, en laissant à Adelberon III, celles où le nom METTIS est écrit en légende cruciforme dans le champ du revers.

N'ayant pu donner dans ma première série qu'un dessin fort incomplet du denier frappé à Epinal, et qui y figure sous le n° 5, j'ai cru devoir en publier un nouveau en choisissant pour cela, le specimen du cabinet de M. Marchant (Fig. 18). Poids, 20 grains.

Il en est de même du denier fig. 4 de mon premier recueil; ayant acquis un specimen de cette monnaie, plus entier et plus lisible, j'ai reconnu que les bras du saint devaient être élevés en croix et qu'au-dessus du nimbe paraissait une étoile. Ces différences notables m'ont décidé à publier aussi une nouvelle figure de cette monnaie (Fig. 19). Poids, 21 grains.

Un second specimen de la monnaie d'Epinal se trouve dans ma suite et offre la différence suivante : l'E du mot ADELBERO au lieu d'être arrondi, est un E romain ordinaire à formes carrées.

Voici la description des monnaies nouvelles d'Adelberon II, dont les trois premières étaient classées par M. de Geneste à Adelberon Ier. Cette attribution ne me

paraît pas admissible, et le style de ces monnaies les reporte au commencement de l'épiscopat d'Adelberon II.

† ADELBERO PRESVL. Entre deux grenetis : tête à gauche, d'un dessin fort grossier.

℟ SANCTA METTIS. Entre deux grenetis : dans le champ, un temple surmonté d'une croix, et dont le fronton porte une autre croix (Fig. 20). Poids, 15 grains. Cette monnaie qui est l'une de celles figurées autrefois par M. de Geneste, a passé depuis lui dans le cabinet de M. Marchant, et par suite, de la ville de Metz.

ADALBERO PRESVL. Temple tetrastyle surmonté d'une croix.

℟. † SANCTVS STEPHAN9. Dans le champ, une croix cantonnée des lettres M-ET-T-IS (Fig. 21). Poids, 17 grains.

Cette monnaie est indiquée dans les manuscrits de M. de Geneste, comme ayant appartenu à M. l'abbé Jobal, autrefois chanoine de la cathédrale de Metz. Le dessin fait comme les dessins numismatiques anciens, offre deux circonférences décrites au compas, et par suite ne peut être considéré comme le portrait de la monnaie qu'il représente. C'est donc ici une figure dans le genre de celles données par D. Calmet et dont on doit se méfier. M. de Geneste avait eu soin de dessiner au-dessous, les contours réels de la monnaie qui était d'un diamètre sensiblement moindre.

A.....R....SVL (*Adelbero presul*). Temple pentastyle.

℟ Une croix cantonnée des lettres M-ET-T-IS, dans un grenetis (Fig. 22). C'est encore sur un dessin de M. de Geneste que j'ai calqué cette figure. La monnaie qu'elle représente est indiquée comme faisant aussi partie du cabinet de l'abbé Jobal, et je suis disposé à croire que cette monnaie est bien celle de la figure précédente, dans laquelle son possesseur l'avait restaurée à sa manière.

L'absence de tout texte relatif à ces deux figures, permet le doute à cet égard.

ADE...... Grenetis intérieur : dans le champ, une croix cantonnée des lettres S-PI-N-AL.

℟ * SC. STEPHAN.. (*Sanctus Stephanus*). Figure de Saint-Etienne. Obole pesant 10 grains.

Cette petite pièce est indiquée dans les papiers de M. de Geneste comme ayant appartenu au cabinet d'un M. Remy, de Nancy. Celui-ci lui en avait envoyé une figure, mais que j'ai trouvée tellement mauvaise que j'ai pensé ne pouvoir en tirer aucun parti. Je me contenterai donc d'indiquer cette monnaie sans en donner la figure.

* SC STEPHANVS. Grenetis extérieur : S[t]-Etienne à genoux, la tête nimbée et les bras étendus.

℟ † ADELBEROEP-S (*Episcopus*). Entre deux grenetis : dans le champ, une croix cantonnée des lettres M-ET-T-IS (Fig. 23). Poids, 11 grains. Cette jolie obole fait partie de ma collection.

† ADELBEROEP-S. Entre deux grenetis concentriques ; entre le second et un troisième intérieur SPINAL : dans le champ une croix cantonnée de quatre besans.

℟ * ...STEPHANVS. Grenetis extérieur : S[t]-Etienne nimbé, à genoux et les mains jointes ; une main céleste le bénit (Fig. 24). Poids, 21 grains $\frac{1}{2}$. Recueil de M. de Geneste.

† ADELBEROEP-S. Entre deux grenetis : entre le second et un troisième concentrique, METTIS. Dans le champ, une croix cantonnée de quatre besans.

℟ * S STEPHANVS. S[t]-Etienne nimbé, à genoux, les mains jointes. Une main céleste le bénit (Fig. 25). Poids, 10 grains. Cette obole est extraite du recueil de M. de Geneste. Ce numismate ne connaissait en sus des monnaies que je viens de décrire, que celles que j'ai fait figurer dans la première série, sous les numéros 3, 5 et 6, et dont les

deux premières sont, comme je l'ai dit plus haut, attribuées par lui à l'évêque Adelberon III.

D......O. En légende concentrique, ME...S et trois grenetis concentriques : dans le champ une croix cantonnée de quatre besans.

℟ S S...ANVS. St-Etienne à genoux, les mains jointes et la tête nimbée (Fig. 26). Poids, 23 grains.

Cette monnaie diffère de celle qui est figurée dans ma première série sous le n° 6, par plusieurs particularités, que la comparaison des deux figures peut seule faire reconnaître. Elle fait partie de la collection de M. le docteur Voillemier, de Senlis, à l'amitié duquel je suis redevable de sa connaissance.

Une autre variété de la même monnaie fait partie de la collection de M. Bohl, de Coblentz. La croix du champ, au lieu d'être cantonnée de quatre besans, n'en présente que deux au premier et au quatrième canton.

THEODORIC II.

J'avais pensé devoir attribuer à l'évêque Theodoric II, la jolie monnaie extraite du recueil de M. Teissier et figurée dans ma première série, sous le n° 7. Aujourd'hui, je renonce complètement à cette attribution, basée sur la persuasion où j'étais alors, qu'il ne pouvait se trouver de monnaies des prélats Theodoric III, Frederic et Theodoric IV. Maintenant que les manuscrits de M. de Geneste m'ont fait connaître l'existence d'une charmante petite monnaie de Frederic, présentant un revers identique avec celui de la pièce attribuée à Theodoric II, d'un style tout-à-fait analogue et ne portant d'ailleurs, comme elle, que le nom de l'évêque, sans la qualification *Episcopus*, il est impossible de ne pas admettre que l'émission de ces deux monnaies eut lieu dans des temps extrêmement rapprochés. Nous avons donc acquis la certitude que ce

laps de 1164 à 1179, regardé d'abord par moi, comme n'ayant pas vu frapper de monnaies épiscopales, doit être doté d'une série de rares monnaies, d'un caractère tout particulier.

Où trouver maintenant des monnaies à restituer à Theodoric II ? C'est ce que j'ignore tout-à-fait, et en fermant une lacune dans l'histoire numismatique des évêques de Metz, il est fâcheux d'en avoir créé forcément une nouvelle. M. de Geneste donne à Theodoric II les monnaies barbares au nom Deodericus, en convenant toutefois qu'il est plus rationnel de les laisser à Theodoric Ier. En effet, les monnaies d'Adelberon II se présentent avec un style infiniment supérieur, et un retour si subit à une pareille médiocrité d'exécution dans la gravure des monnaies, n'est guères probable, ni même possible. Il ajoute que si l'on trouvait des monnaies où le nom de l'évêque fût écrit Thiedricus, elles seraient sûrement de Theodoric II, qui signe ainsi toutes les chartes que l'on connaît de lui. Peut-être le temps fera-t-il découvrir cette monnaie, qui a jusqu'ici échappé à toutes les investigations.

M. d'Elvange a fermé cette lacune en figurant, sous le nom de Theodoric II, un denier d'Ademar de Monthil, mal lu et mal dessiné. D. Calmet, dans le tome V de son édition de 1752, a donné un supplément à sa collection des monnaies de Lorraine et des trois évêchés, publiée dans le tome II. Une petite monnaie de Remiremont qu'il interprète à sa manière, y figure sous le n° XLIX, assez mal dessinée d'ailleurs. M. de Geneste, en désespoir de cause, attribue cette monnaie à Theodoric II, et y joint la figure de deux autres monnaies également de Remiremont, qui servent à compléter les légendes de la première. Enfin, il donne encore à Theodoric II, parce qu'il ne sait à qui la donner, une monnaie présentant au droit St-Etienne à genoux, et au revers le mot Mettis

cantonnant une croix. Cette dernière trouvera, je pense, une autre place plus convenable dans la série épiscopale, et je vais seulement donner la description des monnaies de Remiremont, dont j'ai parlé plus haut.

† THEODE....S. Grenetis intérieur : dans le champ, une croix cantonnée des syllabes RO-MA-RI-C.... (*Romaricus*).

℞ ....TRV.. (*Petrus*). Grenetis intérieur : figure à genoux, les mains jointes (Fig. 27).

Cette petite pièce d'argent porte le n° 49 dans le supplément des monnaies lorraines de D. Calmet. La légende du revers doit se lire S. PETRVS et non pas GERTRVDIS comme l'admet D. Calmet.

J'ai trouvé dans des papiers de M. de Geneste une note relative à une monnaie semblable, et que je transcris parce qu'il n'y avait pas de figure annexée.

« ...EPS. METEN (*episcopus metensis*). ℞ ROMA-
» RICVS. Ces quatre syllabes cantonnent une croix
» pattée dans le champ de la pièce. C'est la même que
» d'après D. Calmet, j'ai placée sous l'épiscopat de
» Thierry II ; mais à l'exception du mot ROMARICVS
» qui se déchiffre passablement, rien ne se raccorde. »

† STEPHANVS. Grenetis intérieur : dans le champ, une croix pattée cantonnée des syllables RO-MA-RI-CVS.

℞ † S. PETRVS. Grenetis intérieur : St-Pierre à genoux, la tête nimbée et les mains jointes (Fig. 28).

Le poids de cette pièce d'argent n'est pas indiqué dans le manuscrit de M. de Geneste. On pourrait, ce me semble, la revendiquer en faveur de l'évêque Etienne de Bar. La suivante, aussi d'argent et sans indication de poids, est citée comme ayant fait partie du cabinet de M. l'abbé Jobal.

† ROMARICVS. Entre deux grenetis : dans le champ, une croix ancrée, portant un point rond à chacune de

ses huit pointes et un en face de chacune des quatre branches.

℟ † PETRVS. Entre deux grenetis : S[t]-Pierre à genoux et les mains jointes (Fig. 29).

Enfin, les monnaies suivantes de Remiremont ont dû trouver ici leur place, bien que probablement elles aient été frappées à des époques fort différentes. La première fait partie de la suite Marchant, aujourd'hui possédée par la ville de Metz. Elle est malheureusement fort usée.

...TRV.. (*Petrus*). Entre deux grenetis : dans le champ, une croix pattée cantonnée de quatre points ronds.

℟ .....R.... Deux grenetis : figure à genoux, les mains jointes (Fig. 30). Poids, 16 grains ½.

* PETRVS. Entre deux grenetis : S[t]-Pierre à genoux, la tête nimbée et tenant deux clefs.

℟ RO...IC.. (*Romaricus*). Entre deux grenetis : dans le champ, une croix cantonnée au premier et au quatrième canton, d'un point rond ; au deuxième, d'un croissant ; et au troisième, d'une étoile (Fig. 31). Poids, 21 grains.

Cette monnaie fait partie de la collection de M. de Fienne, de Bar-le-Duc, qui a eu l'obligeance de me la communiquer. Les suivantes me semblent moins anciennes que celles qui précèdent ; elles font toutes deux partie de ma suite.

Point de légende. Grenetis extérieur : buste de S[t]-Pierre tenant une clef.

℟ ROMARIC. Entre deux grenetis : dans le champ, une croix cantonnée de deux besans et deux étoiles (Fig. 32). Poids, 14 grains.

Même tête de S[t]-Pierre. ℟ ...OM... Même type sauf le renversement des signes cantonnans la croix du revers. (Fig. 33). Poids, 14 grains ½.

Cette monnaie faisait partie d'un petit trésor composé

de 32 pièces, presque toutes de l'évêque Bertram, sauf une seule, qui est de son successeur, Conrad de Scharphenneck, déterré en septembre 1834, dans les excavations faites sur l'emplacement de l'ancienne maison religieuse de Ste-Marie, de Metz. Le propriétaire de ce terrain, M. Aubert jeune, a eu l'extrême obligeance de m'offrir celles de ces monnaies qui pouvaient être nouvelles pour moi, et je suis heureux de lui en témoigner ici ma vive reconnaissance. Il est donc probable que ces monnaies de Remiremont sont contemporaines de Bertram.

ADELBERON III.

J'ai dit plus haut que M. de Geneste avait cru devoir donner à Adelberon III les monnaies que j'ai décrites au nom d'Adelberon II, et sur lesquelles les mots Spinal ou Mettis cantonnent la croix du revers. Ne pouvant réunir ces monnaies à celles que j'ai précédemment attribuées à Adelberon III, force lui a été de reporter ces dernières à l'épiscopat d'Adelberon IV. Quelque puissante que soit l'autorité de ce savant en semblable matière, je crois cependant, dans ce cas, ne pas devoir adopter sa classification. Je continuerai donc à donner à l'évêque Adelberon III, les monnaies qui portent le buste de St-Etienne, et que, pour cette raison seule, il avait réunies à l'article d'Adelberon IV.

D. Calmet dans le supplément aux monnaies, publié dans le cinquième volume de l'histoire de Lorraine, a fait graver sous le n° lix un denier d'argent dont j'ai pensé devoir reproduire la figure, bien qu'elle m'ait paru aussi douteuse que toutes celles que renferme le même recueil. Elle a du reste été copiée par M. d'Elvange, qui l'a restituée à l'évêque Adelberon III.

† ADALBERONC. Entre deux grenetis : dans le champ, une croix pattée, recouvrant une croix plus petite dont les

branches séparent celles de la première. Quatre étoiles aux extrémités des branches de la petite croix.

℞ S. STEPHANVS. Grenetis extérieur : buste de St-Etienne les mains jointes et la tête nimbée (Fig. 34).

Ce dernier a beaucoup d'analogie avec le n° 10 de ma première série, extrait du recueil de M. Teissier.

Possédant aujourd'hui le denier n° 12 de mon premier recueil, j'ai dû le figurer de nouveau parce que le dessin de M. Teissier était inexact (Fig. 35).

Il en est de même du n° 10, mentionné plus haut, et dont je possède maintenant un specimen parfaitement conservé. En voici la description :

† ADALBEROEPC. Entre deux grenetis : dans le champ, une croix recroisée par une croix plus petite, à chaque extrémité de laquelle est une étoile.

℞ S STEPHANVS. Grenetis extérieur: buste de St-Etienne à droite, les mains jointes (Fig. 36). Poids, 17 grains.

Cette monnaie est figurée deux fois dans le recueil de M. de Geneste.

La monnaie suivante a la plus grande analogie avec le n°. 9 de ma première série, mais elle est plus complète et offre des différences de coin.

† HDALBEROEPC. Entre deux grenetis : METIS dans un grenetis cruciforme, occupant le champ de la monnaie.

℞ S. STEPHANVS. Grenetis extérieur : buste de St-Etienne à droite (Fig. 37). Poids, 18 grains. Recueil de M. de Geneste.

* ALBEROPS. Entre deux grenetis : dont l'intérieur est partagé en quatre arcs de trois points, par les branches d'une croix cantonnée de quatre étoiles.

℞ S. STEPHANS. Grenetis extérieur : buste de St-Etienne à droite, les mains jointes (Fig. 38). Poids, 15 grains. Recueil de M. de Geneste. Cette monnaie a, comme

on le voit, une très-grande analogie avec celle qui figure sous le n° 13 de la première série.

Voici maintenant celles qui se distinguent par des différences saillantes des espèces précédemment décrites.

† ADALBEROEPC. Entre deux grenetis, dont l'intérieur est partagé par les branches d'une croix, en arcs de trois points chacun. La croix est en outre cantonnée de quatre étoiles.

℞ S STEPHAN. Grenetis extérieur : buste de St-Etienne à droite, les mains jointes (Fig. 39). Poids non indiqué. Recueil de M. de Geneste.

ALBEROEPS. Entre deux grenetis : dans le champ une croix pattée cantonnée des lettres M-ET-TI-S.

℞. S. STEPHANVS. Buste de St-Etienne à droite (Fig. 40). Poids, 14 grains. Recueil de M. de Geneste.

Deux charmantes oboles de l'évêque Adelberon III, bien peu différentes entre elles, font encore partie des matériaux rassemblés par M. de Geneste, pour son histoire numismatique de Metz. Elles ne sont accompagnées d'aucune note qui puisse nous faire connaître leur poids exact. Voici leur description :

* ADALBERO EPS. Entre deux grenetis : dans le champ, une croix recroisée d'une croix plus petite, et cantonnée de quatre étoiles.

℞ S. STEPHANV. Grenetis extérieur : buste de St-Etienne à droite et la main levée (Fig. 41).

La suivante (Fig. 42) ne diffère de celle que je viens de décrire, qu'en ce que la légende du revers porte : ADALBERO EPC.

J'ai cru devoir placer à la suite des monnaies de l'évêque Adelberon III, plusieurs deniers appartenant évidemment à la série numismatique des prélats messins, mais offrant des légendes singulières, sur lesquelles on ne peut hasarder que des conjectures. Les deux premières de ces monnaies ne

présentent aucun nom d'évêque, mais ont une telle analogie de types avec celles que j'ai attribuées à Adelberon III, que l'on peut en toute certitude les rapporter à la même époque.

RVMELIACI... Entre deux grenetis: dans le champ, un grenetis cruciforme comprenant le nom METTIS, dont les lettres sont aussi disposées en croix.

℟ S. STEPHANVS. Grenetis extérieur : buste de Saint-Etienne à droite; un point rond devant le front (Fig. 43).

Cette monnaie est figurée sans désignation de poids, dans une planche de monnaies messines, dessinées avec le plus grand soin par M. de Geneste, et que j'ai trouvée parmi les manuscrits de ce savant, passés aujourd'hui du cabinet de M. Marchant, dans la bibliothèque publique de Metz. Sur une feuille volante, écrite de la main du même M. de Geneste, j'ai trouvé la note suivante: « J'ai » un Rumilli différent de celui de M. l'abbé Jobal, re- » présentant Stephanus, au ℟ une croix dans les angles » de laquelle on lit Mettis, et autour Rumeliaci. » Quant à la pièce de M. Jobal, elle est décrite dans le manuscrit de M. Mory d'Elvange, qui orne la riche bibliothèque de M. Noël, de Nancy. Ami aussi zélé qu'instruit des recherches historiques, M. Noël a eu l'extrême obligeance de faire calquer et de m'envoyer les figures de toutes les monnaies épiscopales messines de cet immense recueil, qui ne m'étaient pas connues; je ne puis trop le remercier de cette importante communication.

Voici donc la description de la rare monnaie en question, qui est extraite de la page 711 du manuscrit.

STEPHANV.. Grenetis extérieur : buste de St-Etienne à droite, les mains jointes.

℟ † RVMELINGVS. Entre deux grenetis: dans le champ, une croix recroisée d'une croix plus petite et

cantonnée de quatre besans (Fig. 44). J'ignore le poids de cette monnaie.

La suivante fait partie de la même planche, dessinée par M. de Geneste, et dont j'ai parlé plus haut.

S STEPHANVS. Grenetis extérieur : buste de St-Etienne à droite.

℟ * ...OCIHINS... Entre deux grenetis : dans le champ, une croix pattée recroisée d'une petite croix et cantonnée de quatre étoiles (Fig. 45).

J'ignore aussi le poids de cette monnaie, que ses dimensions font reconnaître pour une obole ou pièce d'un denier.

Que signifient ces différentes légendes? Je l'ignore; mais je serais assez disposé à croire qu'elles désignent des ateliers monétaires de l'évêché de Metz, qui n'auraient existé que fort peu de temps, et dont l'établissement aurait dépendu de circonstances pressantes. Les premières de ces monnaies pourraient alors s'expliquer ; elles seraient frappées à Remilly, bourg de l'évéché de Metz, qui est effectivement appelé Rumeliacum, dans une charte de donation de Charles-le-Chauve, à l'abbaye de St-Arnould.

Voici les expressions de cette charte : « Villam nostram vocabulo Rumeliacum in pago Moslense. » Lothaire Ier et Louis-le-Germanique, qui confirment cette donation de Remilly, l'appellent : le premier, fiscum nostrum Rumeliacum, et le second, Rumiliacum.

Au reste, si ces monnaies se prêtent à une sorte d'interprétation, il n'en est plus de même de l'obole n° 45, ni du denier qui va suivre, bien que sa légende offre quelqu'analogie avec le mot Rumiliacum.

† METTISPET. Entre deux grenetis : dans le champ, une croix.

℟ RVOMILINGIE. Entre deux grenetis : buste de St-Etienne à droite (Fig. 46). Poids, 19 grains.

Cette rare monnaie qui fait actuellement partie de la collection de la ville, est assez bien conservée pour que la lecture de ses légendes ne soit pas douteuse. La syllabe qui suit le mot Mettis, est-elle l'abréviation du nom Petrus? Le mot Ruomilingie est-il le nom du même lieu, que celui désigné par le mot Rumeliacum? Je l'ignore complètement. Je me bornerai à faire observer que cette monnaie que j'ai réunie à celles qui offraient des légendes analogues, n'est pourtant point à sa véritable place, et que par son style et ses types elle doit, dans la suite épiscopale, prendre rang après les monnaies de l'évêque Heriman.

Je dois à M. Bohl, de Coblentz, la note suivante: Appel, dans son répertoire de la science des monnaies du moyen âge et des temps modernes, rapporte une monnaie présentant au droit STEPHANVS. Buste du saint à droite. ℟ ....VMEINGIS, et dans le champ METTIS en légende cruciforme. C'est une nouvelle variété de ces étranges monnaies du temps d'Adelberon III, peut-être frappées à Remilly.

On sait qu'en 1056, le chapitre de la cathédrale reçut de l'empereur Henri III le droit de frapper monnaie pour son propre compte, dans la ville de Sarrebourg, à la condition toutefois de donner à cette monnaie capitulaire, le poids et le titre de la monnaie messine. Cette monnaie de Sarrebourg est fort rare. J'avais précédemment annoncé que je n'en connaissais aucune que je pusse décrire. Plus heureux cette fois, j'en ai acquis quelques-unes et j'en ai rencontré d'autres figurées dans les manuscrits de M. de Geneste. D'après leur style, il est aisé de conclure qu'elles n'appartiennent pas à une même époque; mais comme rien ne peut servir à les classer à un évêque plutôt qu'à tout autre, j'ai mieux aimé les réunir toutes à l'article d'Adelberon III, sous lequel eut lieu la concession impé-

riale, que de les séparer sans rien pouvoir préciser sur leur âge véritable.

† SAREBORG. Entre deux grenetis : dans le champ, une croix.

℞ S STEPHANVS. Grenetis extérieur : buste de St-Etienne à droite, la tête nimbée par le grenetis intérieur (Fig. 47). Poids, 21 grains. Recueil de M. de Geneste.

Le style de cette monnaie la rapproche évidemment de l'époque de l'évêque Heriman. Il est à remarquer que sur cette monnaie rien ne peut faire reconnaître qu'elle ait été émise par ordre du chapitre de Metz; elle porte bien le nom du patron de la cathédrale, mais non pas celui de St-Paul, patron du chapitre. La suivante, qui est extraite du recueil de M. d'Elvange, a la plus grande analogie avec celle que je viens de décrire.

S. STEPHANV. Entre deux grenetis : buste de St-Etienne à droite.

℞ SAR..OVR... (*Sarebourg*). Entre deux grenetis : dans le champ, une croix cantonnée de deux croissans et deux besans (Fig. 48). J'ignore son poids.

PAVLVS écrit à rebours. Grenetis extérieur : buste de St-Paul à droite.

℞ † SAREBOC. Grenetis extérieur : dans le champ, une église ornée de deux tours et surmontée d'une croix (Fig. 49).

Cette petite monnaie est indiquée par M. de Geneste, comme appartenant à M. l'abbé Jobal, et comme pesant 10 grains. M. d'Elvange la donne, page 711.

S PAVLVS. Grenetis extérieur : buste de St-Paul à droite.

℞ SAREBORG. Entre deux grenetis : dans le champ, une croix cantonnée de deux étoiles, aux premier et quatrième cantons (Fig. 50). Poids, 10 grains. Recueil de M. de Geneste.

PAVLVS. Entre deux grenetis : tête de St-Paul à gauche.

℞ SAREB... Entre deux grenetis : dans le champ, une croix cantonnée d'un point rond au premier canton (Fig. 51). Poids, 10 grains. Recueil de M. de Geneste. Elle est reproduite par M. d'Elvange, page 711.

La suivante qui est du même poids et que son style, tout-à-fait analogue, m'a fait naturellement attribuer à Sarrebourg, offre des traces de légendes, indevinables et que la figure reproduit exactement. Elle fait partie de la suite de M. A. Daubrée (Fig. 52).

...VLVS (*Paulus*). Grenetis extérieur : buste de St-Paul à droite.

℞ SARBOVRG. Entre deux grenetis : dans le champ, une croix cantonnée de deux besans, aux premier et quatrième cantons (Fig. 53). J'ignore le poids de cette monnaie qui est extraite du recueil de M. d'Elvange, page 711.

IPAVLVS. Grenetis extérieur : buste de St-Paul à gauche.

℞ IOTIS. Grenetis extérieur : dans le champ, une dextre tenant une crosse dont la hampe présente des anneaux saillans ; au-dessous du poignet, un point rond (Fig. 54). Poids, 10 grains $\frac{1}{2}$.

Cette monnaie, dont la légende du revers est encore une énigme pour moi, doit se classer naturellement avec les monnaies du chapitre de la cathédrale, frappées à Sarrebourg ; elle a été trouvée, avec les suivantes, en 1833, aux environs de Phalsbourg. Je crois cette monnaie postérieure à l'évêque Adelberon III, et sa ressemblance avec une monnaie de Bertram, me fait penser qu'elle est à peu près contemporaine de cet évêque. Elle présente plusieurs variétés dont je me dispenserai de donner la description détaillée, en me bornant à renvoyer aux figures 55, 56, 57, 58 et 59 qui les représentent. A l'exception des

variétés 58 et 59 qui m'appartiennent, toutes les autres font partie du cabinet de M. A. Daubrée. Le poids moyen de toutes ces jolies monnaies est de 10 grains $\frac{1}{2}$.

S. PAULVS. Écrit à l'envers : buste de St-Paul à gauche; le tout dans un cercle en saillie tenant lieu de grenetis.

℟ EDTRG. Dextre tenant une croix dont la plus longue branche présente des nœuds ou saillies, et porte un anneau à sa partie inférieure; au-dessous du poignet, un point rond (Fig. 60). Poids, 11 grains.

Cette monnaie qui offre la plus grande analogie avec les précédentes, fait partie de la collection de la ville de Metz. Le second revers (Fig. 61) diffère très-peu du premier, et la vue des deux figures en dira beaucoup plus qu'une description. Le specimen qui porte ce revers, appartient à la suite de M. A. Daubrée, et pèse 18 grains. Enfin, la pièce (Fig. 62) qui fait partie du cabinet de M. Ducas, de Lille, n'est qu'un specimen de la même monnaie, mais de coin différent.

HERIMAN.

Avant de passer à la description des différentes monnaies nouvelles d'Heriman, je dois citer deux ouvrages dans lesquels j'ai trouvé représentés des deniers de ce prélat, mais sans attribution admissible. Le premier est l'ouvrage du P. Bouteroue, sur les monnaies de la monarchie française, dans lequel le denier qui figure sous le n° 16 de ma première série, se trouve classé parmi les monétaires de la race Mérovingienne. Le second ouvrage intitulé : Explication de plusieurs antiquités, par Paul Petau, Amsterdam, 1757, reproduit aussi la même monnaie dans les deux planches 25 et 50, avec la même classification.

M. de Geneste avait extrait de Bouteroue, cette même

figure qui était suivie du n° 17 de ma première série, et de quelques variétés, nouvelles pour moi, que je vais décrire successivement.

† HERIMANN9EP'S. Entre deux grenetis: dans le champ, une croix.

℟ S STEPHANVS. Entre deux grenetis, dont l'intérieur forme un nimbe au buste de St-Etienne tourné à droite (Fig. 63). Poids, 18 grains. Recueil de M. de Geneste.

† HERIMANN9EPS. Entre deux grenetis: dans le champ, une croix.

℟ S STEPHANVS. Entre deux grenetis, dont l'intérieur forme un nimbe au buste de St-Etienne, tourné à gauche (Fig. 64). Poids, 19 grains.

† HERIMANN9EP-S. Entre deux grenetis: dans le champ, une croix cantonnée des lettres formant le mot S-PI-N-AL.

℟ S STEPHANVS. Grenetis extérieur: St-Etienne à genoux, la tête nimbée et les bras en croix (Fig. 65). Poids, 21 grains. Recueil de M. de Geneste.

† HERIMANN9EP-S. Entre deux grenetis: dans le champ, une croix cantonnée des lettres formant le mot M-AR-S-AL.

℟ S STEPHANVS. Buste de St-Etienne à droite: grenetis extérieur (Fig. 66). Poids, 20 grains. Recueil de M. de Geneste.

Cette dernière variété vient confirmer la lecture de la monnaie décrite sous le n° 15, dans ma première série des épiscopales messines. Elle dément aussi l'opinion de ceux qui ont admis que Marsal n'avait appartenu aux évêques de Metz, qu'à partir de Jacques de Lorraine.

S STEPHANVS. Entre deux grenetis, dont l'intérieur sert de nimbe à la tête de St-Etienne, tournée à droite.

℟ † MARSALEPS. Entre deux grenetis : dans le champ,

une croix (Fig. 67). Poids, 18 grains. Recueil de M. de Geneste.

Cette curieuse monnaie est attribuée par M. de Geneste, à l'évêque Poppon. Il cherche à justifier son attribution par l'impossibilité dans laquelle il suppose qu'a dû se trouver Poppon, d'inscrire son nom sur la monnaie de Metz, et cela par suite de la haine de l'empereur Henri, qui ne voulut pas consentir à ce qu'il reçût l'investiture du temporel de son évêché. Je ne me permettrai pas de décider si cette opinion est bonne ou mauvaise; elle est au moins raisonnable. Je ne puis cependant m'empêcher de faire observer que l'on possède des monnaies de Poppon, dont les types sont tout-à-fait particuliers à cet évêque, et différens de celui que présente la monnaie que je viens de décrire; que celle-ci offre une analogie évidente de dessin et de poids, avec les monnaies certaines de l'évêque Heriman, et qu'enfin cet évêque, banni à diverses reprises de sa ville épiscopale, a bien pu craindre aussi d'aigrir le ressentiment de l'empereur, en conservant son nom sur la monnaie épiscopale, fabriquée dans l'atelier monétaire de Marsal, pendant tout le temps de sa disgrâce. Ces diverses considérations m'ont décidé à classer ici cette monnaie, en prévenant toutefois que son attribution doit être encore considérée comme douteuse.

Je dois à M. Noël, la connaissance des deux monnaies suivantes, extraites du recueil de M. Mory d'Elvange, où elles sont figurées, page 699.

STEPHANVS. Grenetis extérieur : buste de Saint-Etienne.

℞. † HERIMANNIEPI. Entre deux grenetis : dans le champ, une croix cantonnée de quatre besans (Fig. 68). Poids, 20 grains.

.....IMA... Entre deux grenetis : dans le champ, une croix cantonnée de quatre besans.

℟ .....NSI... Entre deux grenetis : dans le champ, un temple à deux arcades (Fig. 69). Poids, 14 grains.

Cette monnaie se trouve, probablement à tort, classée à l'évêque Heriman. J'ai cru pourtant devoir la reproduire ici, et même la faire suivre de quelques monnaies tout-à-fait du même style.

....INA... Entre deux grenetis: dans le champ, un temple à deux arcades, surmonté d'un toit triangulaire.

℟ Légende illisible entre deux grenetis : dans le champ, une croix cantonnée de deux roses et deux besans (Fig. 70). Poids, 12 grains.

Cette monnaie que je possède, a été trouvée près de Toul. C'est le mot SPINAL dont on trouve les traces dans la légende. La suivante ne laisse aucun doute à cet égard : on y lit évidemment ...INAL, terminaison du mot Spinal; du reste, les types sont absolument les mêmes, sauf les différences de coin (Fig. 71). Poids, 11 grains.

Cette monnaie appartient à M. de Fienne, qui a eu la bonté de me la communiquer. Je possède trois specimens assez mal frappés d'une monnaie analogue, que je dois à l'obligeance de M. Aubert, de Metz, et dont le poids est de 12 à 13 grains. Comme elles ont été trouvées avec environ 30 monnaies de l'évêque Bertram, il y a quelque raison de supposer qu'elles sont contemporaines de ce prélat. Les signes qui cantonnent la croix du revers, étant d'ailleurs analogues aux signes qui se remarquent sur les pièces des évêques Thierry III et Frederic de Pluvoise, on peut présumer que ces monnaies anonymes, frappées à Epinal, ont été fabriquées par l'ordre de l'un des trois évêques successifs qui, de 1164 à 1179, n'ont pas voulu recevoir la consécration épiscopale. Ces trois petites monnaies qui sont de coins peu différens, portent des deux côtés la légende SPINAL (Fig. 72 et 73).

POPPON.

J'ai décrit dans mon premier travail un denier d'argent de l'évêque Poppon, tiré de la collection de M. Teissier. Le mauvais état de conservation de cette pièce ne m'avait pas permis de lire les diverses légendes qu'elle présente, et qui sont étranges à plus d'un titre. Aujourd'hui que j'ai pu étudier la monnaie elle-même dans la riche collection qui, du cabinet de M. Marchant, est passée dans celui de la ville de Metz, et les figures de plusieurs variétés recueillies autrefois par M. Dupré de Geneste, j'ai acquis la certitude du fait vraiment remarquable, de l'existence d'une légende impériale sur la monnaie de l'évêque Poppon. Ce prélat, suivant les historiens, n'a pas cessé un seul instant d'être en butte à l'animadversion de l'empereur, qui lui opposa jusqu'à trois compétiteurs. Aussi M. de Geneste, étonné de la rencontre d'une légende impériale sur sa monnaie, a-t-il tenté d'expliquer cette circonstance singulière au moyen d'une hypothèse que l'existence de ces monnaies semble d'ailleurs légitimer. Voici les réflexions de cet habile numismate:

« De tous les concurrens de Poppon, ce fut Adelberon » qui l'inquiéta le plus, ainsi que le peuple messin, à » cause du vif intérêt que l'empereur Henri IV y prenait. » Aussi la chronique de Saint-Vincent rapporte-t-elle » qu'il tint, pendant l'espace de treize ans, entre l'épiscopat » de Poppon et celui d'Etienne de Bar, la chaire ponti- » ficale de Metz. En ce cas, il faut supposer un arran- » gement, une conciliation, entre les deux évêques, » arrangement qui aura sans doute été approuvé par » l'empereur; car, quoi que l'histoire ne nous en apprenne » rien, il existe des monumens qui appuient fortement » cette conjecture; ce sont les monnaies que l'on trouve » de Poppon. Or, il n'en est pas des droits du pouvoir

» temporel comme de ceux de la puissance spirituelle.
» Si donc Poppon a exercé les droits de la puissance
» régalienne, tels que celui de battre monnaie, il ne l'a
» pu faire qu'après avoir été investi du temporel de son
» évêché. La monnaie de Poppon que je rapporterai,
» présente même à cet égard, une singularité qui indique
» ce me semble, la parfaite intelligence qui régnait entre
» l'empereur et Poppon, au temps qu'elle fut frappée,
» c'est que le nom de l'empereur Henricus se trouve sur
» cette monnaie joint à celui de l'évêque Poppo. »

De deux choses l'une : ou il faut admettre l'interprétation de M. de Geneste, ou bien supposer que Poppon, en mettant le nom de l'empereur sur sa monnaie, s'est soumis de lui-même à cet acte de servilité pour chercher à faire excuser la jouissance des droits régaliens qu'il s'arrogeait. L'empereur en effet ne pouvait rester indifférent à ce qu'il devait considérer comme une usurpation des droits qu'il avait concédés à Adelberon IV, et c'eût été de la part de Poppon heurter de front la puissance impériale, que de frapper d'abord de la monnaie à son nom et de son autorité privée. Je dis d'abord, parce qu'il paraît que plus tard Poppon, quand il eut, par ses soumissions, apprivoisé l'empereur, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, au sujet de sa jouissance du droit monétaire, fit fabriquer des deniers sur lesquels il prit le titre d'évêque de Metz, sans y rien conserver de la légende impériale. Quoi qu'il en soit, voici la description de ces curieuses monnaies.

† HERICVS. Grenetis extérieur : POPPO, en légende transversale comprise entre deux grenetis rectilignes. Au-dessus et au-dessous de cette légende, une rose ou un soleil composé de cinq points ronds en cercle autour d'un point central.

℟ Complètement illisible (Fig. 74). Poids, 18 grains. Recueil de M. de Geneste.

IHINR.... Entre deux grenetis dont l'intérieur est elliptique : POPPO, en légende transversale comprise entre deux grenetis rectilignes. Au-dessus et au-dessous, dans le champ, deux roses comme dans la monnaie précédente.

℞ S STEPHAN, en légende rétrograde de gauche à droite. Grenetis extérieur : St-Etienne à genoux, la tête nimbée et les mains jointes (Fig. 75). Poids, 18 grains.

Cette monnaie qui fait actuellement partie de la collection de la ville de Metz, a été extraite d'un trésor découvert en 1765, en remuant des terres pour la construction de la grande chaussée de Wissembourg à Bitche.

Même type que dans la précédente, seulement le grenetis intérieur est moins elliptique.

℞ S STEPHA. Grenetis extérieur : St-Etienne nimbé, s'agenouillant et étendant les bras en croix (Fig. 76). Poids, 17 grains ½.

Cette monnaie, extraite du recueil de M. de Geneste, provenait aussi de la trouvaille de Wissembourg.

† POPPO METN-SPE-S (*Poppo Metensis épiscopus*). Entre deux grenetis : dans le champ, un portail d'église flanqué de deux tours.

℞ S STEPHANVS. Entre deux grenetis : buste de St-Etienne de face, la tête nimbée (Fig. 77). Poids, 17 grains.

Ce denier fait partie de ma collection ; il était connu de M. de Geneste qui l'avait tiré du cabinet de M. l'abbé Jobal. Il est remarquable par la présence des types tout-à-fait insolites qui le distinguent, et par l'incorrection de ses légendes où l'on observe plusieurs transpositions de lettres. J'ai complété les légendes de la figure que je donne, d'après celle que j'ai trouvée dans les manuscrits de M. de Geneste, mais qui, toutefois, m'a paru peu correcte. C'est ainsi qu'au revers elle porte STPEHANVS

au lieu de *Stephanus* qu'il y a réellement sur la monnaie. La figure du saint est aussi notablement altérée.

La monnaie suivante, faisant partie de la collection de M. A. Daubrée, est semblable à la précédente, sauf pourtant que les légendes ne présentent plus les mêmes inversions de lettres.

† POPPO METN..EP-S. Entre deux grenetis : dans le champ, un portail d'église surmonté d'une croix et flanqué de deux tours.

℟ S STEPHANVS. Entre deux grenetis : buste de St-Etienne de face (Fig. 78). Poids, 17 grains.

Lorsque Tobiesen Duby travaillait à la rédaction de son important ouvrage sur les monnaies des barons et prélats français, il consulta M. de Geneste sur les monnaies épiscopales de Metz, et lui envoya la liste de celles qu'il connaissait, en réclamant des observations de la part du numismate messin. La pièce qui porte le n° 7 de son catalogue est ainsi décrite :

« *Poppo Metenseps.* Une croix entre deux personnages.
» ℟ *S. Stephanus,* le buste du saint ; argent. »

Voici la réponse de M. de Geneste au sujet de cette monnaie mal décrite et mal lue :

« Le denier que vous décrivez sous ce n° 7 est sans
» doute fruste, puisque le dessin que vous m'en envoyez
» ressemble beaucoup à celui que j'ai dans ma collection,
» qui au lieu de deux figures debout au revers, présente
» le portail de l'église de Metz, bâtie du temps de Char-
» lemagne, dont le fronton surmonté d'une croix est
» accosté de deux clochers. »

J'ai vu moi-même dans la correspondance de ces deux savans, conservée aux archives de Metz, parmi les manuscrits de M. de Geneste, le dessin en question de Duby, et l'interprétation du numismate messin ne peut être contestée.

ADELBERON IV.

Jusqu'à présent je ne connais pas de nouvelle monnaie que je puisse attribuer à l'évêque Adelberon IV. M. de Geneste, comme je l'ai fait observer plus haut, décrit à son nom tous les deniers d'argent portant la légende *Adelbero eps*, et au revers le buste de St-Etienne. Je n'ai pas cru devoir adopter cette classification.

THEODGÈRE.

Je n'espère pas pouvoir jamais fermer la lacune existant dans la série numismatique des évêques de Metz, par suite du manque des monnaies de Theodgère. M. de Geneste classe à l'époque de son épiscopat, une monnaie que je crois plutôt municipale, et dont la trouvaille de Tronville a mis au jour quelques exemplaires; c'est un denier d'argent d'un style évidemment antérieur, présentant au droit le buste de St-Etienne, avec la légende *S. Stephanus*, et au revers le mot *Mettis*. C'est du reste, la même monnaie que celle attribuée à tort, par M. Teissier, à l'évêque Etienne de Bar, et par Bouteroue et Duby dans sa correspondance numismatique, aux monétaires de la première race. Cette attribution à Theodgère, semblait assez douteuse à M. de Geneste lui-même, pour qu'il se crût obligé de figurer de nouveau la monnaie parmi celles qu'il donne à Etienne de Bar. J'en ai reproduit la figure à la suite des monnaies de ce dernier prélat, en laissant à chacun le droit de décider si cette pièce est municipale ou épiscopale.

ETIENNE DE BAR.

Maintenant que j'ai dû renoncer à l'opinion émise dans mon premier travail, qu'il ne pouvait exister de monnaies des épiscopats de Theodoric III, de Frederic et Theodoric IV, je serais assez porté à ne laisser au nom d'Etienne

de Bar, que les deniers qui offrent en toutes lettres la légende *Stephanus episcopus*, et à classer à ses trois successeurs non revêtus du caractère spirituel, les monnaies évidemment épiscopales où les légendes ne donnent aucune trace de nom propre. Cette nouvelle classification avait été proposée par M. de Geneste; mais comme rien ne peut donner la certitude de sa justesse, je continuerai à décrire à la suite des monnaies certaines de l'évêque Etienne de Bar, celles qui par leur style, se rapprochent évidemment de son épiscopat, et qui sont analogues aux monnaies que dans mon premier travail, je lui ai attribuées à cause de la similitude des types. Il est bon d'observer d'ailleurs que la raison que l'on peut invoquer en faveur de l'attribution de ces monnaies aux trois évêques élus (c'est-à-dire la crainte de ceux-ci d'indisposer l'empereur éloigné du giron de l'église, en usant ouvertement des droits régaliens qu'ils tenaient de l'empire) peut aussi avoir engagé Etienne de Bar à ne pas mettre son nom sur sa monnaie, tant qu'il eut à redouter l'inimitié de l'empereur Henri V.

Avant de passer à la description des monnaies nouvelles qui sont parvenues à ma connaissance, je ne puis me dispenser de transcrire un réglement curieux touchant la police exercée à cette époque sur les officiers de la monnaie épiscopale. Cette pièce a été publiée par D. Calmet (t. III, p. cxxxii, 1748).

Droits que monseigneur l'évêque de Mets ait en icelle cité.

« Monseigneur évêque ait tels droits en cette ville, que
» la monnoye si est sienne, que nuls n'y ait, ni en fait,
» se messire li évêque et de lui non tient; monseigneur ly
» évêque sy ait son maître monnoyez, que ly fait faire
» monnoye, qu'elle qu'il veut, quelle fleur qu'il veut,
» et on la doit prendre en la valeur qu'elle vaut. Messire

» ly évêque sy ait fait son maître chamberier qui prend
» garde à la monnoye qu'on la fait bonne et loialle : ly
» maître chamberier va à la monnoye quand ly plait,
» ou messire ly évêque ly commande à aller : sy demande :
» amis, sont ces deniers assais? s'il dit oui, il prend
» des deniers en trois lieux dessous le coing, s'il lui plaît,
» sy en fait iij assais ; se ly ung des trois assais vient bien
» ly messire monnoyez ait paix ; et se tous trois viennent
» mal le poing dextre perd, ou il est en la mercy de
» monseigneur l'évêque, et se monseigneur l'évêque com-
» mande que ly assais soit fait devant lui en sa chambre,
» ly messire chamberier prend des deniers en trois lieux
» dessous le coing, les emporte en la chambre monseigneur
» l'évêque ; se le maître monnoyez veut, ne l'en croit mye ;
» ains l'empoigne parmi le poing, et ly maître chamberier
» ne l'y ait à refusier, s'en vaist coste lui jusqu'à la
» chambre monseigneur l'évêque : de ces deniers fait on
» iij assais devant monseigneur l'évêque, se de ces trois
» vient ly ung bien, paix doit avoir le monnoyez, et
» se tout trois viennent mal, le poing doit être pert,
» ou il est à la volonté monseigneur l'évêque. Se monsei-
» gneur l'évêque veut plaidoyer son maître monnoyez,
» il le plaidoye devant lui en sa chambre de toutes choses
» jusques à faucie, et se faucie montât sa force, le con-
» vient venir devant ly eschevins. »

Voici comment D. Calmet s'exprime au sujet de cette note curieuse : « ceci doit être écrit du temps de l'évêque » Etienne de Bar qui a siégé depuis 1120 jusqu'en 1163. » D'un autre côté, dans les Preuves de l'histoire de Metz des PP. bénédictins, en marge de ce passage qu'ils ont eu soin de citer, se lit seulement : *vers l'an* 1200. La pièce est par elle-même assez remarquable pour que la connaissance de sa date précise, flottant ainsi entre les limites d'un laps de temps de 50 ans, ne soit pas infiniment regrettable.

Je passe à la description des deniers de l'évêque Etienne de Bar figurés dans ce supplément.

Etant devenu possesseur du denier n° 28 de ma première série, décrit d'après M. Teissier, j'en donne une figure plus fidèle (Fig. 79). Poids, 13 grains.

STEPHANVS*EPC. Entre deux grenetis : dans le champ, une croix pattée, adossée à un cercle et cantonnée de quatre étoiles.

℟ HENRIC9REX. Entre deux grenetis : buste de Henri V, la tête couronnée (Fig. 80).

J'ignore le poids de cette curieuse monnaie dont j'ai trouvé le dessin dans les manuscrits de M. de Geneste, mais sans note explicative. Cette pièce est extrêmement précieuse, car elle nous donne à elle seule la connaissance d'un fait analogue à celui que j'ai signalé en parlant des monnaies d'Adelberon Ier. Il est possible que lorsque Henri V eut renoncé au schisme et consenti à l'intronisation d'Etienne de Bar qui avait été repoussé de sa ville épiscopale pendant deux années, ce prélat ait témoigné sa reconnaissance à l'empereur qui lui confirmait les droits temporels de son évêché, en faisant paraître sur sa monnaie l'effigie impériale. Du reste, il n'est pas présumable que cet usage ait été long-temps suivi, et c'est sans doute ce qui rend cette monnaie si rare. Je ne me flatte pas d'en avoir donné une explication incontestable ; mais celle que je propose me paraît raisonnable ; en l'admettant il devient tout naturel de penser qu'avant le 23 septembre 1122, Etienne frappait bien de la monnaie pour l'usage de son évêché, mais sans autre nom que celui du patron de son église, et hors de Metz, comme celle que j'ai décrite et dont le revers porte le nom de Marsal.

*STEPHANVS EPC. Entre deux grenetis : dans le champ, une croix cantonnée de quatre étoiles.

℟ SSTEPHAN9. Grenetis extérieur : buste de St-

Etienne à droite (Fig. 81). Poids, 14 grains. Recueil de M. de Geneste.

Je pense que cette monnaie n'est autre chose que le denier dont j'ai reproduit la figure sous le n° 21 de ma première série, et que le graveur de D. Calmet avait défiguré.

* S...ANVS (*Stephanus*). Entre deux grenetis : dans le champ, une croix pattée, adossée à un petit cercle et cantonnée de quatre étoiles.

℟ ....EP. AN... (*S. Stephanus*). Grenetis extérieur : buste de St-Etienne de face, portant un vêtement orné de perles, et les bras élevés (Fig. 82). Poids, 16 grains $\frac{1}{2}$. Collection de la ville de Metz.

Voici maintenant les monnaies sans nom d'évêque et d'attribution douteuse dont j'ai parlé précédemment, comme ayant été classées par M. de Geneste, aux évêques Thierry III, Frederic et Thierry IV.

SSTEPHANVS. Grenetis extérieur : buste jeune de St-Etienne, à droite, portant une couronne et un collier de perles.

℟ † METENSIS. Entre deux grenetis : dans le champ, une croix (Fig. 83). Poids, 11 grains. Collection de la ville de Metz.

Cette monnaie a une grande ressemblance avec le n° 25 de la première série. Elle en diffère en ce qu'au lieu d'une étoile en tête de la légende du revers, celle-ci porte une croix.

SSTEPHAN. Buste de St-Etienne à droite avec une couronne et un collier de perles.

℟ ....I.N.E. Entre deux grenetis : dans le champ, une croix (Fig. 84). Poids, 6 grains. Collection de la ville de Metz.

Cette jolie petite monnaie est une pièce d'un denier ; elle a été mal frappée, et ce n'est pas par défaut de

conservation que la légende du revers est illisible. Il n'est malheureusement que trop ordinaire de trouver les monnaies de cette époque, tout au plus à moitié empreintes des types qu'elles devaient présenter.

SSTEPHAN... Grenetis extérieur : buste de St-Etienne à droite avec une couronne et un collier de perles.

℟ ·N·S·..... Entre deux grenetis : dans le champ, une croix. Les points qui séparent les quatre parties de la légende sont disposés de manière à correspondre aux quatre extrémités des branches de la croix (Fig. 85). Poids, 14 grains.

Les deux monnaies suivantes présentant au droit le même type que celui que je viens de décrire, je me contenterai d'indiquer les différences de leurs revers.

N·EI·T.... Entre deux grenetis : points de la légende correspondant aux extrémités des branches de la croix (Fig. 86). Poids, 13 grains. Cette monnaie et celle qui précède, font partie de ma collection.

..·N·IE·T. Entre deux grenetis : dans le champ, une croix (Fig. 87). Poids, 12 grains. Collection de la ville de Metz.

SSTE·HAN.. Grenetis extérieur : buste de St-Etienne à droite.

℟ HPI·N.... Entre deux grenetis : dans le champ, une croix (Fig. 88). Poids, 14 grains. Je dois cette jolie monnaie à l'obligeance de M. de Fienne, qui a bien voulu s'en dessaisir en ma faveur. Elle est remarquable par l'incorrection de la légende du droit.

J'ai fait jusqu'à présent de vains efforts pour deviner le sens des légendes de ces quatre revers ; elles sont malheureusement incomplètes, ce qui ne contribue pas peu à en rendre l'interprétation difficile.

STEPHAN. Grenetis extérieur : buste de St-Etienne les bras élevés et couvert d'un vêtement orné de perles.

℟ † METENSIS. Entre deux grenetis; dans le champ, une croix cantonnée de quatre étoiles (Fig. 89). Poids, 14 grains. Recueil de M. de Geneste, qui avait classé cette monnaie avec la suivante au nom de Frederic de Pluvoise, mais sans aucune raison déterminante.

STEPH. Grenetis extérieur : buste de St-Etienne tenant de la main droite une palme, et de la gauche le livre des évangiles.

℟ METENSIS. Entre deux grenetis : dans le champ, une dextre tenant la crosse (Fig. 90). Poids, 12 grains. Ma suite : elle est décrite dans le Recueil de M. de Geneste.

Légende effacée. Buste de St-Etienne à gauche, la tête ornée d'une couronne de perles.

℟ M......S. Entre deux grenetis : dans le champ, une croix cantonnée de quatre étoiles (Fig. 91). Poids, 14 grains.

Cette monnaie qui est malheureusement dans un fort mauvais état de conservation, fait partie de ma collection. Quant aux deux suivantes, dont la première avait été classée par M. de Geneste, à Theodoric II, je les place ici parce qu'elles sont du même genre que toutes celles que je viens de décrire, bien qu'elles s'en distinguent évidemment par leur style : je les crois d'une époque un peu antérieure.

S STEPHANVS. Grenetis extérieur : St-Etienne à genoux, la tête nimbée et les bras étendus en croix.

℟ M-ET-TI-S, dans les cantons d'une croix. Grenetis extérieur (Fig. 92). Poids, 17 grains. Recueil de M. de Geneste.

S. STEPHANVS. Grenetis extérieur. St-Etienne à genoux et les mains jointes.

℟ M-ET-TI-S dans les cantons d'une croix environnée d'un cercle. Grenetis extérieur (Fig. 93). Poids, 15 grains. Collection de la ville de Metz.

Les deux monnaies que je viens de décrire pourraient bien n'en être qu'une seule et même. Dans tous les cas, je garantis la fidélité de la figure 93.

M. de Mory d'Elvange donne (page 643) une jolie monnaie qui vient naturellement se ranger parmi les incertaines de cette époque. En voici la description :

STEPHAN. Grenetis extérieur : tête de St-Etienne à droite.

℞ † METENSIS. Entre deux grenetis : dans le champ, une main droite tenant une crosse (Fig. 94).

M. de Geneste ayant aussi classé à Theodgère d'abord, et ensuite à Ètienne de Bar, la monnaie que M. Teissier attribuait à ce dernier prélat, et dont j'ai parlé dans mon premier travail (p. 38) sans en donner la figure, j'ai cru devoir la décrire cette fois à la suite des monnaies épiscopales, sans attribution certaine. Je suis toujours porté à croire que cette monnaie est plutôt municipale qu'épiscopale. Elle est du reste antérieure à Etienne de Bar, et il serait facile de le reconnaître à son style remarquable, quand bien même son poids serait en rapport avec celui des monnaies de cet évêque. L'exemplaire dont je donne la figure faisait partie du trésor déterré à Tronville, en 1832.

SSTEPHANVS. Grenetis extérieur : buste de St-Etienne à gauche, la tête ornée d'un diadème, et revêtu du pallium.

℞ Grenetis extérieur : dans le champ, METTIS et quatre étoiles (Fig. 95). Poids, 21 grains.

THEODORIC III.

En m'occupant des monnaies de l'évêque Theodoric II, j'ai annoncé que la lacune rencontrée dans la série numismatique des évêques de Metz, sous l'épiscopat de Théodoric III, de Frederic et de Theodoric IV, se trouvait

fermée par suite d'une rectification indispensable de ma première classification. Il devient donc nécessaire de donner un précis des événemens qui ont signalé ces trois épiscopats.

Theodoric III, fils de Renault, comte de Bar, et de Gisèle de Vaudémont, fut élevé à la prélature le 29 juillet 1164, quelques mois après la mort de son oncle Etienne; il était princier de l'église de Metz, quand il fut placé sur le trône épiscopal. Le schisme entre l'empire et le saint siège était plus flagrant que jamais; et bien que Theodoric dût sa nomination à la faveur de Frederic Barberousse, il ne voulut point se déclarer ouvertement contre le pape. Pour ménager les deux parties dissidentes, il préféra se passer de la consécration qu'il ne voulait pas recevoir des mains d'un évêque schismatique, au mépris des foudres de Rome. Il se contenta donc du titre d'élu pendant toute la durée de sa séance épiscopale.

En 1171, Theodoric III, vendit à l'empereur Frederic, au prix de 200 marcs d'argent, tout ce que les évêques ses prédécesseurs avaient possédé dans le pays de Liége. En compensation, il acquit plusieurs terres à son église; de ce nombre fut Conflans, où il fit bâtir une forteresse pour protéger les voyageurs et les campagnes, contre les déprédations auxquelles les exposait l'existence, dans les terres de l'évêché, d'une foule de bandits, rebut de l'Allemagne et de la France.

Quoique l'administration de Theodoric III, lui ait mérité le surnom de père du peuple, il n'en fut pas moins forcé, en 1171, de prendre la fuite, et de se réfugier à Nomeny, pendant une violente émeute, soulevée par l'imprudence de ses officiers. Pour punir les messins, l'évêque fulmina l'interdit sur toute la cité de Metz. Les magistrats terrifiés, se hâtèrent de remettre à la discrétion du prélat tous les chefs de la révolte. Theodoric III, mourut à Metz, le 8 août 1171.

J'ai dit plus haut, qu'il fallait rapporter à cet évêque, la petite pièce que j'ai figurée dans mon premier travail, sous le n° 7. M. de Geneste pensait devoir lui attribuer les monnaies messines, portant le nom Theodoricus, sans le titre episcopus. Sans admettre cette classification qui rapporterait au XIIe siècle, les monnaies bien certainement antérieures, que j'ai décrites au nom de Theodoric Ier, je reproduis ici le dessin d'une jolie monnaie qu'il avait fait entrer dans son recueil, et qui est presque semblable à celle que je restitue, avec certitude, à Theodoric III, puisque les monnaies de Theodoric IV, ne peuvent se confondre avec aucune autre.

TEODERIC9. Grenetis extérieur: buste de St-Etienne à gauche.

℞ † METENSIS. Entre deux grenetis : dans le champ, une croix cantonnée au deuxième canton d'un croissant, et au quatrième d'un soleil (Fig. 96). Poids, 14 grains. Recueil de M. de Geneste.

Quant au n° 7 de la première série, reproduit d'après M. Teissier, je le possède aujourd'ui. C'est bien sûrement une monnaie du même évêque, avec quelques différences de coin. J'en donne une nouvelle figure (Fig. 97), pour remplacer la première qui était assez inexacte.

Voici une rare et curieuse monnaie de Remiremont, qu'il faut peut-être attribuer à Théodoric III, et que je dois à l'obligeance de M. Aubert le jeune, propriétaire de l'église de Ste-Marie, où elle a été trouvée.

PETRVS. Grenetis extérieur: tour crenelée dans le champ.

℞ ..LVNIR..... Grenetis extérieur : dans le champ, une figure peu distincte, dans laquelle je crois voir un barbeau (Fig. 98). Poids, 13 grains.

La présence du barbeau désigne un membre de la famille des comtes de Bar; d'un autre côté cette pièce ayant

été trouvée avec un petit trésor contemporain de Bertram, doit se rapporter à un évêque voisin de celui-ci. Il est donc possible de la donner à Theodoric III, qui réunit ces deux conditions.

FREDERIC DE PLUVOISE.

A peine Theodoric III fut-il mort, que le peuple et le clergé messin, élurent à sa place Frederic, vieillard issu d'une famille obscure de Pluvoise, village du Toulois, mais recommandable par ses vertus éminentes. L'empereur Frederic Barberousse, bien qu'il n'eût pas été consulté dans ce choix, l'approuva d'abord, puisqu'il confirma à notre évêque, la donation du comté de Saarbruck, faite en 951, par l'empereur Otton Ier, à l'évêque Adelberon Ier. L'acte de confirmation est du mois de septembre de l'année même dans laquelle Frederic fut élu.

Ce prélat imita l'exemple de son prédécesseur; et afin de ne point se déclarer ouvertement pour le parti de l'empereur, plutôt que pour celui du pape, il s'abstint aussi de requérir la consécration épiscopale, et se contenta du titre d'élu qu'avait porté Theodoric III.

Meurisse reporte la mort de Frederic de Pluvoise, au 27 septembre 1173. Il est en contradiction sur ce fait avec les autres historiens, qui s'accordent à dire qu'en 1173, Frederic fut dépouillé du temporel de son église, par l'empereur Frederic Barberousse. Après son expulsion, motivée par son attachement au parti du pape Alexandre III, Frederic se réfugia à Rome, où il demeura jusqu'au moment de la pacification de l'église, en 1179. A cette époque il rentra dans son diocèse, dont fut exclu à son tour le successeur que lui avait donné Frederic Barberousse. Mais à peine rentré en possession de son évêché, Frederic de Pluvoise mourut à Metz, le 27 septembre de cette même année 1179.

La même raison que j'avais alléguée dans mon premier travail, en parlant de Theodoric III, me faisait supposer qu'il n'existait pas de monnaies de l'évêque Frederic de Pluvoise; aujourd'hui j'ai acquis la certitude du contraire dans le recueil de M. de Geneste, où j'ai puisé le dessin de la charmante pièce dont voici la description :

FRIDERIC9. Grenetis extérieur : buste de S[t]-Etienne à gauche.

℞ † METENSIS. Entre deux grenetis : dans le champ, une croix cantonnée au deuxième canton d'un croissant et au troisième d'un soleil (Fig. 99). Poids, 7 grains.

C'est à la connaissance de cette rare monnaie que je dois la rectification que j'ai apportée dans la classification des monnaies portant le nom de Theodoricus.

THEODORIC IV.

Le siége épiscopal, devenu vacant par l'expulsion de Frederic de Pluvoise, fut donné, en 1173, à Theodoric fils de Mathieu I[er], duc de Lorraine, et de Berthe, sœur de Frederic Barberousse. Le jour de son intronisation, son père le dota du château de Sierck, et lui rendit la vouerie d'Epinal qu'il tenait de l'évêque Etienne de Bar. Theodoric IV imita l'exemple de ses deux prédécesseurs, et ne se fit pas consacrer. Il administra avec vigueur le temporel de son église, et le comte de Sawerden qui s'était emparé du château de Lucelbourg, appartenant à l'évêché, fut attaqué, battu et fait prisonnier par Theodoric IV. Après l'extinction du schisme, le pape Alexandre III, dans le concile de Latran, tenu en 1179, cassa l'élection de Theodoric qu'il n'avait pas voulu confirmer jusqu'alors, et rendit le trône épiscopal à Frederic de Pluvoise. Celui-ci, comme je l'ai dit plus haut, mourut fort peu de temps après sa réinstallation, et Theodoric

qui s'était retiré dans l'abbaye de Clairlieu, près de Nancy, mourut aussi dans la même année 1179.

Theodoric IV a fait frapper des monnaies à son nom, mais elles sont extrêmement rares. Jusqu'à ce jour, je n'en connais qu'une seule qui doive s'attribuer à ce prélat; elle fait partie de la collection de M. de Fienne qui a eu l'obligeance de me la communiquer. Voici la description de ce précieux monument.

...ODE...E... (*Theodoricus episcopus*). Buste à gauche de l'évêque Theodoric IV, la mître en tête. Grenetis extérieur.

℞ † ....ET.... (*Metensis?*). Grenetis extérieur: écu de Lorraine, avec une crosse en pal à laquelle est adossée la bande aux trois alerions (Fig. 100). Poids, 9 grains.

J'ai parlé plus haut, à l'article d'Heriman, de petites monnaies anonymes frappées à Epinal, classées par M. d'Elvange à cet évêque, et qui me paraissent cependant devoir être classées à la suite des trois évêques précédens. Du reste, je laisse chacun libre d'adopter ou de rejeter cette classification qui n'est malheureusement basée sur rien de certain.

BERTRAM.

Dans mon premier travail j'ai donné à l'évêque Bertram le nom de législateur de la cité. Je suis fâché pour sa mémoire, d'être obligé de revenir sur cette opinion que j'avais prise dans la lecture de Meurisse, bien que je me fusse cru suffisamment en garde contre les assertions de cet écrivain, que la bonne foi n'a pas toujours guidé. Je dois encore à l'obligeance de M. Noël, la connaissance d'un manuscrit écrit en 1727, par M. Gabriel, avocat de Metz, et intitulé: *Des monnaies de compte de Metz et des pays voisins*, dans lequel l'auteur renverse complètement le système de Meurisse, et prouve sans réplique

que l'institution des Amans eut lieu par suite d'une décision de la cité, et que l'évêque ne fut appelé qu'à rendre cette institution plus inviolable, par son autorité spirituelle et par l'excommunication dont il menace les contrevenans. Il en est de même de l'acte relatif au maître-échevinat, et que M. Gabriel pense aussi devoir regarder comme émané, non de la volonté de l'évêque, mais de celle de la cité de Metz. Une pareille rectification de faits est assez importante pour que j'aie dû m'empresser d'en tenir compte.

M. de Geneste ne connaissait que deux variétés de deniers frappés au nom de l'évêque Bertram. La première n'est autre chose que le n° 29 de ma première série; la deuxième, extraite par lui de l'ouvrage de Bouteroue, me semble d'une fidélité un peu suspecte. La voici d'ailleurs telle qu'elle existe dans son recueil des monetaires de la première race.

BERTI.... Grenetis intérieur : dans le champ, un globe surmonté d'une croix.

℟ † METTIS. Tête à droite (Fig. 101).

Cette monnaie sans doute mal conservée et peut-être mal lue par Bouteroue, ne porte ni indication de métal, ni indication de poids.

Des suivantes, les deux premières sont extraites de la collection de la ville de Metz, et les autres de la mienne. Toutes présentent le type habituel de cet évêque, mais avec des différences de coin que l'inspection des figures peut mieux faire ressortir qu'une description.

Fig. 102. Poids, 14 grains.

Fig. 103. Poids, 12 grains.

Fig. 104. Je dois cette variété à l'obligeance de M. Bohl, habile numismate, de Coblentz, qui a bien voulu m'aider de ses lumières. Je m'empresse de saisir cette occasion de lui en exprimer toute ma reconnaissance.

Fig. 105. Poids, 12 grains.
Fig. 106. Poids, 11 grains ½.
Fig. 107. Poids, 13 grains.
Fig. 108. Poids, 12 grains.

Le denier n° 103, ne diffère pas du n° 29 de ma première série, mais présente ses deux types parfaitement complets ; c'est ce qui m'a décidé à le figurer de nouveau.

Voici la description d'une charmante monnaie de Bertram trouvée à Metz, dans les fouilles de l'église de Ste-Marie, et que je dois à l'obligeance de M. Aubert le jeune.

BERT.... Grenetis extérieur : buste de l'évêque tourné à gauche, tenant une petite croix de la main droite.

℟ S.I.NA.. (*Spinal* probablement). Entre deux grenetis : dans le champ, une croix cantonnée au premier canton d'un croissant et au quatrième d'un point rond. Poids, 13 grains ½ (Fig. 109).

J'arrive enfin à la description d'une petite monnaie épiscopale inédite, et que je crois pouvoir attribuer à l'évêque Bertram, bien qu'elle diffère complètement des monnaies ordinaires de ce prélat.

...RTR... Grenetis extérieur : buste de Bertram à gauche.

℟ PTV.... Grenetis extérieur : dans le champ une main tenant une crosse (Fig. 110). Poids, 9 grains.

On remarque de suite l'analogie frappante qui existe entre le type du revers de cette monnaie, et celui de plusieurs monnaies du chapitre de la cathédrale, frappées à Sarrebourg. Elles sont donc contemporaines ; cela n'est pas douteux. Il est possible que la légende tronquée du revers de celle que je viens de décrire, doive se lire PAVLVS. Cette monnaie a malheureusement beaucoup souffert, et je n'en ai jamais vu d'autre specimen que celui que je possède.

M. Bohl, de Coblentz, a eu la bonté de me faire con-

naître une monnaie de Bertram, qui se trouve dans la collection de M. d'Ampach. Voici la description de cette précieuse monnaie :

BERTRAND MS. Au milieu du grenetis : une croix.
℟ S STEPH au milieu du grenetis, la tête du saint du côté droit.

CONRAD DE SCHARPHENNECK.

M. de Geneste, en outre de la monnaie que j'ai déjà décrite au nom de cet évêque, lui attribue la monnaie suivante, tirée de Bouteroue, et que je crois n'être autre chose que la monnaie de Theodoric III, mal lue et mal figurée. Quoi qu'il en soit, voici sa description :

....ON.... Grenetis extérieur : buste de St-Etienne à gauche.

℟ METTENSIS. Entre deux grenetis : dans le champ, une croix cantonnée au deuxième canton d'un croissant et au troisième d'un soleil. Point d'indication de métal ni de poids (Fig. 111).

Ayant acquis un second specimen des deniers de ce prélat, mieux conservé que celui que j'ai figuré dans mon premier travail, j'ai reconnu que ces deniers portent une étoile au deuxième canton de la croix du revers. Je prie donc le lecteur de rétablir ce signe sur la figure déjà publiée, afin de la rendre aussi correcte que possible.

La monnaie suivante, qui fait partie de ma suite, grâce à l'obligeance de M. Aubert le jeune, a été trouvée dans les fouilles de l'église Ste-Marie de Metz.

...NR...DVS (Conradus). Buste à gauche de l'évêque, coiffé de la mître et portant un collier de perles.

℟ .....LI. Dextre tenant une crosse épiscopale (Fig. 112). Poids, 14 grains. Cette pièce offre une grande analogie avec celles de Sarrebourg ; peut-être faut-il compléter la légende en lisant *Pauli*.

J'ai cru devoir placer ici une monnaie que je dois à l'obligeance de M. Bohl et dont je ne puis interpréter la légende ; elle est fort semblable aux deniers des évêques Bertram et Conrad. On y trouve, en lisant à rebours, les lettres LAVR du nom Laurentius, mais son style ne permet pas de la classer à l'évêque Laurent.

...RVAL... Buste d'un évêque les mains jointes, derrière la nuque un petit anneau.

℟ Comme sur les monnaies de Bertram. La croix cantonnée de deux petits anneaux (Fig. 112 bis). Poids, 12 grains $\frac{1}{2}$.

JEAN D'APREMONT.

Voici plusieurs nouvelles variétés à ajouter à la suite déjà si nombreuse des deniers de l'évêque Jean d'Apremont. La première est tirée du recueil de M. de Geneste qui connaissait en outre les n°s 35 et 41 de ma première série.

IOHAN. Grenetis extérieur : buste à gauche de l'évêque, la mître en tête et tenant la crosse.

℟ METENSIS. Grenetis extérieur : dans le champ, une croix cantonnée de deux croissans et de deux étoiles (Fig. 113). Point d'indication de poids.

.....N... Grenetis extérieur : buste à gauche de l'évêque, vêtu d'une robe à longs plis verticaux.

℟ .....SIS. Grenetis extérieur : dans le champ, une croix cantonnée de quatre étoiles (Fig. 114). Poids, 14 grains. Ma suite.

La monnaie fig. 115 ne diffère que très-peu du n° 43 de mon premier travail, et je me dispenserai d'en donner la description. Elle pèse 12 grains $\frac{1}{2}$.

Le denier suivant est analogue au n° 46 de ma première série, mais en diffère par la légende de tête.

IANNES. Grenetis extérieur : buste mîtré de l'évêque, la crosse en main, un point rond derrière le dos : un

autre point entre la hampe de la crosse et le corps, au-dessous de la main. La légende commence à la lettre supérieure de droite et passe à gauche, en descendant pour remonter à droite.

℟ METENSIS. Grenetis extérieur : dans le champ, une croix pattée cantonnée de quatre points ronds (Fig. 116). Poids, 13 grains. Ma suite.

Un nouveau denier de cet évêque, que je dois à l'obligeance de M. Victor Simon, présente dans ses légendes des incorrections assez bizarres; en voici la description.

IOHONNES (*sic*). Grenetis extérieur : buste de Jean, la mître en tête et tenant la crosse. Au-dessus de la mître, une étoile.

℟ TEMENSIS (*sic*). Grenetis extérieur : une croix cantonnée de deux étoiles et de deux croissans (Fig. 117). Poids, 12 grains ½.

Enfin, j'ai acquis un second specimen du rare denier figuré sous le n° 34 de la première série, qui en diffère cependant par l'absence des deux besans cantonnans dans le premier les angles supérieurs de la croix. Comme il est fort possible que le mauvais état de conservation de la pièce soit la seule cause de cette différence, j'ai cru devoir me dispenser d'en donner une figure.

J'ai trouvé dans la correspondance manuscrite de MM. de Geneste et Tobiesen Duby, la note suivante du numismate messin.

« On a des monnaies des trois premiers Jean. On n'a » du premier et du deuxième que des deniers d'argent » du poids de 12 à 13 grains et du diamètre de sept » lignes environ. C'est la seule fabrique qui les fait » distinguer. »

Malheureusement M. de Geneste ne nous a pas légué son secret pour distinguer les monnaies de ces deux prélats. S'il en est parmi celles que j'ai attribuées à Jean Ier, qui

doivent être restituées à Jean II, il est à craindre que celui-ci ne reste spolié de ses droits monétaires. M. de Geneste l'a fort bien senti, quand il s'est occupé sérieusement de classer les monnaies des évêques de Metz, et il a déclaré formellement alors qu'il pensait ne devoir pas attribuer de monnaies à Jean de Flandres.

JACQUES DE LORRAINE.

M. de Geneste ne connaissait que peu de variétés des deniers de l'évêque Jacques de Lorraine. La seule qu'il ait dessinée, est le n° 59 de ma première série. Il fait cependant entendre dans la description qu'il en donne, que cette monnaie n'était pas la seule qu'il connût. « Sur les » uns, dit-il, le mot Jacobus est à droite, et sur d'autres » à gauche, ce qui prouve deux coins. »

D'ailleurs, dans sa correspondance avec Duby, il lui dit que l'on connaît aussi des mailles de Jacques de Lorraine, mais je ne sais quelle est la monnaie qu'il désigne sous ce nom.

Une trouvaille faite en 1830, dans une cave du village de Lorquin, a mis au jour une série de rares monnaies de Ferry II, duc de Lorraine, de Jacques son fils, évêque de Metz, et de Giles de Sorcy, évêque de Toul.

Je dois à l'obligeance de M. le docteur Begin, dont les travaux historiques sont assez connus, pour que je puisse m'abstenir d'en faire ici l'éloge, la possession des différentes espèces de deniers qui composaient ce petit trésor. Je ne m'occuperai ici que des monnaies de l'évêque Jacques de Lorraine, dont le type du revers vient confirmer un fait historique, avancé par Meurisse, dans son histoire des évêques de Metz, et répété d'après lui, par D. Calmet. Il s'agit de l'affectation avec laquelle ce prélat se vantait d'être *du sang* de France, du chef de sa mère Agnès de Bar.

Les monnaies de Lorquin portent effectivement au droit, le nom de l'évêque, et au revers, une croix cantonnée de quatre fleurs de lys, ce qui prouve sans réplique, les prétentions de Jacques de Lorraine, à cette illustre alliance.

JACOB9. Grenetis extérieur : buste de l'évêque à gauche, la mître en tête.

℟ Grenetis extérieur : croix formée de quatre lignes parallèles qui se croisent, terminée à ses quatre extrémités par des trèfles, et cantonnée de quatre fleurs de lys, appointées vers le centre. (Fig. 118). Poids, 13 grains.

Les monnaies figurées sous les n°s 119, 120, 121 et 122, présentent des différences de coin, que l'inspection des figures peut rendre plus saillantes que la description. Leur poids est constamment compris entre 12 et 13 grains.

JACOBVS. Grenetis extérieur : buste à gauche de l'évêque, la mître en tête.

℟ Grenetis extérieur : dans le champ, une croix à larges branches, chargée au centre d'une étoile à six rayons, et cantonnée de quatre fleurs de lys appointées vers le centre. (Fig. 123). Poids, 13 grains.

La suivante (Fig. 124), est presque semblable, mais offre cependant des différences de coin. Elle pèse 16 grains.

JACOBVS. Buste de l'évêque, mître en tête et tenant la crosse à mains jointes. Grenetis extérieur.

℟ METENSIS. Grenetis extérieur : dans le champ, une croix cantonnée de deux étoiles et deux croissans. (Fig. 125). Poids, 14 grains. Ma suite.

Ce dernier est une simple variété de celui que j'ai décrit dans mon premier travail, sous le n° 59. Il en est de même des n°s 126 et 127, qui diffèrent du précédent, soit par le renversement des signes qui cantonnent la croix du revers, soit par les lettres des légendes. Tous deux font partie de ma suite.

JACOBVS. Grenetis extérieur : buste de l'évêque, mître en tête et tenant la crosse.

℟ METENSIS. Grenetis extérieur : dans le champ, une croix cantonnée de deux étoiles et deux croissans. (Fig. 128). Poids, 15 grains. Ma suite.

IACOBI. Grenetis extérieur : buste de l'évêque, mître en tête, et tenant la crosse à mains jointes.

℟ METENSIS. Grenetis extérieur : dans le champ, une croix cantonnée de deux étoiles et deux croissans. (Fig. 129). Poids, 12 grains ½. Ma suite.

Je termine ce qui est relatif aux monnaies de ce prélat, en faisant observer que les deniers dont un specimen assez mal conservé est figuré sous le n° 52 de la première série, portent le nom JACOB9, ainsi terminé par l'abréviation de la consonnance VS.

PHILIPPE DE FLORANGES.

Je n'ai pas découvert de monnaies que je puisse attribuer à ce prélat. M. de Geneste qui n'en connaissait pas non plus, dit qu'il ne lui semble pas étonnant qu'avec son peu d'ambition et les contradictions qui l'ont continuellement troublé, Philippe n'ait pas été curieux d'user du droit monétaire.

GUILLAUME DE TRAISNEL.

Il en est de Guillaume comme de Philippe de Floranges. Personne ne connaît de monnaies à son nom, et sa vie épiscopale a été si peu calme qu'il est vraisemblable qu'il n'eut pas le loisir de faire usage de ses droits.

M. d'Elvange ayant rencontré une Angevine messine, que j'ai été assez heureux pour trouver aussi, et qui porte le nom GVLHELMVS, a cru devoir l'attribuer à Guillaume de Traisnel. Je ne pense pas que le style de cette pièce puisse permettre cette attribution, et j'ai de fortes

8

raisons de croire qu'elle fut frappée par Guillaume Parpignant, maître-échevin de Metz, en l'année 1442.

LAURENT.

A la mort de Guillaume de Traisnel, Laurent, issu de l'ancienne famille alsacienne de Leistemberg, fut placé par le pape sur le trône épiscopal de Metz, et vint prendre possession de son église, en 1270. Ce prélat chercha d'abord à réparer les dommages que le temporel de l'évêché avait soufferts sous son prédécesseur. Mais il en fut empêché par le duc de Lorraine et le comte de Bar, qui s'emparèrent d'Epinal, en 1272, pour s'indemniser des avances d'argent qu'ils avaient faites à Guillaume de Traisnel.

Laurent réclama, mais n'obtint que des sommations de payer. Il crut se tirer d'embarras, en excommuniant ses ennemis qui n'en tinrent compte, et vinrent guerroyer contre le prélat messin, à qui les armes temporelles ne furent pas plus favorables que les armes spirituelles. Fait prisonnier à Attigny, près de Marsal, il resta plus d'un an dans les prisons du comte de Bar, et n'en sortit que par l'entremise du pape Grégoire X, en 1274, sous condition toutefois de payer, dans le terme de vingt années, la somme de 20,000 livres messines. Ce traité conclu, l'évêque Laurent n'en avait pas encore fini avec la guerre; en 1276 Ferry III, duc de Lorraine, recommença les hostilités, et cette fois fut à plusieurs reprises, battu par les troupes épiscopales. Le comte d'Apremont, pris pour arbitre, en 1278, entre les deux parties belligérantes, aplanit les difficultés qui s'étaient élevées et la paix fut conclue de nouveau. Mais Laurent n'en jouit pas long-temps, car s'étant rendu à Rome, il y mourut l'année suivante.

J'ai trouvé dans les manuscrits de M. de Geneste, la

figure d'une petite monnaie d'argent qu'il classait, sans pourtant rien affirmer, au nom de l'évêque Laurent. Elle porte bien en effet le nom LAVRENCIVS; mais elle présente un revers tout-à-fait insolite, et dont les analogues se remarquent sur les monnaies épiscopales de Trêves. D'un autre côté, aucun évêque du nom de Laurent n'ayant siégé à Trêves, j'ai reproduit la figure de cette petite monnaie, sans garantir en aucune façon la légitimité de son attribution.

LAVRENCI. Entre deux grenetis: tête à gauche couverte de la mître.

℟ Grenetis extérieur : un édifice en forme de tour crénelée (Fig. 130). Poids, 13 grains. Recueil de M. de Geneste.

JEAN DE FLANDRE.

J'ai dit plus haut que M. de Geneste, dans sa correspondance avec Duby, lui annonçait l'existence de monnaies de cet évêque, distinctes par leur style de celles de Jean Ier d'Apremont. Il renonça plus tard à cette répartition des deniers frappés au nom d'un évêque Jean, et crut ne point devoir attribuer de monnaies à Jean de Flandre. Dans les collections que j'ai visitées, je n'ai vu non plus aucune monnaie que l'on puisse, avec quelqu'apparence de raison, restituer à ce prélat.

M. d'Elvange classe à son nom un denier mal lu de Jean d'Apremont.

BOUCHARD D'AVESNES, GÉRARD DE RELANGES.

Je n'ai découvert aucune monnaie de ces deux évêques. C'est encore aux deniers de Jean d'Apremont que M. d'Elvange a eu recours pour trouver des monnaies à classer à Gérard de Relanges.

RENAUD DE BAR.

Plus heureux que lors de la rédaction de mon premier travail sur les monnaies des évêques de Metz, je puis cette fois en publier quelques-unes de Renaud de Bar. Avant de passer à leur description, je dois donner un résumé des évènemens qui ont signalé sa prélature.

Renaud, Fils de Thiebault II, comte de Bar, et de Jeanne de Tocy, était princier de la cathédrale de Metz, quand, d'une voix unanime, il en fut élu évêque en 1302. Dans la même année, son frère Henri III, ayant pris la croix, lui confia l'administration du comté de Bar et la tutelle de son fils, Edouard Ier. Renaud eut bientôt de vives altercations avec la cité. Les magistrats et le clergé faisaient valoir, chacun de leur côté, leurs prétentions sur l'héritage d'un riche ecclésiastique, mort sans testament; la querelle s'échauffa au point d'amener une guerre entre l'évêque et la cité. Lorsqu'on fut sur le point d'en venir aux mains, le différent fut aplani à l'aide de concessions réciproques, et l'évêque qui avait juré de ne rentrer dans Metz qu'à la tête d'une troupe nombreuse, crut accomplir dignement son serment en attendant le dimanche des rameaux, jour où l'évêque de Metz avait coutume de revenir dans sa ville épiscopale à la tête d'une immense procession, après avoir été hébergé la veille par l'abbaye de St-Arnould. En 1313, Thiebaut II, duc de Lorraine ayant, par autorisation spéciale du souverain pontife, exigé de fortes sommes des églises de ses états, pour subvenir aux frais de la défense de Rhodes, Edouard Ier, comte de Bar, émancipé tout récemment, prit les armes à ce sujet contre Thiebaut, et entraîna dans cette guerre l'évêque Renaud son oncle. Ils furent complètement battus près de Frouard, et le comte Edouard tomba entre les mains du duc de Lorraine, ainsi que le comte de Salm.

Pour payer leur rançon, il fallut que Renaud se décidât à engager au duc, plusieurs terres de son évêché, comme Blamont et Conflans, rachetables au prix de 70,000 livres tournois. Le traité porte que, dans le cas où cette somme énorme ne serait pas intégralement acquittée dans le terme d'une année, les terres engagées devaient demeurer au duc de Lorraine. L'évêque Renaud, profondément humilié, rumina pendant trois années le traité maudit, cherchant une occasion favorable de se venger du duc de Lorraine; mais en 1316, une mort subite mit fin à ses projets de vengeance. Quelques historiens, et entr'autres l'évêque de Madaure, prétendent que Renaud fut empoisonné à l'abbaye de St-Vincent.

Voici la description des monnaies de cet évêque:

R. EPS. METECIS (*Reginaldus episcopus metensis*). Entre deux grenetis: cavalier galoppant à droite, casque en tête, tenant une lance et couvert d'un écu aux armes de Bar.

℟ MONETA SPINALEN (*moneta spinalensis*). Entre deux grenetis: une épée en pal la pointe en bas, accostée de deux barbeaux (Fig. 131). Poids, 18 grains.

Grâce à la généreuse obligeance de M. de Fienne, de Bar-le-Duc, je possède cette précieuse monnaie, dont un second specimen, absolument semblable, orne sa riche collection.

R. EPS (*Reginaldus episcopus*). Grenetis extérieur: l'évêque debout vu de face, tenant la crosse de la main droite, et le livre des évangiles de la gauche.

℟ ESPINAVS. Grenetis extérieur: une épée en pal, la pointe en bas (Fig. 132). Poids, 9 grains $\frac{1}{2}$.

Cette rare monnaie m'a été communiquée par feu M. de Vincent.

Dans les papiers de M. de Geneste, qui connaissait les deux monnaies précédentes, j'ai encore trouvé le pas-

sage suivant, relatif à une autre monnaie de Renaud de Bar; malheureusement il n'y a pas de figure à l'appui.

« Un évêque debout, crossé et mîtré, tenant de la » main gauche le livre des évangiles ou un reliquaire: » légende: *Rena*. C'est sans doute Renaud de Bar. ℟ Dans » le champ de la pièce, l'épée de marchis en pal. Lé- » gende: *Spinal*. Cette monnaie est une obole en argent » du poids de 8 grains $\frac{1}{2}$.

Chacun remarquera l'analogie qui existe entre les monnaies de l'évêque Renaud de Bar, et celles des ducs de Lorraine.

Il paraît singulier au premier abord, de retrouver sur une monnaie épiscopale, des insignes tout-à-fait étrangers au caractère d'un prélat; mais on conçoit que Renaud, investi de l'administration du comté de Bar, ait pu faire figurer sur sa monnaie des types à demi-séculiers, à demi-ecclésiastiques. C'est guidé par ces considérations que j'ai cru devoir classer à l'évêque Renaud de Bar, le denier suivant, qui ne présente absolument aucun indice d'une origine ecclésiastique.

R.D.B. † Grenetis extérieur: chevalier à pied tenant une épée et portant un écu sur lequel se voient les armes de Bar.

℟ EPINAII. Grenetis extérieur: dans le champ, une épée nue, la pointe en bas (Fig. 133). Poids, 8 grains. Cette pièce qui fait partie de ma suite, est évidemment calquée sur les spadins au duc à pied, de Thiebaut II et Ferri IV.

HENRI DAUPHIN, LOUIS DE POITIERS.

Je n'ai trouvé aucune monnaie de ces deux évêques. M. d'Elvange attribue au premier, un denier mal lu de Jean d'Apremont.

ADEMAR DE MONTHIL.

Dans mon premier travail, j'avais rejeté l'attribution donnée par D. Calmet, à une petite monnaie messine, sur laquelle il pensait lire V. EPS pour Vala ou Vigeric. Je ne m'étais pas trompé, car j'ai retrouvé la figure de cette petite pièce dans le supplément de sa collection numismatique de Lorraine, placée en tête du tome V de son édition de 1752. Cette pièce, figurée sous le n° lvij de la planche II, n'est autre chose que le denier d'Ademar de Monthil, que j'ai figuré sous le n° 64, mal copié par le graveur qui, de l'A initial d'Ademarius, a fait un V en renversant la lettre. M. de Mory d'Elvange, page 697 de son recueil, a reproduit l'erreur de D. Calmet.

Voici la description de plusieurs monnaies nouvelles de l'évêque Ademar.

† ADEMARIVS‡EPSI. Entre deux grenetis : buste à droite de l'évêque, mîtré, tenant la crosse et bénissant de la main droite.

℞ † MONETA‡METENSI. Entre deux grenetis : dans le champ, une croix cantonnée de deux étoiles et deux lunes à face humaine (Fig. 134). Poids, 21 grains. Collection de la ville de Metz. Les quatre suivantes, fig. 135, 136, 137 et 138, qui m'appartiennent, sont encore des tiercelles avec de simples différences de coin, et dont je me dispense de répéter la description. Leur poids moyen est de 20 grains.

Une autre variété que je possède aussi, présente l'assemblage du droit du n° 136 et du revers du n° 135.

D. Calmet, dans le supplément annexé au tome V de son histoire de Lorraine, donne, sous le n° liij de la cinquième planche, la monnaie que, d'après M. Teissier, j'ai figurée sous le n° 67 de ma première série. Il n'indique

pas le recueil dans lequel il a puisé cette monnaie si bizarre, par la répétition de la légende épiscopale.

† ADEMARIVS † METEN † EPS. Grenetis extérieur : l'évêque à mi-corps de face, la mître en tête, tenant de la main gauche la crosse épiscopale et bénissant de la droite. De chaque coté la croix clechée de Monthil.

℞ † BNDICTV SIT NOM ⁝ DNI ⁝ NRI ⁝ DEIX ⁝ en légende concentrique, comprise entre deux grenetis, † MONETA † DE ⁝ MAR'. Dans le champ, une croix (Fig. 139). Poids, 32 grains. Recueil de M. de Geneste.

Celle qui suit ne porte aucune légende nominale, et M. de Geneste ne sachant à qui l'attribuer, l'avait placée au nom des évêques Renaud de Bar et Guillaume, sans aucune raison déterminante. Il me paraît cependant convenable de la restituer à Ademar, à cause de la croix clechée du revers.

Grenetis extérieur : buste mîtré à gauche, les mains jointes : derrière le dos, une croix.

℞ † ESPINAVS. Grenetis extérieur : dans le champ, une croix clechée (Fig. 140). Poids, 10 grains.

M. de Geneste connaissait en outre les monnaies suivantes que j'ai publiées aussi :

Le n° 135 de D. Calmet, n° 66 de ma première série. Il observe que les deux croix qui sont à droite et à gauche du buste de l'évêque, sont sans doute des croix clechées altérées par le graveur :

Le n° 53 du supplément de D. Calmet, n° 67 de ma première série, et enfin les n°s 62, 65 et 69 de cette première série.

La monnaie suivante qui appartenait à M. Mory d'Elvange, est figurée page 703 de son recueil.

† ADEMARIVS . EPS . M. Buste d'Ademar à droite, bénissant et tenant la crosse épiscopale.

℞ MONETA ⁝ DE MARSA. Grenetis intérieur : dans

le champ, une croix épiscopale accostée de deux croix clechées (Fig. 141). Poids, 19 grains.

Enfin, j'avais rencontré, parmi des notes de M. de Geneste, la description d'une monnaie qu'il avait vue dans la collection de M. l'abbé Jobal, et dont le type est tout-à-fait remarquable. J'ai retrouvé depuis la figure de cette monnaie dans une série de dessins faits par M. de Geneste et possédés aujourd'hui par M. Noël de Nancy. Je reproduis ici cette figure dont voici la description.

† ADEMARIVS ⁝ EPIS ⁝ ME. St-Etienne à genoux, entre deux figures indéterminées dans lesquelles M. de Geneste voyait deux des bourreaux du martyr.

℟ MONETA ⁝ DE ⁝ MARSALLO. Entre deux grenetis : dans le champ, deux écussons des armoiries de l'évêque, séparés par la crosse épiscopale (Fig. 142). Le poids de cette pièce d'argent d'un bas aloi, est indiqué de 24 grains. M. d'Elvange avait reproduit le dessin de cette monnaie, mais avec quelques inexactitudes.

JEAN DE VIENNE.

J'ai publié dans ma première série deux monnaies de cet évêque. La première, figurée d'après D. Calmet, sous le n° 70, n'a pas été plus exactement dessinée par le graveur de cet écrivain, que la plupart des autres monnaies que je me suis vu dans la nécessité de reproduire d'après lui. Ainsi, sur la monnaie réelle, le revers présente St-Etienne à genoux, dont le corps coupe la légende

SS — *tep* / *ha* — *nus*   et non pas   *SS* — *tep* / *han* — *nus*

comme dans la figure que j'ai copiée. De plus, le saint ne tient pas une croix, mais a les mains jointes. Enfin, la légende du droit porte : *johes. dei. grá. eps. metes,* et non pas *johes. dei. grá. eps. mets.*

Cette monnaie qui est un demi-gros, du diamètre de

9 lignes seulement, était connue de M. de Geneste, qui connaissait de plus le gros du même évêque; car, dans sa correspondance avec Duby, il lui dit que Jean de Vienne a fait frapper des gros et des demi-gros; que la monnaie figurée dans D. Calmet est un demi-gros, et qu'il possède deux gros de même fabrique, à très-peu près.

Enfin, dans des notes recueillies par M. de Geneste, pour servir à compléter son travail sur la numismatique des évêques de Metz, j'ai trouvé l'indication suivante d'une autre monnaie du même prélat.

Johan : Eps : meten. Moneta de Marsallo. Poids, 18 grains.

On ne peut malheureusement se faire aucune idée de cette nouvelle monnaie, d'après une phrase qui ne fait nulle mention des types.

THEODORIC V.

Cet évêque est un de ceux dont les monnaies présentent une grande variété de types. Aussi en ai-je trouvé bon nombre à joindre à celles que j'ai publiées dans mon premier travail; je vais les décrire successivement.

THEODE' EPS·MET (*Theodericus episcopus metensis*). Entre deux grenetis: dans le champ, une crosse en pal chargée du lion lampassé et couronné des armes de Theodoric V.

℟ † MO'. DE . MARSAL (*Moneta de Marsallo*). Entre deux grenetis: dans le champ, une croix (Fig. 143). Poids, 12 grains.

Cette jolie monnaie n'est autre que celle que j'ai décrite d'après M. Teissier, sous le n° 76 de mon premier travail; possédant aujourd'hui le specimen de M. Teissier, j'ai dû nécessairement en donner une nouvelle figure, à cause de l'inexactitude de la première.

† THEODOR'. EPS'† (*Theodoricus episcopus*). Entre deux grenetis; dans le champ, une M gothique.

℞ MONETA ME (*Moneta metensis*). Entre deux grenetis : une croix, dont les branches partagent la légende en quatre syllabes, occupe le champ de la monnaie (Fig. 144 et 145). Poids, 7 et 5 grains.

J'ai donné deux coins différens de cette petite monnaie de bas billon, qui est une angevine tout-à-fait analogue, pour les types, aux angevines municipales de la même époque. C'est du reste la même monnaie que j'ai donnée sous le n° 75 de la première série, d'après M. Teissier, mais défigurée par son graveur.

J'ai trouvé les deux monnaies suivantes dans le recueil de M. de Geneste, qui connaissait en outre le gros et la tiercelle que j'ai figurés sous les n[os] 72 et 73 de ma première série, et l'angevine de billon que je viens de décrire.

† THEODE : DEI : GRA : EPS : MET : (*Theodericus dei gratiâ episcopus metensis*). Grenetis intérieur : dans le champ, une crosse en pal, accostée de deux écus aux armes de l'évêque (1).

℞ † MONETA : DE : MARSALLO. Grenetis intérieur : S[t]-Etienne à genoux, la tête nimbée et les mains jointes; son corps coupe la légende SS — TEPH
AN — NVS.
(Fig. 146). Poids, 37 grains. Recueil de M. de Geneste, qui l'avait tirée, ainsi que la suivante, du cabinet de M. Lemoyne, directeur des salines à Moyen-Vic.

...THEODE'. DI : GRA.EP.... Grenetis intérieur : dans le champ, l'écu de l'évêque, dans un contour formé de quatre demi-circonférences, placées bout à bout.

℞ † BNDICTV SIT NOM.... RI. En légende intérieure,

(1) Thierry V de Boppart, portait d'argent au lion de sable armé, lampassé et couronné d'or.

comprise entre deux grenetis. MN. MARS....LO (*Moneta Marsallo*). Dans le champ, une croix (Fig. 147). Le poids de cette monnaie d'argent dont il manquait une partie, était encore de 13 grains.

M. d'Elvange donne cette même monnaie dans son recueil, mais malheureusement elle est dessinée avec assez peu de soin pour que j'aie dû préférer la figure donnée par M. de Geneste, tout incomplète qu'elle est. Dans la figure de M. d'Elvange, les légendes se lisent ainsi : *Theode. di. grâ. eps. met.* ℟ *M. d. Marsallo. Bndictu sit. nome dni. nri.*

Enfin, j'ai trouvé dans des notes de M. de Geneste, les indications suivantes, que n'accompagnait aucune figure.

« *Theodoricus. meten. monet de Marsallo.* Un S^t-» Etienne à genoux. Pèse 36 grains.

» *Theodoricus Di. grâ. eps. meten.* Les armoiries de » l'évêque, timbrées d'une crosse pastorale. ℟ *Mon. de* » *Marsallo.* Légende du grand cercle : *Bndictu sit nome* » *dni nri. Jh. chr.*; dans le champ, une croix pattée. » Poids, 20 grains, argent fin, cabinet de l'abbé Jobal. »

Il est à regretter que M. de Geneste ait négligé de dessiner ces deux monnaies.

PIERRE DE LUXEMBOURG.

Si cet évêque a fait frapper des monnaies à son nom, elles sont au moins d'une telle rareté, qu'on ne peut guère espérer de s'en procurer. Je n'ai encore vu aucune pièce que l'on puisse lui attribuer. Dans ses deux recueils manuscrits, M. de Geneste émet l'opinion qu'il ne doit pas exister de monnaies de ce prélat, mais dans les notes qu'il avait rassemblées pour ce travail, j'ai trouvé la suivante qui semble indiquer l'existence de monnaies frappées à Epinal, au nom de Pierre de Luxembourg.

« *Petrus*, la figure d'un évêque à mi-corps et vu de
» côté. ℟ *Spi.* Un dextrochère tenant une crosse pasto-
» rale. Je n'ai pas hésité à attribuer cette monnaie à
» Pierre de Luxembourg. C'est une obole d'argent, dia-
» mètre 6 à 7 lignes; poids, 12 grains. »

Dans quelles mains a passé cette monnaie? c'est ce que j'ignore complètement. J'ai pensé devoir classer ici, à cause de la frappante analogie de types, une petite pièce malheureusement fort mal conservée, et d'un assez bas titre, dont voici la description: Grenetis extérieur: buste d'un évêque, la mître en tête et les mains jointes; la légende a disparu par le frai.

℟ ..AR.SA....E.. Grenetis extérieur: dans le champ, un écusson chargé d'une crosse au pal. On distingue le contour d'une main issant à gauche et portant cette crosse. Peut-être faut-il lire la légende: *Marsallo e* (Fig. 148). Poids, 12 grains $\frac{1}{2}$.

Cette petite pièce offre aussi quelque ressemblance avec le denier que j'ai attribué à Theodoric IV.

M. d'Elvange attribue à l'évêque Pierre de Luxembourg, une petite monnaie dont je reproduirai la figure, bien que je la croie peu exacte, et que d'ailleurs elle me paraisse bien antérieure, par son style, à l'épiscopat de Pierre de Luxembourg. Je laisse donc à chacun le soin de se former une opinion sur l'attribution de cette monnaie.

PET... Grenetis extérieur: buste à droite, la tête nue et tenant la crosse épiscopale.

℟ SPIN... Grenetis extérieur: dans le champ, une tour crénelée (Fig. 149).

Cette monnaie est figurée à la page 643 du manuscrit de M. d'Elvange. A l'appui de mon opinion, sur l'antériorité de cette monnaie à l'épiscopat de Pierre de Luxembourg, je ferai simplement observer que le buste épiscopal

a la tête nue, et que depuis Jean I[er], les évêques furent toujours représentés la mître en tête.

J'avais écrit depuis long-temps les réflexions précédentes sur la monnaie attribuée à Pierre de Luxembourg, par M. Mory d'Elvange, lorsqu'un fait heureux est venu les confirmer. Parmi les 32 monnaies de Bertram et de Conrad de Scharphenneck, déterrées en 1834 à S[te]-Marie de Metz, se trouve un charmant denier que je dois à l'obligeance de M. Aubert et dont voici la description :

...R9 (*Petrus*). Grenetis extérieur : buste de S[t]-Pierre à droite, la tête nue et tenant deux clefs, que M. d'Elvange a prises pour une crosse.

℟ NOV.... et une série de lettres à demi-empreintes, dont le sens ne peut se deviner. Grenetis extérieur : dans le champ, une tour crénelée à deux étages (Fig. 150). Poids, 13 grains.

On voit que cette monnaie contemporaine de Bertram, est tout-à-fait analogue à celle que M. d'Elvange attribue à Pierre de Luxembourg. Ce type de la tour crénelée est bien celui d'Epinal.

Les PP. Bénédictins auteurs de l'histoire de Metz, ont publié dans les preuves de cette histoire (tome IV, p. 515), une déclaration des droits de l'évêque, tirée du terrier de l'évêché de Metz.... « encommencé à faire par.... de » Hannonville écuyer, procureur général de l'évêché pour » le temps, et par Jean de Haroville clerc, le vendredy » après feste Sainct Luc, évangeliste, l'an 1385. » Un passage de cette déclaration, relatif à la monnaie épiscopale, m'a semblé digne d'être transcrit, en ce qu'il prouve qu'alors les prélats messins avaient le droit de frapper de la monnaie d'or.

« Item, monseigneur fait faire monnoye en laditte » citeit à coin d'or et d'argent, etc., etc. »

Ce passage ayant été rédigé sous l'épiscopat de Pierre de

Luxembourg, j'ai dû nécessairement le rapporter sous son nom, bien qu'il ne lui soit nullement particulier.

RAOUL DE COUCY.

J'ai déjà fait connaître un gros d'argent, frappé à Marsal au nom de ce prélat. Il paraît qu'il ne s'est pas constamment servi des mêmes types, et j'ai trouvé, soit dans les manuscrits de M. de Geneste, soit dans la correspondance scientifique de M. Marchant, quelques notes qui prouvent l'existence de gros d'argent du même évêque, présentant des types tout différens.

Après le gros que j'ai publié sous le n° 77 de ma première série, M. de Geneste donne un autre gros d'argent grossièrement dessiné, qu'il dit avoir tiré du cabinet de M. Lemoyne à Moyen-Vic, et dont voici la description :

RAD'D'COCY EPVS METEN' (*Radulphus de Coucy episcopus metensis*). Grenetis intérieur : St-Etienne debout, la tête nimbée, tenant une palme et un caillou ; à droite et à gauche, l'écu de Coucy timbré de la crosse épiscopale.

℞ † BHDICTV : SIT : NOME : DHI : HRI : IHV : XPI. Et en légende intérieure, comprise entre deux grenetis : * GROSSVS ' D · MARSAL (*Grossus de Marsallo*). Dans le champ, une croix (Fig. 151).

M. de Geneste ne donne pas le poids de cette monnaie ; elle se trouve assez mal décrite, comme tirée du cabinet de M. de Boze, par Duby, dans sa correspondance avec M. de Geneste ; il y voit l'évêque debout au lieu de St-Etienne. M. Teissier dans une lettre à M. Marchant, lui décrit cette monnaie qu'il appelle un gros d'argent.

Une seconde monnaie du même évêque se trouve citée sans indication de poids et de module, dans les deux mêmes lettres. Je transcris ici la description de M. Teissier, parce qu'elle est très-certainement meilleure que celle de Duby.

Demi-gros. † RADVL · DE COVCI · EPS · MET. Au centre, crosse en pal; à droite et à gauche, l'écusson de Coucy.

℞ † MONETA · DE · MARSALLO. Au centre, St-Etienne à genoux, avec la légende extérieure BHDICTV : SIT · NOME · DNI · NRI · IHV · XPI.

Voici maintenant la description des nouvelles monnaies que j'ai sous les yeux :

† RAD · D · COVCI · EPS (*Radulphus de Couci episcopus*). Entre deux grenetis : dans le champ, une *M* gothique surmontée d'un signe assez semblable à un oméga majuscule dont la boucle serait un peu écrasée.

℞ MONE MA · SA (*moneta Marsallo*). Entre deux grenetis : dans le champ, une croix dont les branches partagent la légende en quatre syllabes (Fig. 152 et 153). Ma suite.

La première de ces deux monnaies de bas billon qui ne présentent que de légères différences de coin, pèse 5 grains et la deuxième 9 grains $\frac{1}{2}$.

† RADVLPH · EPS'. Entre deux grenetis : dans le champ, une M gothique.

℞ MONE MASA. Entre deux grenetis : dans le champ, une croix dont les branches partagent la légende (Fig. 154). Poids, 8 grains $\frac{1}{2}$. Collection de la ville de Metz.

RAD · D' · COCI' EPVS · M (*Radulphus de Couci episcopus Metensis*). Grenetis intérieur : dans le champ, une figure ou une lettre oblitérée indéchiffrable.

℞ MONETA MARSAL. Grenetis intérieur : dans le champ, une crosse épiscopale allant couper la légende à sa partie supérieure, à droite une étoile, à gauche une figure indéterminée (Fig. 155). Poids, 4 grains.

Cette petite monnaie, extraite d'une suite de dessins de M. de Geneste, appartenant à M. Noël de Nancy, était d'argent fin et appartenait à M. l'abbé Jobal.

RAD · COCI · EPS · M (*Radulphus Coci episcopus Metensis*). Grenetis intérieur : dans le champ, une R mal conservée.

℟ MONETA MARSAL. Grenetis intérieur : dans le champ, une crosse accostée de deux étoiles (Fig. 156). Cette monnaie pesant 4 grains, est extraite du recueil de M. d'Elvange, page 703. Je suis très-porté à croire que c'est absolument la même que celle que je viens de décrire, mais infidèlement dessinée, comme toutes les figures de M. d'Elvange.

M. Bohl, de Coblentz, a eu la bonté de me communiquer le dessin d'une charmante petite monnaie d'argent de l'évêque Raoul de Coucy. En voici la description, d'après laquelle on reconnaîtra que cette monnaie a de bien grands rapports avec celle que, d'après M. de Geneste, j'ai figurée sous le n° 155.

† RAD : D. COCI. EPUS. ME. Entre deux grenetis : dans le champ, deux écussons des armes de l'évêque.

℟ MONETA MARSAL. Grenetis intérieur : dans le champ, une crosse épiscopale coupant le grenetis, et accostée de deux étoiles (Fig. 157).

CONRAD BAYER DE BOPPART.

Avant de passer à la description des nouveaux types monetaires de Conrad Bayer de Boppart, je crois devoir transcrire quelques extraits précieux, de cinq traités passés à différentes époques, entre ce prélat et son maître monnayeur. Ces traités dont les copies existaient dans un cartulaire de l'évêché de Metz, ont été recueillis par M. de Geneste, parmi les manuscrits duquel je les ai retrouvés. Ils donnent de nombreux détails sur l'aloi et la taille des monnaies de Conrad Bayer, et prouvent que ces monnaies, frappées à Vic et à Marsal, ont dû fréquemment être changées de types.

Traité de Conrad Bayer de Boppart, évêque de Metz, avec Paul de Wesel, touchant la fabrication de la monnaie à Vic. (Cartulaire de l'évêché de Metz, intitulé Conrad II, folio xlii, recto.)

24 août 1420.

« Nous Conrad, par la graice de Deu et dou sainct » siége de Rome, evesques de Mes, faisons savoir et co- » gnissant à tous ceaulz qui ces présentes lettres vairront » et oront que nous avons merchandeit à Paulus de Wesel, » le menoier, du fait de la menoie de Vy, en la manière » que ci après s'enxeut, laquelle il ait promis à faire et » doit soingner chaiteit dès le jour de la date de ces pré- » sentes lettres en jusques à dous ans entiers prochienement » venant et l'un après laultre en suiant, sanz moien, dou » tout à ses coustanges, exepté maixon pour lui demourer » et pour ovreir et le lowier de la gairde qui doit estre » en nous vrais; et doit li dis Paulus faire faire menoie » à Vy le termine dessusdit durant, en la manière ci après » déclairiée : premier doit faire deniers nommés cincquens, » quatre pour ung gros, vint sus une onze, dous deniers » desoure, dous deniers desoubz qui dobveront tenir » quaitre deniers de fin argent de roy, dous grens de- » sour, dous grens desoubz. Item ferait faire aultres » deniers dont les vint vaulront ung gros, quaitre vingt » sus ung onze, dous deniers desous, dous deniers de- » soure, qu'il dobveront tenir deux deniers et deix huit » grens de fin argent de roy, dous grens desous, dous » grens desoure. Item doit faire encore noirez deniers, » nommés maillez, que dobveront tenir ung deniers, dous » grains desous, douz grens desoure, et est assavoir que » pour chescun marck d'argent de blanche monoie qui » serait forgiet nous devons avoir pour nostre droit et » signorie, dous gros, et pour chescun marc de noire

» maillez, ung gros; et voulons et nous plait que li dis
» Paulus dessus nommé ait et teingniet chainge par tout
» nostre paiix, etc., etc. Item volons et nous plait que
» li dis maistre et tous ses servant, ouvriers menoiers
» soient frans, quitteit et exens durant le dit temps de
» toutes imposicions, de maletostes, de tailles, de pes-
» saiges de guerre, de fermeteit, de debit, de charges
» de villez et de toutes aultres servitudes quelcunquez,
» en tesmoignaige de veriteit, nous, Conrad, evesques
» de Mes dessus nommés avons fait mettre notre scel
» pendant en ces presentes lettres que furent faites l'an
» mil quaitres cens et vint, le vingt quatriesme jour dou
» moix d'awost. »

Traité de Conrad Bayer avec Paul Wesel. (Cartulaire de l'évêché de Metz, intitulé, Conrad II, folio cxlix, recto.)

6 octobre 1428.

« Nous, Conrad..... faisons savoir.... que nous avons
» merchandeit à Paulus de Wesel le monnoier, pour
» faire monnoie par l'espace de troix ans enthiers.....
» premierement doit li dit Paulus faire gros, quaitre
» vingtz et quatre sur le mart de taille, que deubveront
» tenir unze deniers et sept grains de fin argant, ung
» gros de remede à la taille et dous grains à l'alloy. Item
» doit encore faire li dit Paulus des demi gros, quarante
» neuf gros de taille sur le marcs de Mes que daubverait
» tenir six deniers de fin argant tel remede comme dessus.
» Item doit encore faire des cinquains, vingt cinq de
» taille sur l'onze, et doit tenir le marg cinq deniers
» et six grains de fin argant a teil remede comme dessus.
» Item doit encore faire des deniers, vingt compté quatre
» à quatre sur le mart, et doit tenir le mart trois de-
» niers de fin argant, teil remede comme dessus. Et doit

» faire des mailles, vingt comptes quatre à quatre sur
» l'once à la taille à tel remede comme dessus, desquelz
» deniers doubvons avoir dous gros du mart et des mailles
» ung gros de profit...... par telle condicions et manière
» que cil advenait, ceu que Dieu ne veulle, que lesdites
» monnoiez fuissent en faisant les essais d'icelles ou
» autrement trouvées en poix ou en alloy plus flebles que
» si davant ne soit contenus, rabatus au proffit dudit
» Paulus, li dit Paulus serait tenus de nous paieir pour
» chescun denier où qu'il y adverait deffault seix d'iceulx
» deniers et pour chescun grain de fin argant qu'ils seraient
» trop flebles, il nous en paierait deix gros, eu jusques
» au quatriesme grain; et se moinres estient que desdis
» quatre grains, il en paieroit l'amande du tout à nostre
» volonté..... que furent faites l'an mil quatres cens et
» vingt euct, le seixime jour du moix d'octembre. »

Traité de Conrad Bayer avec Paulus de Wesel, pour un an. (Cartulaire de l'évêché de Metz, intitulé Gérard et Conrad, folio xiij, recto.)

15 octobre 1438.

« Nous Conrad, etc., premierement doit faire li dit
» Paulus, de la monnaie de demi gros, cinquante gros
» de taille sur le marck de Metz qui debveront tenir
» cinq deniers de fin argent le roy, ung gros de remede
» à la taille, et deux grains de remede à la loy. Item
» doit encore faire des cincquains, vingt cinq de taille
» sur once, desquelz le marck debverait tenir cinq deniers
» de fin argent le roy, à tel remede comme dessus. Item
» encore doit faire des deniers vingts compes quatre à
» quatre sur once de taille et doit tenir le marck deux
» deniers et maille de fin argent le roy, à tel remede
» comme dessus. Item doit encore faire des mailles vingtz
» compes quatre à quatre sur once de taille et doit tenir

» le marck ung denier de fin argent le roy à tel remede » comme dessus. Et est assavoir que nous debvons avoir » de chescun marck de blanche monnoie ung gros et » demi pour nostre droiture et des mailles trois petits » blancs.... que furent faites et données l'an de graice » nostre seignor mil quatre cent et trente huictz, le » quinzieme jour d'octobre. »

Traité de Conrad Bayer avec Pierre Rainel de Nancy, et Paulus de Wesel. (Cartulaire de l'évêché de Metz, intitulé Gérard et Conrad, folio xiiij, verso.)

27 décembre 1438.

« Nous, etc., à Pierre Rainel de Nancy et au Paulus » de Wesel monnoyés, pour faire monnoye en nostre ville » de Vy, tant comme à nous plaira. Premier doyent » faire les dis Pierre et Paulus des demi gros que les » deux vaulront ung gros, qui seront de taille sur le marc » de Metz de xxv comptes et demi, quatre et quatre, et » de remede sur la taille deux demi gros desoure ou de- » soubz, sur chacun marc et tanront d'alloy sur chascun » marck quatre denier et maille argent de roy, et de » remede sur la taille troix grains desoure ou desoubz, » dont nous debvons avoir pour chacun marc de fin xij » gros deldite monnoye. Item feront aussy des deniers » appelés cincquains dont lez quatrez vaulront deux demi » gros qui seront de taille sur le marc de Metz de » quarante cinqz comptes et deux deniers, quatre et » quatre, et le remede sur la taille deux deniers desoure » ou desoubz, et que tanrait d'alloy trois deniers et » maille, argent de roy sur le marc de Metz et tel remede » comme dessus. Et quant les dis maistres averont fait » ung marc de fin de demi gros ils debvront faire deux » marc de fin de quatrains, et debvrons avoir sur chacun » marc de fin de quatrains deux francs. Item doyent faire

» des deniers vingt compes, quatre et quatre, sur once » de taille et doit tenir le marc deux deniers et maille » de fin argent le roy, à tel remede comme dessus. » Item encore doyent faire des mailles vingt compes, » quatre et quatre, sur once de taille, et doit tenir le » marc ung denier de fin argent le roy, à tel remede » comme dessus, c'est assavoir que nous debvons avoir » de chacun marc de blanche monnoye pour nostre » droiture, ung gros et demi et des maillez trois petits » blancs...... que furent faites et données l'an mil iiij[c] » et xxxviij le xxvij[e] jour du moix de decembre. »

Traité de Conrad Bayer avec Jean de Loumel, touchant la fabrication de la monnaie. (Cartulaire de l'évêché, intitulé Gérard et Conrad, folio xxvij, recto.)

1441.

« Nous...... avons merchander à Hanns de Loumel, » le monnoier pour faire monnoie par l'espaice d'un an » entier encommensans en la date de ces presentes et » en la maniere que cy après s'ensuit. Premier doit faire » le dit Hanns de la monnoie de demi gros, cinquante » deux gros de taille sur le marc de Metz, qui deveront » tenir cinqz deniers de fin argent le roy, ung gros de » remede de la taille et deux grains de remede à l'aloy, » qui averont ung lyon en compas et en l'escripture à » tour : *Conrardus Dei gratiâ episcopus metensis*, de » l'une des parties, et de l'autre partie ung Sainct Estenne » priant et en l'escripture à tour : *Moneta nova de* » *Marsallo*. Item doit encore faire des cincquains vinc seix » de taille sur once desquelx le marc deverait tenir cinqz » deniers de fin argent le roy à tel remede comme dessus, » qui averont pareillement ung lyon en compas, et en » l'escripture à tour : *Conrardus dei gratiâ episcopus* » *Metensis*, de l'une des parties, et de l'autre partie une

» croix et en l'escripture à tour: *Moneta de Marsallo.*
» Item doit encore faire des deniers vingt comptes quatre
» à quatre sur once de taille et doit tenir le mart deux
» deniers et maille de fin argent le roy, à tel remede
» comme dessus, qui averont ung lyon et en l'escripture
» a tour : *Moneta de Marsallo*, de l'une des parties, et
» une croix et en l'escripture au tour: *Conrardus episcopus Metensis.* Item doit encore faire des mailles
» vingt comptes quatre à quatre sur once de taille et
» doit tenir le marc ung denier de fin argent le roy, à
» tel remede comme dessus, qui seront en la pareille
» faisson et d'escripture comme les dis deniers, et est
» assavoir que nous devons avoir de chacun marc de
» blanche monnaie ung gros de Mes pour nostre droiture, etc., etc. »

C'est aux manuscrits de MM. de Geneste et d'Elvange, que je dois la connaissance des nouvelles monnaies de ce prélat, que je vais décrire.

CONRAD EPS METE (*Conradus episcopus metensis*). L'évêque debout et mitré, bénissant de la main droite et tenant la crosse de la gauche.

℞ † MONETA NOVA DE MARSALLO. Dans le champ, une croix pattée cantonnée des armoiries de l'évêque (1) (Fig. 158). Poids, 23 grains ½. Recueil de M. de Geneste, qui l'avait tirée du cabinet de M. Lemoyne, de Moyen-Vic.

M. de Geneste cite ensuite plusieurs monnaies du même évêque, sans en donner de figures; la première qui a les plus grands rapports avec le n° 78 de ma première série, en différerait cependant par l'absence du mot

---

(1) Conrad Bayer de Boppart, portait d'argent au lion de sable couronné d'or, écartelé de gueules au dextrochère revêtu d'argent, tenant une bague d'or, environné de trois croix fleuronnées de même, une en chef, deux en pointe.

nova de la légende du revers, si réellement ce mot ne se lit pas sur la monnaie dont il est ici question; elle avait sept lignes de diamètre, mais son poids n'est pas indiqué. La deuxième à laquelle la description de la précédente se rapporte exactement, sauf qu'elle ne porte que *mars* au revers, avait six lignes de diamètre et pesait six grains seulement. La troisième attribuée à Conrad Bayer, dans le recueil de M. de Geneste, est une bugne que j'ai pensé devoir restituer à Charles Ier de Lorraine.

Parmi des notes rassemblées sans ordre par le même numismate, j'ai trouvé la suivante que j'ai transcrite textuellement: *Conrad: eps: met.* Les armoiries de la maison de cet évêque, surmontées de la crosse épiscopale. ℟ Dans le champ, une croix pattée et pour légende: *Mon: de: Marsall.* Diamètre cinq lignes; poids, 5 grains $\frac{1}{2}$. Je crois, ajoute M. de Geneste, que c'est la plus petite et la plus légère de toutes les monnaies de Metz.

J'ai déjà cité plusieurs fois un recueil peu nombreux de figures numismatiques, dessinées par M. de Geneste lui-même, et placées aujourd'hui dans le cabinet de M. Noël, de Nancy; j'y ai trouvé les figures des deux charmantes monnaies qui suivent:

CORAD'EPS † ME (*Conradus episcopus metensis*). Entre deux grenetis: buste de face de l'évêque, la mître en tête.

℟ MO·NE·TAI·MA (*Moneta in Marsallo*). Entre deux grenetis, et entre les bras d'une croix pattée, occupant le champ de la pièce et cantonnée de quatre étoiles (Fig. 159). Poids, 6 grains. Elle était extraite du cabinet de M. l'abbé Jobal, ainsi que la suivante.

CORAD'EPS ME. Entre deux grenetis: buste mitré et de face.

℟ † MONETA†D'·MAR' (*Moneta de Marsallo*). Entre deux grenetis: dans le champ, une croix pattée (Fig. 160). Poids, 7 grains.

Dans le recueil de M. d'Elvange, page 675, j'ai trouvé les deux monnaies suivantes :

CORAD'EPSM (*Conradus episcopus metensis*). Grenetis intérieur : buste de face, la mître en tête.

℟ MO·NE·TAD·MA (*Moneta de Marsallo*). Grenetis intérieur : dans le champ, une croix pattée dont les branches coupent la légende (Fig. 161). Poids, 4 grains. Billon.

CORAD BEIE'EPS'MET * (*Conradus Beier episcopus metensis*). Entre deux grenetis : dans le champ, l'écu de l'évêque timbré d'une crosse épiscopale.

℟ MONETA * NOVA * MARS (*Moneta nova Marsallo*). Entre deux grenetis : dans le champ, une croix pattée (Fig. 162). Billon. Poids, 24 grains.

Cette monnaie présente une grande analogie avec celle que j'ai décrite dans mon premier travail, sous le n° 79. Je serais assez porté à croire que c'est la même monnaie, un peu défigurée dans le dessin de M. d'Elvange.

GEORGES DE BADE.

Je n'ai pu découvrir aucune monnaie de cet évêque.

HENRI DE LORRAINE.

Henri de Lorraine était évêque de Terouenne, lorsqu'il fut appelé par la majorité du chapitre de Metz, à occuper le siége devenu vacant par la mort de Georges de Bade. Son élection était loin de plaire aux messins ; aussi ne parut-il point dans son diocèse, dont l'administration spirituelle fut abandonnée à des vicaires-généraux. A partir de son épiscopat, commença la rapide décadence du temporel de l'évêché. Le duc de Lorraine, René II, neveu de notre prélat, avait à cœur de faire de l'évêché de Metz, une possession de famille ; aussi la coadjutorerie donnée en 1494, à Raymond, cardinal de Saint-Vital,

fut-elle transférée sur la tête de Jean, fils de René II, à peine âgé de trois ans; le chapitre eut la faiblesse de consentir à cette spoliation, par acte du 3 novembre 1500. Depuis lors les enfans de la famille ducale, naquirent évêques de Metz, et ce qui devait évidemment en résulter, ne manqua pas d'arriver, c'est-à-dire que le temporel de l'évêché alla grossir le patrimoine des ducs de Lorraine.

Henry mourut à Jainville, le 28 octobre 1505.

La monnaie citée par Dom Calmet, comme ayant été probablement frappée à Metz, par l'évêque Henry de Lorraine, est figurée sous le n° lxi de la planche 3e, dans le supplément à sa collection numismatique de Lorraine, mise en tête du tome V (édition de 1752). Quant à la figure de cette monnaie, elle me paraît pour le moins aussi suspecte que les plus évidemment mauvaises de la même collection. Il est permis de le supposer à l'inspection des légendes, qui certes, ne sont pas écrites en caractères du XVIe siècle. Quoi qu'il en soit, je n'ai pu me dispenser de reproduire cette figure, en me réservant toutefois de m'expliquer sur son inexactitude probable.

HENRICVS DE LOTHORINGIA. MET. EP (*Metensis episcopus*). Grenetis intérieur : dans le champ, l'écusson de Lorraine adossé à une crosse en pal.

℟ S. STEPHAN. PLENVS GRATIA. St-Etienne à genoux, la tête nimbée et les mains jointes, à droite et à gauche l'écusson de la cité de Metz (Fig. 163). D. Calmet dit que cette monnaie est d'argent, mais ne cite ni son poids, ni le cabinet qui la renfermait. La pièce suivante est un jeton de cuivre dont j'ai extrait la figure du manuscrit de M. de Geneste.

HENRICVS DE LOTHORINGIA EPS. METEN. Entre deux grenetis : dans le champ, l'écu de Lorraine adossé à une crosse épiscopale.

℟ SANCTVS STEPHANVS. PLENS. GRACIA. Entre deux grenetis : St-Etienne debout la tête nimbée, tenant de la main droite une palme, et de la gauche le livre des évangiles (Fig. 164).

L'inspection de la figure de ce jeton, dont toutes les légendes sont écrites avec les caractères en usage à la fin du XVe siècle, justifie pleinement la méfiance qu'inspirent les légendes de la monnaie extraite de D. Calmet.

JEAN DE LORRAINE.

Je n'ai rien à ajouter à l'histoire numismatique de ce prélat, si ce n'est que les deux pièces qui lui sont attribuées, et que j'ai extraites de D. Calmet, ont été vues par M. de Geneste, dans un cabinet de Nancy, et que l'on peut par conséquent, avoir confiance en ces deux figures.

NICOLAS DE LORRAINE.

Je n'ai rien trouvé non plus pour cet évêque, qui d'ailleurs ne se considérait que comme grand-vicaire.

CHARLES Ier.

J'ai reproduit d'après les planches de Duby, le magnifique thaler du cardinal Charles de Lorraine. Depuis, j'ai eu lieu de m'assurer de la fidélité du graveur, en confrontant la figure avec un specimen de cette rare monnaie, passée dans la collection de la ville de Metz, de celle de M. Marchant. M. de Geneste connaissait aussi ce thaler, dont on ne peut citer que peu d'individus. Il en existe des années antérieures, comme on peut le juger d'après la note suivante, extraite de la correspondance manuscrite de MM. Duby et de Geneste.

« Outre ce thalers de Charles Ier, on en connaît un » autre de 1557, et un autre sans époque, dans le recueil

» du cabinet impérial. Mais à qui ce dernier appartient-
» il? Il faudrait le voir pour en juger. »

M. Bohl m'a fait connaître l'existence d'écus aux mêmes types, mais de l'année 1558.

Je possède un cuivre assez grossièrement fondu sur le thaler de 1559, qui du reste, se trouve figuré dans le cabinet des écus de Madai, tome I, page 262, n° 827, mais avec la légende CAROLVS CARD·DE·LOTHOR etc., etc.

Voici maintenant une série de monnaies nouvelles qu'il faut attribuer à ce prélat.

† CAROLVS. C. D. LOTHO. S. IMP. PRIN (*Cardinalis de Lothoringiâ sacri imperii princeps*). Entre deux grenetis : buste du cardinal Charles à droite, la tête nue.

℞ † MONETA EPI. METENSIS : 1559 : B. Entre deux grenetis : dans le champ, l'écu plein de Lorraine avec l'écu ancien brochant sur le tout, et en chef un lambel à trois pendans. Le grand écusson surmonté de la croix et du chapeau de cardinal. Le B est probablement la marque du graveur ou du monnoyeur (Fig. 165). Poids, 3 gros 60 grains.

Cet écu avait été tiré par M. de Geneste, du cabinet de M. Dordelu, de Nancy. Il est sans aucun doute extrêmement rare.

† MON·EPI·METENSIS. Entre deux grenetis : dans le champ, deux C entrelacés et un point rond au milieu.

℞ S. STEPHANV. Entre deux grenetis : dans le champ, St-Etienne debout, la tête nimbée, tenant une palme et un caillou (Fig. 166). Poids, 14 grains. Cette monnaie d'argent extraite aussi du recueil manuscrit de M. de Geneste, avait été attribuée par lui à Conrad Bayer de Boppart. J'ai pensé, malgré cette autorité, devoir la restituer à Charles Ier de Lorraine.

S. STEPH·PROTHO·B (*Sanctus Stephanus prothomarthir*). Grenetis intérieur : St-Etienne à genoux, la

tête nimbée et les mains jointes, à droite et à gauche le C initial du nom Carolus.

℞ MON·EPI·METENS (*Moneta episcopi metensis*). Entre deux grenetis : dans le champ, une croix partageant la légende en quatre parties, et cantonnée de quatre étoiles (Fig. 167). Poids, 16 grains.

Cette monnaie de bon billon m'a été communiquée par M. le docteur Voillemier, de Senlis. Il s'en trouve aussi un exemplaire usé, dans la collection de la ville de Metz; elle était connue de Duby et de M. de Geneste, qui en parlent dans leur correspondance.

† MON. EPI. METENSIS. Entre deux grenetis : dans le champ, une croix cantonnée de quatre étoiles.

℞ S. STEPHANV. Entre deux grenetis : dans le champ, St-Etienne à genoux, la tête nimbée et les mains jointes (Fig. 168). Poids, 12 grains. Collection de la ville de Metz.

Cette demi-bugne de billon m'a paru trop analogue pour le style avec la monnaie précédente, pour ne pas avoir la même origine.

Les bugnes suivantes, que je possède, me paraissent aussi devoir être classées à Charles Ier, à cause de l'analogie des caractères employés, et de la présence du mot *prothomartir* dans la légende du revers, mot qui a disparu sur les bugnes de Robert de Lenoncourt, et s'y trouve remplacé par le mot *metensis*.

MON·EPI·MET–ENS. Entre deux grenetis : dans le champ, une croix partageant la légende en quatre parties et cantonnée de quatre étoiles.

℞ S. STEPH. PROTHO. Entre deux grenetis : St-Etienne à genoux, la tête nimbée et les mains jointes (Fig. 169). Poids, 16 grains.

SSTEPH·PROTHO. Entre deux grenetis : St-Etienne à genoux, la tête nimbée.

℞ MON-EPI-MET-MNS (*Sic*). Entre deux grenetis : dans le champ, une croix pattée, cantonnée de quatre étoiles et partageant la légende en quatre syllabes (Fig. 170). Poids, 14 grains. Je dois cette bugne de billon à l'obligeance de M. Daubrée.

MON·EPI·MET·ENS. Même type que dans la précédente.

℞ S. STEPH. PROTHM. Entre deux grenetis : St-Etienne à genoux, la tête nimbée et les mains jointes. (Fig. 171). Poids, 18 grains.

Je possède une variété de cette bugne, trop peu remarquable pour mériter d'être figurée, et qui ne se distingue que par le commencement de la légende du revers ; au lieu d'avoir l'S du mot Stephanus séparée par un point des autres lettres, c'est le mot Stephanus lui-même qui est séparé par un point de l'S initiale de Sanctus. Cette variété ne pèse plus que 16 grains.

M. d'Elvange, dans son immense recueil des monnaies de Lorraine, a publié à la suite des monnaies des évêques de Metz (p. 705), deux coins qu'il avait vus dans le cabinet de M. de Jobal, et que j'ai pensé devoir reproduire ici, sans pourtant assurer qu'ils appartiennent plutôt au cardinal Charles Ier, qu'à Robert de Lenoncourt. J'ignore complètement s'ils ont été mis en usage.

† FLORENVS EPI. METENSIS. Grenetis intérieur : dans le champ, l'écu de la cité de Metz, enfermé dans une étoile à six pointes (Fig. 172).

† BNDICTV. SIT. NOMEN. DNI. NRI. IHV. XI. Entre deux grenetis : en légende intérieure, GRO-EPI-MET-ENS (*Grossus episcopi metensis*). Entre deux grenetis : dans le champ, une croix pattée qui coupe cette seconde légende et qui est cantonnée de quatre étoiles (Fig. 173.)

ROBERT DE LENONCOURT.

En parlant du rachat du droit de monnaie effectué par l'évêque Robert de Lenoncourt, je n'ai cité que la lettre par laquelle il reconnaît avoir emprunté à son chapitre la somme de 1200 livres ; j'ai pensé devoir réparer l'omission que j'avais faite d'une pièce fort importante relative à cette opération. Voici la teneur de cette pièce que j'ai copiée sur l'original, conservé aux archives de la ville de Metz.

« Nous Robert cardinal de Lenoncourt, evesque de » Metz, prince regalien du saint empire, faisons savoir » à tous que comme en faisant ce jourdhuy le rachapt » du coing de nostre monnoye engaigé par feu messire » Thiedry nostre prédécessur, evesque de Metz, à MM. les » M[e] Eschevin, treize jurés et communauté de notre dite » cité dudit Metz pour la somme de quatre mil francs » d'or et de juste poix du coing du roy très chrestien » de France, chacun franc vallant xii[tt] monnaie coursable » au change à Metz, aucuns ont voullu dire et pretendre » qu'il y avoit une autre recharge sur ledit coing (oultre » et par dessus ladite somme de iiii[m] francs tels que » dessus), ce qui n'est à croire, d'autant qu'il ne s'en est » trouvé nulles lettres obligatoires, titres ne...... tant » dans notre tresor qu'ailleurs : toutteffois voullant dans » cest affaire et tous autres que nous aurons à negocier, » proceder de bonne foy tant pour le regard de notre » dignité et lieu que nous avons, que aussi pour la » descharge à l'advenir desdits M[e] Eschevin, treize jurés » et communaulté, promectons et nous obligeons par ces » presentes tant pour nous que noz successours evesques » de Metz, que s'il se trouve cy après par lettres ou tittres » authentiques qu'il y ait autre recharge sur le coing de » notre dite monnoye oultre les iiij[m] francs tels que dessus,

» d'y satisfaire entierement de point en point, soubz l'obli-
» gation et ypotheque de tous les biens meubles et im-
» meubles de notre dit evesché presens et advenir, que
» quant à ce nous y avons d'abondance soubmiz et obligés.
» En tesmoing de quoy nous avons signé ces presentes
» de notre main et a icelle fait apposer le seel de notre
» chambre en notre maison episcopale dudit Metz le
» vij jour d'octobre l'an mil cinq cens cinquante troys.

» Robt. card^{al} de Lenocourt. »

Je vais maintenant passer à la description des nombreuses monnaies de Robert de Lenoncourt, que je puis ajouter aujourd'hui à celles que j'ai déjà publiées.

† ROBERTVS CARD. DE LENONCOVRT. 51. Entre deux grenetis: buste du cardinal à droite, la tête nue et portant une longue barbe.

℟ SANCTVS · STEPHANVS · METENSIS. Entre deux grenetis: St-Etienne à genoux la tête nimbée et béni par une main divine; à droite et à gauche, l'écu de Lenoncourt, surmonté du chapeau de cardinal (Fig. 174). Je n'en connais pas le poids.

Cet écu que j'ai trouvé dans le recueil de M. de Geneste, avait été tiré par lui du journal hebdomadaire de Kœhler intitulé: *Récréations numismatiques* (Munz-Belustigung, tome III, p. 89). Il est aussi figuré dans *Madai. cab. des écus*, page 262, n° 826.

ROBERTVS CARD. DE LENONCOVRT. Buste du cardinal portant une longue barbe.

℟ SANCTVS STEPHANVS METESIS. St-Etienne à genoux, la tête nimbée et les mains jointes. A droite et à gauche l'écu de Lenoncourt, surmonté du chapeau de cardinal (Fig. 175). J'en ignore le poids. Recueil de M. de Geneste, qui l'avait tiré du cabinet de M. de Lavaux de Nancy. Ce demi-écu est aussi figuré dans *Appel.*

M. Bohl a eu l'obligeance de me faire connaître un demi-écu semblable qui fait partie de la collection de M. d'Ampach, mais il ne porte que LENONCVRT.

† DE LENONCOVRT. Grenetis intérieur : dans le champ, la croix engrelée des armes de l'évêque.

℞ † IN LABORE QVIES. Grenetis intérieur : buste de Robert de Lenoncourt à droite (Fig. 176). Billon, poids, 10 grains. Recueil de M. d'Elvange, page 169.

R. C. D. LENONCOVRT. Grenetis extérieur : dans le champ, l'écu de Lenoncourt timbré du chapeau de cardinal avec ses pendans.

℞ S. STEPH. METE. Grenetis extérieur : St-Etienne à genoux, la tête nimbée et les mains jointes (Fig. 177). Poids, 11 grains. Bon billon. Je dois cette jolie monnaie à l'obligeance de M. Bohl.

MON-EPI-MET-ENS. Grenetis intérieur : dans le champ, une croix pattée coupant la légende, cantonnée de quatre étoiles et portant au centre l'écu de Lenoncourt.

℞ S. STEPH. METEN. Grenetis intérieur : St-Etienne à genoux, la tête nimbée et les mains jointes. Une étoile paraît au-dessus de la tête (Fig. 178). Poids, 18 grains. Recueil de M. d'Elvange, p. 669.

R. C. D. LENONCOVRT. Grenetis extérieur : dans le champ, l'écu de Lenoncourt timbré du chapeau de cardinal avec ses pendans.

℞ S. STEPH. METE. Grenetis extérieur : St-Etienne à genoux, tourné à droite, dans le champ, la date 15-51, séparée en deux parties par le corps du saint (Fig. 179). Poids, 11 grains. Recueil de M. d'Elvange, p. 669.

† ROBERTVS. CARD. DE LENONCOVRT. EP. M. Entre deux grenetis : buste du cardinal, la tête nue.

℞ † IN LABORE QVIES ANNO CHRISTI. 1552. Entre deux grenetis : dans le champ l'écu de Lenoncourt, timbré du chapeau de cardinal avec ses pendans (Fig. 180).

Poids, 1 gros 44 grains. Ce superbe médaillon d'or est figuré dans le recueil de M. d'Elvange, page 667.

† ROBERTVS. D. G. CAR. DE. LENONCOVRT. EPS. METEN. Entre deux grenetis : buste de Robert la tête nue, portant l'énorme barbe qui le caractérise.

℞ † QVOD. DEVS. CONIVNCIT. HOMO. NON. SEPAret. 1595. Deux chiffres et deux branches entrelacées (Fig. 181). Cette pièce est un médaillon de cuivre doré dont la tête seule a été frappée. Le revers qui semble indiquer un mariage entre les personnages dont les chiffres se composent des lettres MV et FW, a été buriné sans art. Ce médaillon appartenait à M. Marchant et fait aujourd'hui partie de la collection de la ville de Metz.

R. C. DE LENONCOVRT. Grenetis extérieur : écu de Lenoncourt, surmonté du chapeau de cardinal avec ses pendans.

℞ S. STEPHANVS METEN. Entre deux grenetis : St-Etienne à genoux, la tête nimbée et les mains jointes. (Fig. 182). Poids, 18 grains.

Mêmes types, sauf l'addition de la date 1551 au droit (Fig. 183). Ces deux monnaies sont d'argent et extraites du recueil de M. de Geneste.

Je dois à l'obligeance de M. Bohl, la possession d'une rare monnaie, analogue à celle qui est figurée sous le n° 182, et qui en diffère surtout par la légende du revers qui est S. STEPHA. METEN (Fig. 184). Cette pièce qui est d'argent, pèse 25 grains.

MON-EPI-MET-ENS. Entre deux grenetis : croix coupant la légende, cantonnée de quatre étoiles, et dont la branche verticale porte à sa partie supérieure, l'écu de Lenoncourt.

℞ S. STEPH. METEN. Entre deux grenetis : St-Etienne à genoux, nimbé et une étoile au-dessus de la tête. (Fig. 185). Poids, 18 grains. Cette monnaie est figurée

dans le recueil de M. d'Elvange, p. 169. Je dois le specimen que je possède à l'obligeance de M. V. Simon.

D. Calmet, dans la collection supplémentaire du tome V, donne la monnaie suivante sous le n° lx de la planche I.

† DE LENONCOVRT. Entre deux grenetis : dans le champ, la croix engrelée des armes de Lenoncourt.

℞ † IN LABORE QVIES. Entre deux grenetis : dans le champ, une L et une R entrelacées (Fig. 186).

Cette monnaie est désignée comme étant d'argent, mais sans indication de poids. Je ne sais si la monnaie de D. Calmet existe réellement, et je serais assez disposé à croire que ce n'est là que le n° 91 de ma première série, tronqué par le graveur.

R. C. D. LENONCOVRT. Grenetis extérieur, et un cercle en saillie intérieur. Dans le champ, une croix portant au centre l'écu de Lenoncourt.

℞ STEP. METE. S. Entre deux grenetis : St-Etienne à genoux, la tête nimbée et les mains jointes (Fig. 187). Poids, 16 grains. Collection de la ville de Metz.

Mêmes types, sauf pour la légende du revers, qui se lit STEPH. METE. S (Fig. 188). Poids, 10 grains. Ma suite.

Même type au droit.

℞ STEPH. METEN. S. Entre deux grenetis : dans le champ, St-Etienne à genoux, la tête nimbée et les mains jointes, sous ses genoux une étoile et la lettre B, au-dessus de la tête un point (Fig. 189). Poids, 16 grains. Bugne de ma collection. Je possède une variété qui n'offre pas de point au-dessus de la tête de St-Etienne.

MON. EPI. MET. ENS. Dans le champ, une croix coupant la légende, et portant au centre un écu sans armoiries.

℞ STEPH. METE. S. Entre deux grenetis : St-Etienne à genoux, la tête nimbée et les mains jointes. Sous les

genoux du saint, une étoile et la lettre B (Fig. 190). Poids, 13 grains. Bugne de la collection de la ville de Metz.

Même type que dans la précédente.

℟ Même type, mais la lettre B manque (Fig. 191). Poids, 15 grains. Ma collection.

MON. EPI. MET. ENS. Entre deux grenetis : dans le champ, une croix partageant la légende et cantonnée de quatre étoiles.

℟ STEPH * METEN * S. Entre deux grenetis : St-Etienne à genoux, la tête nimbée et les maius jointes; au-dessus de la tête une étoile (Fig. 192). Poids, 18 grains. Ma collection.

Même type au droit.

℟ STEPH. MTEN. S (*Sic*). Entre deux grenetis : St-Etienne à genoux, la tête nimbée et les mains jointes. (Fig. 193). Poids, 20 grains. Ma collection.

Il paraît d'après un ouvrage intitulé : Tableau de la monnaie de Metz (*Metz. J. B. Collignon, 1775, p. 27*), que les bugnes de Robert de Lenoncourt, ont aussi porté d'autres noms. Voici le passage qui y est relatif :

« On trouve encore du même des Carolus et demi-
» Carolus, appelés autrement bugnes ou blancs de Vic.
» Sur les premiers, on voit d'un côté les mêmes armes que
» sur les florins, avec cette légende R. C. de Lenoncourt,
» et sur les ½ Carolus une croix pattée dans le grenetis,
» et qui coupe un petit écusson, placé dans le milieu de
» la pièce, et au revers des uns et des autres, un St-
» Etienne à genoux, autour S. Stephanus metensis. »

J'ai donné dans ma première série, sous le n° 84, une pièce d'argent de Robert de Lenoncourt, que, d'après D. Calmet, j'ai nommée un teston. Possédant aujourd'hui un specimen de cette médaille, je suis convaincu qu'elle n'a jamais été monnaie. Je dois encore signaler une faute

de dessin que j'ai reproduite. Le mot *quies* est séparé de la date 1555, par une petite étoile, et non par une fleur comme celles qui se trouvent entre les mots de la légende. Le poids de ce jeton d'argent est d'un gros 21 grains.

M. de Geneste donnait dans son recueil, les monnaies qui sont figurées dans ma première série, sous les n°s 84, 85, 88, 89 et 90.

Dans la correspondance de MM. Duby et de Geneste, j'ai trouvé parmi les épiscopales messines, connues du premier : le jeton de cuivre portant le n° 92 de ma première série, les florins figurés sous les n°s 88 et 89 : le thaler décrit d'après Kohler, sous le n° 174 de ce supplément, et enfin les monnaies suivantes dont les indications sont trop vagues pour pouvoir en rien conclure.

« 1° R. de Lenoncourt, ses armes au milieu d'une
» grande croix. ℟ S. STEPH. Metensis, le saint à genoux.
» Argent.

» 2° De Lenoncourt. Ses armes.

» ℟ In Labore quies. Dans le champ : R. Billon.

» 3° Mon. epi. metens. Les armes de Lenoncourt, au
» milieu d'une grande croix cantonnée de quatre étoiles.

» ℟ S. Steph. Meten. Le saint à genoux. Argent. »

FRANÇOIS DE BEAUQUERRE.

Je ne connais ni monnaie ni jeton de cet évêque.

LOUIS DE LORRAINE.

Dans mon premier travail sur les monnaies des évêques de Metz, j'ai reproduit, d'après D. Calmet, sous les n°s 83 et 94, deux figures que dès lors j'ai signalées comme inexplicables. La différence des modules du droit et du revers, me semblait offrir une énigme dont j'avais négligé de chercher une explication raisonnable. Cette explication qui devait résulter d'un examen attentif de

l'ensemble des quatre types, je l'ai trouvée dans les manuscrits de M. de Geneste, tellement probable, que je ne pense pas qu'on puisse se refuser à l'admettre. M. de Geneste, convaincu de la maladresse habituelle du graveur de D. Calmet, a soupçonné qu'il pourrait bien y avoir dans les deux figures en question, une preuve de cette maladresse, plus forte encore que toutes les autres. Effectivement, il a reconnu que les quatre types appartiennent, les deux plus grands à une seule et même médaille, frappée en mémoire des deux cardinaux, Charles de Lorraine, et Louis de Guise, les deux plus petits à un florin d'or d'Henry, duc de Lorraine. C'est en laissant entremêler ridiculement ces différens types, que D. Calmet a donné dans sa suite de Lorraine, les deux figures incompréhensibles, que j'ai copiées dans mon premier travail.

J'ai trouvé en outre dans le même recueil manuscrit, la description d'un jeton d'argent du cardinal Louis de Guise, tiré du cabinet de M. Renaudin de Nancy. Malheureusement le dessin qui accompagne cette description, n'a pas été complètement achevé, et je n'ose me servir des détails descriptifs pour modifier la figure, dans la crainte de fausser quelques parties des types.

LVDOV. CARD. A. LOTH. EPS. METEN. L'écu aux armes de Lorraine pleines, surmonté d'un chapeau de cardinal avec ses pendans.

℟ FIDVS INDEX NVMERI. Ecrit en trois lignes dans une couronne d'olivier.

CHARLES II DE LORRAINE.

J'ai, dans ma première série des monnaies épiscopales de Metz, décrit quatre pièces différentes au nom de Charles II. Les manuscrits de M. de Geneste m'en ont fait connaître plusieurs nouvelles que je vais décrire successivement.

CAR. D.G. CAD. LOT. EPS. ARGEN. E. MET. (*Carolus Dei gratiâ cardinalis lotharingiæ episcopus argentinensis et metensis*). Entre deux grenetis : dans le champ, un cercle formé des six écussons des armoiries de Charles II, et d'un chapeau de cardinal avec ses pendans, au centre l'écu primitif de Lorraine, entouré de la légende LANDGRAVIVS ALS (*Landgravius alsatiæ*), comprise entre deux grenetis : cet écusson est adossé à une croix, dont la hampe partage, à sa partie inférieure, la date 1605.

℟ RVDOLP. II. ROM. IMP. SEMP. AVG. I.FDEC. Entre deux grenetis : dans le champ, le double aigle impérial, adossé à une croix, surmontée de la couronne fermée (Fig. 194).

Ce thaler, frappé pour avoir cours dans l'empire, est tiré du recueil de Kohler (tome III, page 29).

Le suivant dont j'ai extrait la figure des manuscrits de M. de Geneste, y est dessiné sans indication du recueil dont il fait partie.

CAROL. D.G. CARD. LOT. EPISC. ARGENT. ET. MET. Buste du cardinal tourné à droite.

℟ L'écusson de Charles II, surmonté d'une croix et du chapeau de cardinal avec ses pendans (Fig. 195).

† C. CARD. DE. LOTH. Entre deux grenetis : dans le champ, deux C entrelacés.

℟ † SEXTA SOLIDI. Entre deux grenetis : dans le champ, une crosse en pal (Fig. 196). Billon. Cette petite pièce a été vue par M. de Geneste, dans deux cabinets : d'abord dans celui de M. Lemoyne, à Moyen-Vic, et ensuite dans le cabinet de l'abbaye de Senones. Ce deuxième specimen était doré.

Je possède plusieurs testons du cardinal Charles II, offrant les mêmes types que les deux que j'ai décrits dans mon premier travail, mais avec quelques légères diffé-

rences de coin; l'un d'eux ne peut mieux se décrire qu'en disant que le droit est identique avec celui du n° 96 de la première série, et le revers avec celui du n° 95. Il ne pèse actuellement que 2 gros et 20 grains.

J'ai pensé qu'il était tout-à-fait inutile de le figurer, ainsi que trois autres variétés, dont les différences consistent dans la ponctuation de la légende de tête, et dans les dates qui se lisent au-dessous du buste du cardinal. Ainsi la première qui ne porte point de date, offre pour clorre la légende, le signe qui se voit au n° 95, puis deux points; la deuxième qui porte la date 1604, a sa légende terminée par une croix, et la troisième, où se lit 1605, présente les mêmes signes que le n° 95, mais intervertis.

Enfin, M. l'abbé Perrin, de Metz, possède une dernière variété qu'il a eu l'obligeance de me communiquer, et qui présente les différences suivantes: au droit la légende est terminée par le signe du n° 95, et au revers, on lit au-dessous de l'écusson : ALSAS. LANGR.

Les deux jetons suivans sont de cuivre et viennent tous deux du recueil de M. de Geneste, ils offrent une grande similitude de types.

CARO. A. LOTHORIN. EPISCO. METEN. 1572. L'écu de Lorraine adossé à une crosse épiscopale.

℟ CHRISTVS SOL JVSTICIÆ. Dans le champ, un tournesol, le soleil et trois étoiles. A l'exergue, SOL SEQVITVR (Fig. 197).

CAR. A LOTH. EPISC. METE. 1579. L'écu de Lorraine, adossé à une crosse épiscopale.

℟ SOL JVSTICIÆ CHRISTVS. Dans le champ, un tournesol, le soleil et trois étoiles. A l'exergue, SOL SEQVITVR (Fig. 198).

CAROLVS · A · LOTH · EPISCOP · METENSIS. Grenetis extérieur: dans le champ, l'écu de Lorraine surmonté d'une mître et d'une crosse épiscopale. A droite et à gauche, une croix de Lorraine couronnée.

℟ TE DVCE VELA DABO. Grenetis extérieur : dans le champ, un navire voguant à pleines voiles ; derrière, une colombe entourée d'une double auréole lumineuse. A l'exergue, 1587 (Fig. 199). Poids, 1 gros 10 grains.

Je dois la connaissance de ce joli jeton d'argent à M. Motte de Sarrelouis, qui a eu l'obligeance de me le communiquer.

On trouve encore à Metz une assez grande quantité de bugnes épiscopales, municipales et même ducales, qui portent un double aigle en contre-marque. M. de Geneste qui connaissait aussi ces monnaies, n'a pu deviner leur origine. Voici comment il s'exprime à ce sujet : « Serait-ce » le cardinal de Lorraine, Charles II, qui les aurait fait » contre-marquer pour avoir cours dans le temporel de » son évêché, ou bien la cité? l'aigle impérial qu'elle avait » adopté, pourrait leur avoir été imprimé pour leur » donner un cours relatif à un nouveau réglement. C'est » ce qu'il n'est pas possible de deviner sans le secours » des écrits du temps. »

La question est malheureusement tout-à-fait insoluble pour moi.

ANNE DE GIVRY.

J'ai trouvé dans M. de Geneste la figure du jeton suivant.

† ANNAS DESCARS CARD. DE GIVRY. EPISC. ME. P. S, R. I. (*Princeps sacri Romani imperii*). Le buste du cardinal, coiffé de la barette, et portant une forte barbe. Au-dessous, l'écusson de l'évêque surmonté du chapeau de cardinal avec ses pendans.

℟ NON ALIBI STAT. FIRM. Dans le champ, une ancre attachée à deux palmes sortant d'une double auréole céleste. Dans le fond la mer bordée de montagnes. A

l'exergue, 1612 (Fig. 200). Argent. Poids, 6 gros. Ce jeton se trouve dans la collection de M. d'Ampach.

HENRI DE VERNEUIL.

D. Calmet a fait connaître dans sa collection supplémentaire des monnaies de Lorraine, placée en tête de son cinquième volume, les deux pièces suivantes de l'évêque Henri de Verneuil.

HENRIC. BORBONIVS EPISC. MET. S. I. PR. Dans le champ, l'écu de bâtard de France, surmonté d'une couronne fleuronnée de lys, d'une mître et d'une crosse épiscopale.

℟ † NICOL. COEFFÆO. EPISC. DARDAN. ADMINISTR. Dans le champ, l'écu de l'évêque suffragant Nicolas Coeffeteau et la date 1610 (Fig. 201). Ce jeton d'argent porte le n° LIV, planche V, du recueil de D. Calmet. Il a été, comme on le voit, frappé pendant l'administration de l'un des suffragans du jeune Henri de Verneuil.

HENRI. D. G. EPVS. MET. Même type que dans la pièce précédente.

℟ MONETA NOVA VICENSIS. Dans le champ, double aigle couronné (Fig. 202). Cette pièce que D. Calmet donne sous le n° LV, comme étant d'argent, est réellement de billon. M. de Geneste en possédait un specimen du poids de 38 grains.

Dans l'ouvrage que j'ai déjà cité sous le titre de tableau de la monnaie de Metz, j'ai trouvé la figure d'un florin d'or, frappé à Vic, par l'évêque Henri de Verneuil. En voici la description :

HENRICVS EPISCOPVS METENSIS. Buste de l'évêque à gauche.

℟ MONETA NOVA VICENSIS. 1624. Dans le champ,

l'écu de bâtard de France, surmonté d'une couronne fleuronnée de lys (Fig. 203).

J'ai publié déjà la bugne de l'évêque Henri de Verneuil, portant au revers l'H, initiale de son nom. J'en ai trouvé une variété, dont toute la différence consiste dans l'absence de l'S finale du mot *metensis*, et que par cela même je n'ai pas cru devoir figurer.

Je n'ai pas découvert de nouveau jeton du siége vacant, et je n'ai qu'une seule observation à ajouter à ce que j'en ai dit à la fin de mon premier travail; c'est que les trois jetons figurés sous les n°s 102, 103 et 104 de la première série, ont aussi été frappés en argent. Je les possède tous les trois dans les deux métaux.

Je dois à l'obligeance de M. de Fienne, la connaissance du jeton ou méreau suivant qui se rattache en quelque sorte à la série épiscopale messine. C'est une pièce de cuivre, jadis dorée, qui porte l'écusson de la ville de Marsal, en voici la description :

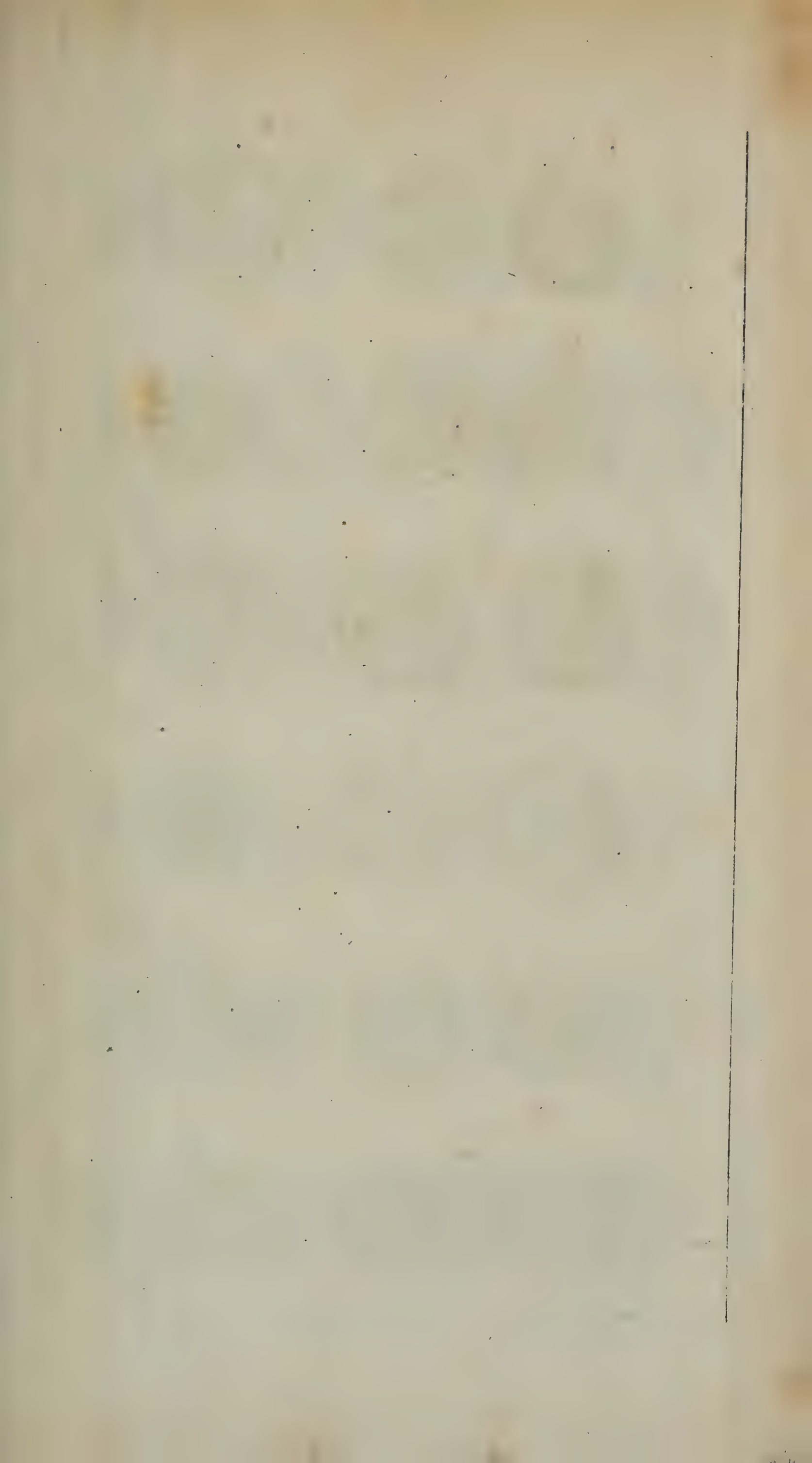
S. E (*S^t^Etienne*). St-Etienne à genoux, la tête nimbée et les mains jointes.

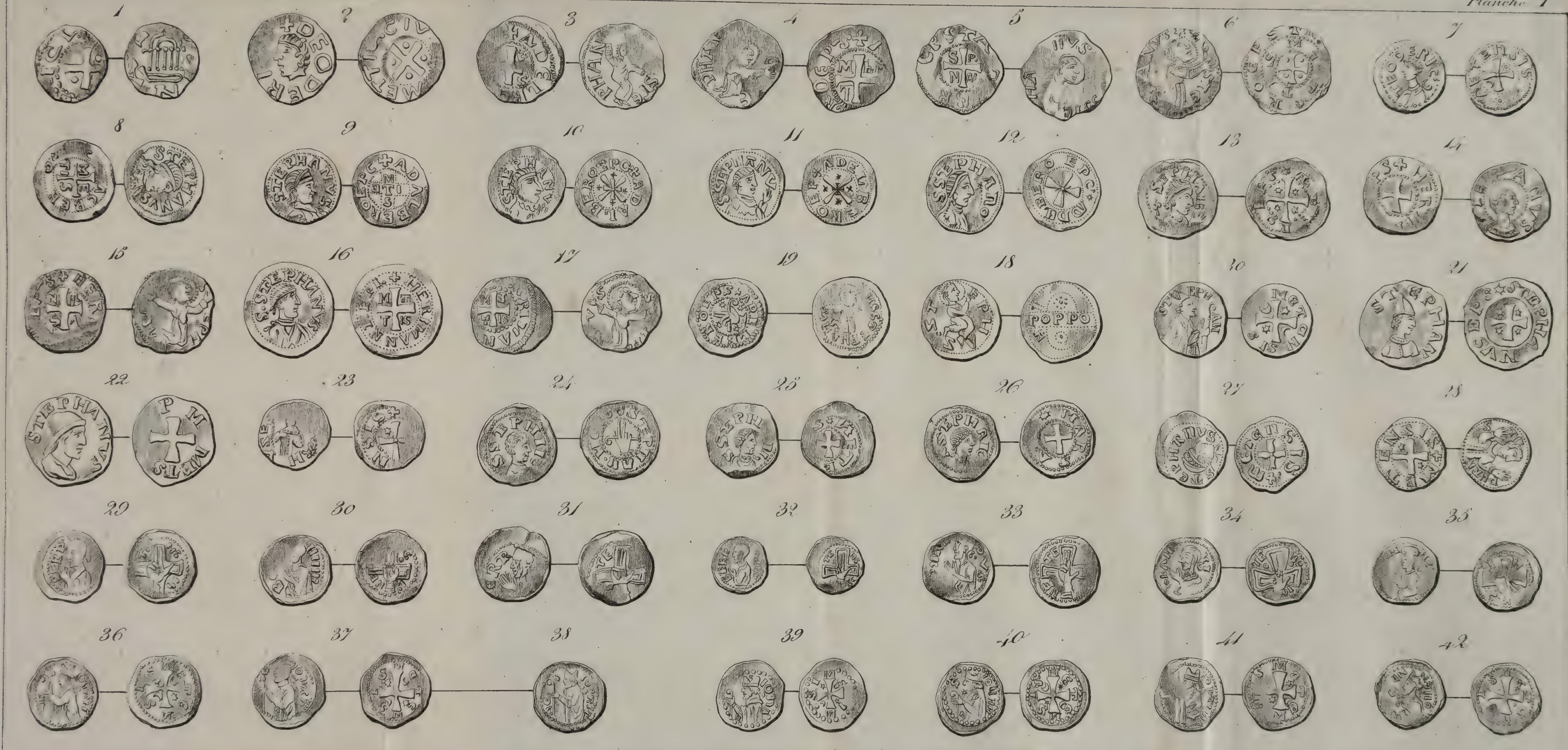
℟ Grenetis extérieur : l'écu de Marsal timbré d'une couronne (Fig. 204).

FIN.

ERRATA.

Pag.	Lig.	
37	3	qui se suivent — *lisez:* qui suivent
59	11	sus lou maire — *lisez:* sus lou mairc
—	12	au maire — *lisez:* au mairc
—	15	au dous ans — *lisez:* an dous ans
—	25	au ces presentes — *lisez:* an ces presentes
60	1	et ovront — *lisez:* et oyront
62	14	chargés — *lisez:* chargé
66	14	ou leu soffixant — *lisez:* on leu soffixant
—	17	sur lou maire — *lisez:* sur lou mairc. Lisez mairc chaque fois que le mot maire se représente.
67	7	au l'extait — *lisez:* on l'estait
—	11	au ces presentes — *lisez:* an ces présentes
69	5	sur nostre pris — *lisez:* sur nostre peis
—	29	de dextes — *lisez:* de deptes
70	1	ung denni Saint — *lisez:* ung demei Saint
75	31	sont-elles barrées — *lisez:* sont-elles rares
81	6	et un caillou à ses pieds 1559. — *lisez:* et un caillou; à ses pieds, 1559.
82	14	de sa courronne — *lisez:* de sa couronne
—	22	premier souverain — *lisez:* prince souverain
89	7	DE OVISIA — *lisez:* DE GVISIA
90	32	LAM.GRAY — *lisez:* LAN.GRAV
92	9	que l'on se puisse — *lisez:* que l'on puisse.





Lith. de Dupuy à Metz

Planche II



Lith. de Dupuy, à Metz



Lith. de Dupuy à Metz



